

Proposition pour la préparation à la REDD+ (RPP)

République du Congo

La Banque mondiale ne garantit pas la véracité, ni l'authenticité des données incluses dans les Modèles de proposition des mesures pour l'état de préparation (R-PPs) soumises par les participants des pays REDD et n'accepte aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour les conséquences éventuelles de l'usage de ces données. Les frontières des pays, les couleurs, les dénominations des lieux et autres informations visibles sur les cartes de géographie dans les R-PPs n'impliquent pas de la part de la Banque mondiale un jugement sur le statut juridique de quelque territoire ou une approbation ou acceptation de telles frontières.



Brazzaville, le 19 avril 2010

Table des matières de la RPP

Informations générales	3
1. Contact.....	3
2. Équipe de rédaction de la RPP	3
3. Acronymes	4
4. Résumé exécutif.....	7
Composante 1 : Organisation et consultation	11
Composante 1a. Dispositifs nationaux de gestion de la préparation.....	11
Composante 1b. Consultation et participation des parties prenantes	17
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+	26
Composante 2a. Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance.....	26
Composante 2b. Options stratégiques de REDD+	42
Composante 2c. Cadre de mise en œuvre de REDD+	57
Composante 2d. Impacts sociaux et environnementaux	65
Composante 3 : Développement d'un scénario de référence	71
Composante 4 : Conception d'un système de suivi	80
Composante 4a. Émissions et absorptions.....	80
Composante 4b. Autres bénéfiques et impacts	93
Composante 5 : Calendrier et budget.....	95
Composante 6 : Conception d'un cadre de suivi et évaluation	103
Annexes	107
Annexe 1b-1 : Consultations des parties prenantes tenues à ce jour sur la RPP	108
Annexe 1b-2 : Plan de consultation et de participation	117
Annexe 2b : Options stratégiques de REDD+	121
Annexe 2c : Cadre de mise en œuvre de REDD+	123
Annexe 3 : Scénario de référence	127

Informations générales

1. Contact

Nom	Georges Claver BOUNDZANGA
Organisation	Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement (MDDEFE)
Titre	Coordonnateur National REDD+
Adresse	Palais des Verts, B.P. 98, Brazzaville, République du Congo
Téléphone	+242 666 73 21 ; +242 531 74 11
Fax	-
Courriel	bouzgege@yahoo.fr ; cabc_george@yahoo.fr
Site web	

2. Équipe de rédaction de la RPP

Nom	Organisation
Georges Claver BOUNDZANGA	Coordination nationale REDD+, MDDEFE
Pierre Oyo	Point Focal Changement Climatique
Gervais ITSOUA MADZOUS	Coordination nationale REDD+, MDDEFE
Lambert MABIALA	Expert national, consultations
Brice Séverin PONGUI	Expert national, cadre de mise en œuvre
Pierre Vincent BISSOUKEME	Expert national, cadre de mise en œuvre
Farel MOUYANGOU	Expert national, EESS
Théophile NTIAKOULOU	Expert national, EESS
Michel NIAMA	Expert national, scénario de référence
Basile MPATI	Expert national, système MRV
Chérubins Brice OUISSIKA	Expert national, système MRV
Suspense IFO	Expert national, système MRV
Christian BURREN	Wildlife Conservation Society (WCS)
Jean-Pierre PROFIZI	Consultant indépendant
Luc DURRIEU DE MADRON	Consultant indépendant
Matthieu WEMAERE	Avocat à la Cour, inscrit aux barreaux de Bruxelles et Paris
Olivier BOUYER	Office national des forêts international (ONFI)
Anne MARTINET	ONFI
Jean-Baptiste ROUTIER	ONFI
Nicholas GRONDARD	ONFI

3. Autres personnes ayant contribué au développement de la R-PP

Nom	Organisation
Lambert IMBALO	Directeur du Cabinet du MDDEFE
Donatien NZALA	Directeur Général de l'Economie Forestière
Grégoire NKEOUA	Directeur Général de l'Environnement
Christian LOUBAKI	Attaché Environnement à la Présidence de la République
Germain KOMBO	Conseiller au MDDEFE
Dieudonné MOUBIALA	Chef de Service Faune MDDEFE
Paulette EBINA	Chef de Bureau MDDEFE
Rosalie MATONDO	Directrice du Service National de Reboisement
Simon MABIKA	Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public
André SENGUELA	Ministère des Mines
Harvene QUERET-MOUSSOUNDA	Ministère des Hydrocarbures
Bernard NNOULOU	Conseiller au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Eugène LOUBAKI	Conseiller Ministère de l'Industrie
Marie Joseph SAMBA-KIMBATA	Université Marien Ngouabi
Alain Marius NGOYA-KESSY	Université Marien Ngouabi
Joël LOUMETO	Réseau International Arbres Tropicaux
Isaak MOUSSA	Point Focal FSC Congo
Jean NGANGA	Secrétaire Général du Réseau National des Peuples Autochtones
NGUELE IBARA	Membre du Réseau National des Peuples Autochtones
Roch Euloge NZOBO	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)
Sylvie Nadège MFOUTOU BANGA	Organisation pour le Développement des Droits Humains au Congo, Coordinatrice de la plate-forme APV-FLEGT
Ibeao BOUYA	Vice Président CARESCO
Arsène NGUELELE	REJEFAC-Congo
Virgile SAFOULA	Environnement et Développement des Initiatives Communautaires
Jean-Pierre Rufin MAKITA	Coordonnateur National des ONG de l'Environnement
Joseph Léon SAMBA	Coordonnateur National du Projet Restauration des Zones Dégradées
Marguerite HOMB	Espace Créateurs
Dominique NSOSSO	Alliance Homme Environnement
Paul TELFER, Christopher HOLMES	Wildlife Conservation Society
Lorenzo ORIOLI	ENI Congo
Georges MOUKILOU	TAMAN Industries
Lars EKMAN	Conseiller Ambassade de Norvège

Ces personnes ressources ont aussi pris part aux différents ateliers, vidéo-conférences et autres sessions d'échange sur le processus du R-PP Congo. Les autres personnes ressources qui ont pris part aux différents ateliers ne figurent pas dans cette liste.

4. Acronymes

AFD	Agence française de développement
ANE	Agence nationale de l'environnement
AVP	Accord volontaire de partenariat
BEAC	Banque des Etats d'Afrique centrale
CARESCO	Coordination des associations et réseau de la société civile du Congo
CBFF	Congo basin forest fund (Fonds pour les forêts du bassin du Congo)
CCOD	Conseil de concertation des ONG de développement
CCR	Centre commun de recherche de la Commission européenne
CD-REDD+	Coordination nationale REDD+
CEPAREC	Centre de promotion, d'appui et de renforcement de capacités des organisations de la société civile du Congo
CERGE	Centre de recherche géographique et de production cartographique
CITES	Convention internationale sur le commerce des espèces menacées
CNIAFF	Centre national des inventaires et aménagement des ressources forestières et fauniques
CN-REDD+	Comité national REDD+
CNSEE	Centre national de la statistique et des études économiques
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique Centrale
CONADEC	Convention nationale des associations et ONG de développement et d'environnement du Congo
DFNP	Domaine forestier non permament
DFP	Domaine forestier permament
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
EESS	Evaluation environnementale et sociale stratégique
EFI	Exploitation forestière à faibles impacts
ESA	European space agency (Agence spatiale européenne)
FCPF	Forest carbon partnership facility (fonds de partenariat du carbone forestier)
FECONDE	Fédération des ONG de développement du Congo
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FJEC	Forum des jeunes entreprises du Congo
FLEGT	Forest law enforcement, governance and trade (processus de renforcement de la légalité de la production et commercialisation du bois)
FMI	Fonds monétaire international
FRA	Forest resource assessment (analyse des ressources forestières)
FSC	Forest stewardship council
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
GOFC/GOLD	Réseau mondial d'observation des forêts et de la couverture des terres
Ha	Hectare
IDR	Institut du développement rural

IIASA	International institute for applied science analysis (Institut international pour l'analyse des sciences appliquées)
MDDEFE	Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement
MDP	Mécanisme de développement propre
MRV	Mesurage, rapportage, vérification
NAMAs	Nationally appropriate mitigation actions (Mesures d'atténuation nationales appropriées)
OFAC	Observatoire des forêts d'Afrique centrale
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONFI	Office national des forêts international
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Operational policies (Politiques opérationnelles)
PAFN	Plan d'action forestier national
PCPA	Programme concerté pluri-acteurs
PDC	Programme dialogue citoyen
PFBC	Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
PICV	Principes, critères, indicateurs et vérificateurs
PNAE	Plan national d'action pour l'environnement
PNAT	Plan national d'affectation des terres
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPTE	Pays pauvres très endettés
QA/QC	Quality assessment / Quality control (suivi et contrôle de la qualité)
RDC	République démocratique du Congo
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation, maintien et accroissement des stocks de carbone
RENAPAC	Réseau national des peuples autochtones du Congo
RIFFEAC	Réseau des institutions de formation forestière et environnementale de l'Afrique centrale
RPP	Readiness preparation proposal (Proposition de préparation à la REDD+)
SIG	Système d'information géographique
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
SNDR	Schéma national de développement rural
SNR	Service national de reboisement
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Unité d'échantillonnage
UFA	Unité forestière d'aménagement
UN-REDD	Initiative REDD de la FAO, du PNUD et du PNUE
WCS	Wildlife conservation society (Société de conservation de la vie sauvage)
WRI	World resource institute (Institut des ressources mondiales)

5. Résumé exécutif

La République du Congo a été sélectionnée par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du programme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD). La présente proposition (R-PP) contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés par le Congo pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+.

La République du Congo, pays à couvert forestier important et faible taux de déforestation, considère la préparation comme une opportunité pour analyser les potentialités des mécanismes de financement REDD+ de renforcer la gestion durable des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier. La phase de préparation à REDD sera en outre une occasion unique pour la République du Congo de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes à la gestion durable des ressources naturelles en matière d'analyse des changements d'occupation des sols, d'évaluation des stocks et des émissions de carbone, d'inventaire forestier et de cartographie des ressources forestières.

Contexte

La République du Congo, à cheval sur l'équateur et au cœur du deuxième massif forestier mondial, s'étend sur 34 millions d'hectares. Avec un couvert forestier estimé à 22,5 millions d'hectares (soit environ 2/3 de la superficie totale) le pays est fortement boisé. La majorité des forêts congolaises, soit environ 21 800 000 hectares, sont des forêts denses humides et près de 37 % (8 369 760 ha) sont inondées en quasi-permanence, ce qui leur procure une protection naturelle. Plus de 80% de la superficie forestière nationale font partie du domaine forestier national, ce qui fait de l'Etat le principal propriétaire forestier.

La population congolaise est estimée à 3,8 millions d'habitants en 2008, ce qui correspond à une densité moyenne de 10,5 habitants au km², et le taux moyen annuel de croissance démographique est de 3,2%. Malgré le fait que près de 60% de la population habitent dans les cinq principales villes, la plus grande partie de la population dépend toujours des forêts pour ses besoins vitaux (alimentation, énergie, pharmacopée, etc.). L'économie congolaise est principalement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois, qui contribuent à près de 70% du PIB (DSRP-2007). L'agriculture occupe 40% de la population active, mais elle ne contribue que pour 6% au PIB.

Les grandes orientations de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes, de la gestion participative et de la lutte contre la pauvreté, sont définies à travers : (i) le Plan d'action forestier national (PAFN, 1992) ; (ii) le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE, 1994) ; (iii) le Schéma national de développement rural (SNDR, 1997) ; (iv) le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT, 2005) ; (v) le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP, 2008) ; et (vi) le Plan d'action national (PAN, 2008).

A travers le processus d'aménagement forestier durable, qui a démarré légalement à la fin de l'année 2000, la République du Congo a réalisé d'énormes progrès pour protéger ses écosystèmes et les populations qui en dépendent. Ainsi, 3 831 820 hectares de concessions ont été aménagés et 6 842 490 hectares sont en cours d'aménagement. Il est estimé que d'ici 2012, environ 75% des 13 434 200 hectares des forêts de production auront un plan d'aménagement. Plus de 2 millions d'hectares sont actuellement éco-certifiés, ce qui fait du Congo le 1^{er} pays au monde en terme de surface d'exploitation éco-certifiée en forêt naturelle.

Des efforts importants ont aussi été fait en terme de reboisement avec 84 420 hectares de plantations, dont 12 450 en forêt dégradée. En outre, 3 531 820 hectares, soit 10,3 % de la superficie totale du Congo, ont été classés comme aires protégées. L'engagement du Congo à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles se traduit également par son

adhésion à de nombreux Accords internationaux dont le plus récent est le Traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), signé à Brazzaville le 5 février 2005 et ratifié par la loi n°35-2006 du 26 Octobre 2006.

La République du Congo qui vient de signer avec l'Union Européenne l'accord de partenariat volontaire (APV¹) FLEGT en Mai 2010, a autorisé depuis 2007 deux organismes anglais (Forest Monitor et Ressources Extraction Monitoring) de développer le contrôle indépendant des activités forestières, à travers l'observatoire indépendant de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en République du Congo.

Participation lors de la préparation à REDD+

Le principal processus de consultation à ce jour a concerné la préparation du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), qui visait à atteindre le point de décision pour bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE). En se basant sur les acquis du processus AVP/FLEGT, la République du Congo a identifié trois types de parties prenantes pour la préparation de sa stratégie REDD+ à savoir : la puissance publique, le secteur privé et la Société civile.

Ces parties prenantes ont été largement intégrées dans le développement de la proposition sur la préparation à la REDD+ à travers des entretiens individuels mais également lors des nombreux ateliers organisés tout au long de l'élaboration de la proposition. Ces mêmes parties prenantes seront également consultés et informés régulièrement lors de la finalisation des éléments stratégiques (stratégie nationale, cadre de mise en œuvre) et techniques (scénario de référence et système MRV) de la préparation à la REDD+.

Les aspects stratégiques de la préparation à REDD+

Suite à la faible densité démographique, les pressions exercées sur les écosystèmes sont considérées comme relativement faibles. Les premières analyses estiment le taux annuel de déforestation à 0,75% (soit environ 17 000 hectares), et la dégradation

Les principales causes directes de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières sont par ordre d'importance : (i) la pratique non durable de l'abattis-brûlis ; (ii) la production et consommation non durable de bois énergie ; (iii) l'exploitation forestière non durable voire illégale ; et (iv) le développement urbain. Ces causes directes sont aggravées par de nombreux facteurs sous-jacents dont, parmi d'autres, l'absence d'une vision commune de l'aménagement du territoire discutée et validée par toutes les parties prenantes, la pauvreté des populations rurales, l'augmentation démographique, l'absence de sources d'énergies alternatives adaptées aux faibles revenus des populations, la production et utilisation inefficaces du charbon de bois, les faiblesses de la gouvernance forestière exercée par l'Etat.

Afin d'adresser ces causes directes et facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts et ainsi de réduire les émissions qui y sont reliées, le R-PP propose une série d'options stratégiques préliminaires. Il s'agira notamment de : (i) renforcer la sécurité foncière ; (ii) gérer durablement les ressources forestières ; (iii) améliorer les systèmes de production agricole ; (iv) rationaliser la production et l'utilisation du bois énergie ; et (v) intégrer REDD+ dans les autres secteurs concernés.

Le cadre de mise en œuvre de REDD+ sera guidé par quatre principes : (i) la participation de toutes les parties prenantes ; (ii) la régulation ; (iii) l'incitation ; et (iv) le contrôle. L'adoption d'une loi REDD+ consacrerait le caractère transversal de la politique REDD+ et faciliterait l'intégration des activités REDD+ dans les politiques sectorielles. Elle fixerait les rôles et les responsabilités des

¹ La cérémonie de paraphe a eu lieu à Brazzaville en Mai 2009.

autorités publiques, les priorités stratégiques, les principes fondamentaux et les instruments de mise en œuvre, y compris les incitations.

Dans ce cadre, un Décret d'application pris en Conseil des Ministres portera création, fonctions, composition et organisation, des organes de mise en œuvre du REDD+ à savoir : le comité national REDD, les comités départementaux REDD et la coordination nationale REDD. Un Fonds national REDD+ pourrait être créé pour gérer les financements et promouvoir les investissements REDD+. Son fonctionnement est discuté en détails dans la composante 2c. Un Registre national REDD+ sera aussi créé afin de recenser les activités REDD+ nationales.

A ce stade, la République du Congo explore deux options. L'option 1 consiste à ce que le carbone séquestré et les réductions d'émissions pourraient être qualifiés de ressources naturelles qui font partie du patrimoine de la République et qu'il convient de réaliser dans l'intérêt supérieur de la Nation. Cette option conférerait la propriété pleine et entière des crédits carbone à l'Etat, qui deviendrait le seul capable juridiquement de transférer le titre légal vers des tiers. L'option 2 consiste à ce que le carbone séquestré est qualifié de « fruit industriel ou naturel » selon qu'il est réalisé par l'intervention de l'homme. Les crédits carbone sont qualifiés de « bien meuble incorporel ». Cette option conférerait la propriété des crédits carbone à la personne qui peut démontrer qu'il est le propriétaire du bien.

Ces options préliminaires par rapport à la stratégie REDD+ et le cadre de sa mise en œuvre seront affinées au cours de la phase de préparation à la REDD+ à travers un processus participatif s'appuyant sur des études spécifiques, mais également sur les expériences issues de projets pilotes REDD+ au niveau sub-national. La République du Congo entend en outre lancer, sur la base du Décret 2009-415 et de principes et critères internationaux, une évaluation stratégique des impacts potentiels des options stratégiques REDD+ proposées sur l'environnement et sur le milieu socio-économique.

Les aspects techniques de la préparation à REDD+

Le scénario de référence du Congo sera un scénario historique ajusté, comme défini par la décision méthodologique de Copenhague (FCCC/CP/2009/11/Add.1). Ce scénario de référence aura deux composantes : une composante « spatiale » permettant d'estimer les zones à risques de déforestation et une composante « quantitative » estimant les surfaces déboisées dans le futur. Dans un esprit de coopération régionale et de coopération Sud-Sud, un plan de renforcement des capacités est également prévu. Durant sa préparation à la REDD+, la République du Congo reste donc ouverte à la réflexion sur la question, ainsi qu'aux retours d'expériences étrangères.

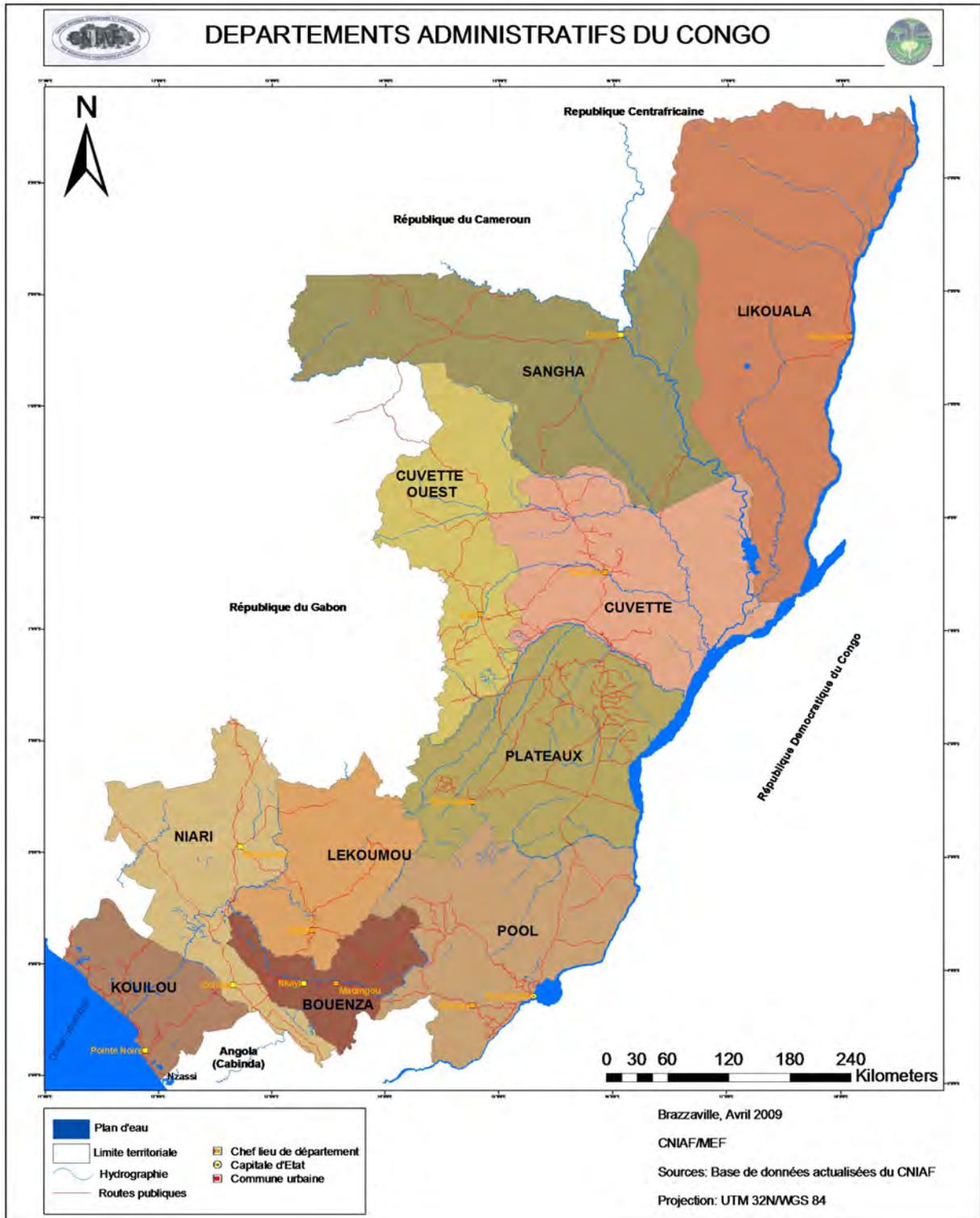
Le système MRV sera développé conformément à la Décision 4/CP.15 de Copenhague² concernant les recommandations méthodologiques pour les activités relatives à la réduction des émissions de la déforestation et la dégradation des forêts, le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier. En complément de cette Décision, les méthodologies pour le développement du MRV suivront le Guide des bonnes pratiques du secteur de l'utilisation des terres et de la forêt³, établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 2003, ainsi que les Lignes directrices sur le secteur de l'agriculture, de l'utilisation des terres et de la forêt⁴, établies par le GIEC en 2006. La République du Congo prévoit la mise en place d'une équipe MRV qui sera hébergée au CNIAF et pourra accueillir des personnels du CERGEC. Sous la tutelle stratégique du Comité national REDD+ et la tutelle technique de la Coordination nationale REDD+, ses rôles seront de programmer et exécuter les activités du MRV et du QA/QC. Cette équipe MRV sera dotée des moyens humains et logistiques nécessaires à la conduite du MRV.

² <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/11a01.pdf>

³ http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpplulucf/gpplulucf_languages.html

⁴ <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/vol4.html>

Carte Départements

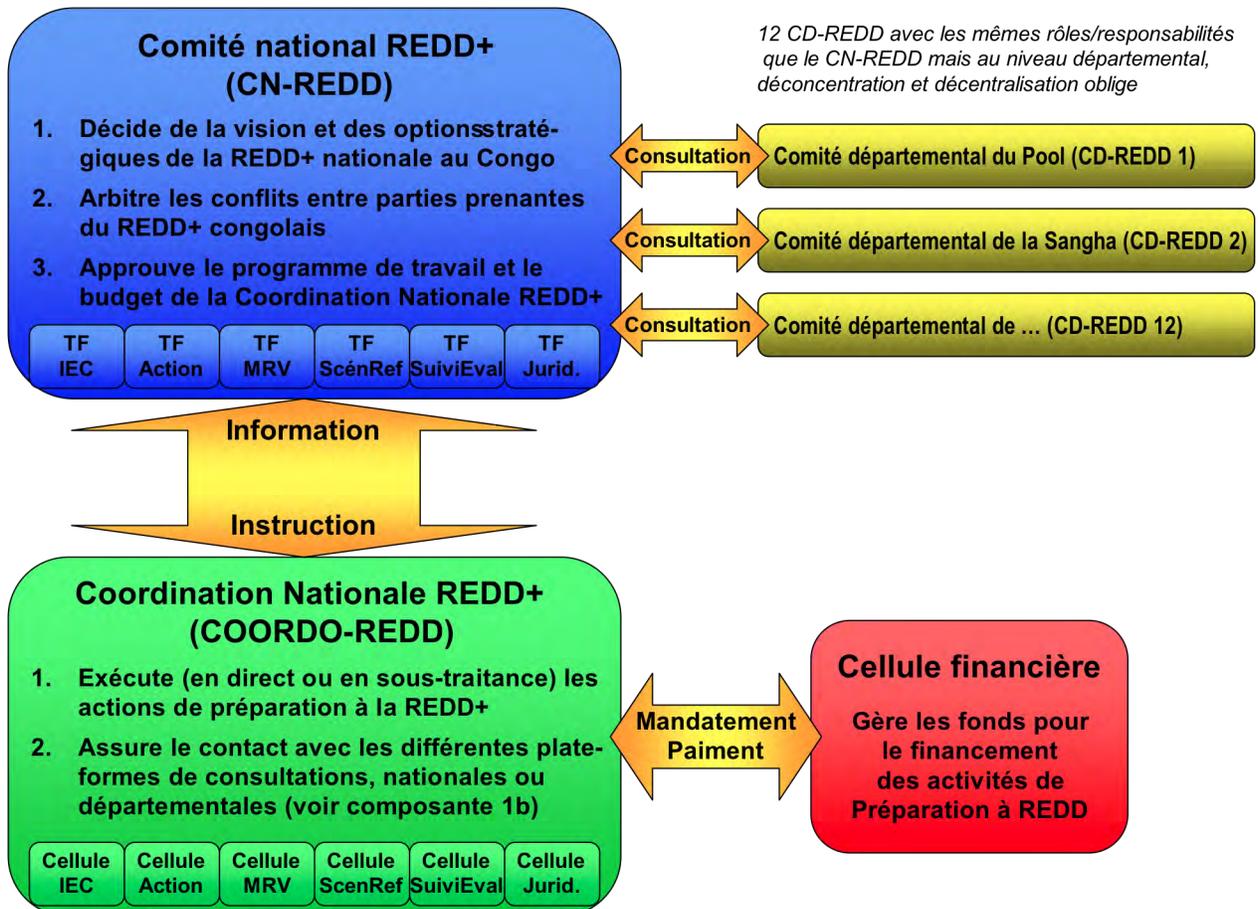


Composante 1 : Organisation et consultation

Composante 1a. Dispositifs nationaux de gestion de la préparation

1. Vue d'ensemble

Une Loi cadre REDD+ devrait organiser tous les aspects relatifs à la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo. Les contours de cette Loi sont présentés dans la composante 2c. Dans ce cadre, un Décret d'application pris en Conseil des Ministres portera création, fonctions, composition et organisation, des organes de mise en œuvre du REDD+. Les fonctions de ces organes et leurs liens entre eux seraient les suivants :



2. Comité National REDD+

2.1. Fonctions

Les quatre fonctions principales de ce Comité national REDD+ sont les suivantes :

- (i) Décider de la vision et des options stratégiques de la REDD+ nationale au Congo ;
- (ii) Animer le débat REDD+ national entre les plateformes de la Puissance publique, de la Société civile et du Secteur privé (voir composante 1b) ;
- (iii) Arbitrer les conflits potentiels entre parties prenantes du REDD+ congolais ;
- (iv) Approuver le programme de travail et le budget de la Coordination nationale REDD+.

2.2. Composition

Le Comité national REDD+ est composé de 25 membres disposant chacun d'un droit de vote et provenant pour un tiers du secteur de la Puissance publique, pour un tiers du secteur de la Société civile et pour un tiers du secteur Privé. Sa composition détaillée est la suivante :

→ Plateforme de la Puissance publique : 13 membres

1 membre nommé par la Présidence de la République ;

2 membres parlementaires élus respectivement par l'Assemblée National et le Sénat ;

1 membre élu par ses pairs au sein du Conseil économique et social ;

9 membres nommés au sein des Ministères concernés par la gestion des ressources naturelles (Forêts, Environnement, Agriculture, Mines, Hydrocarbures, Energie, Plan, Finances, Administration du territoire, Foncier). Au delà des 9 délégués ministériels de plein droit, les autres délégués ministériels seront membres observateurs ;

→ Plateforme de la Société civile : 6 membres

3 membres oeuvrant dans des ONG opérant dans le secteur de l'environnement, de développement et du droit humain et élus au sein de la plateforme de la Société civile (voir composante 1b pour plus de détail sur cette plateforme) ;

3 membres représentants des peuples autochtones et communautés villageoises et élus au sein de la plateforme de la Société civile ;

→ Société savante : 2 membres

2 membres oeuvrant dans des Universités et Centres de recherche opérant dans le domaine de l'environnement et élus au sein de la plateforme de la Société civile ;

→ Plateforme du Secteur privé : 4 membres

1 membre du secteur forestier industriel élu au sein de la plateforme du secteur Privé (voir composante 1b infra pour plus de détail sur cette plateforme) ;

1 membre du secteur agro-industriel élus au sein de la plateforme du secteur Privé ;

1 membre du secteur minier élus au sein de la plateforme du secteur Privé ;

1 membre du secteur pétrolier élus au sein de la plateforme du secteur Privé ;

Le Comité national REDD+ peut en outre faire appel à tout représentant membre observateur provenant d'autres administrations, institutions nationales ou internationales, partenaires financiers, etc. dont l'apport s'avère opportun dans l'exécution de son mandat.

2.3. Organisation

Le Comité national REDD+ tient ses réunions régulièrement et au moins une fois par trimestre. Les sessions sont présidées par le délégué de la Présidence de la République. Le secrétariat des sessions est assuré par les membres de la Coordination nationale REDD+. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des membres de plein droit. Les autres modalités pratiques de son fonctionnement seront consignées dans son règlement intérieur qui sera adopté lors de sa première réunion.

Au sein de ce Comité national REDD+ sera établi un secrétariat permanent chargé de transmettre ses décisions et recommandations aux organisations extérieures, notamment les Comités départementaux REDD+ (voir 3 infra) et la Coordination nationale REDD+ (voir 4 infra). Les membres du Comité national sont nommés par arrêté ministériel suivant les dispositions du décret organisant le Comité national REDD+.

Selon besoin, le Comité national REDD+ pourra créer des task forces ad hoc : leurs conditions de création et de dissolution, leur mode de fonctionnement ainsi que leur composition seront à évaluer au cas par cas. Les task forces suivantes sont envisagées :

- (i) Information, éducation et communication (voir composante 2b) ;
- (ii) Conception des systèmes de suivi (MRV des émissions et des absorptions, ainsi que des autres impacts et bénéfices de la REDD (voir composante 4) ;
- (iii) Développement du scénario de référence (voir composante 3) ;
- (iv) Formulation et mise en œuvre concrètes des options stratégiques REDD+ et suivi des projets pilotes REDD+ (voir composante 2b) ;
- (v) Suivi et évaluation des différentes activités menées dans le cadre de la préparation à REDD+ ;
- (vi) Questions juridiques liées à la REDD+ ;
- (vii) Toute autre question pertinente relevant du domaine de compétence du Comité National REDD+.

3. Comités Départementaux REDD+

L'administration étant déconcentrée et décentralisée au niveau de 12 Départements, il sera mise en place dans chaque Département administrative du pays un Comité départemental. Les membres du Comité départemental REDD+ sont désignés par arrêté du Préfet sur proposition des différentes plates formes représentant les parties prenantes du Département.

3.1. Fonctions

Les quatre principales fonctions des Comités départementaux REDD+ sont les suivantes :

- (i) Faciliter la mise en œuvre des décisions du Comité national REDD+ et du processus REDD+ au niveau du Département ;
- (ii) Animer le débat REDD+ départemental entre les plateformes de la Puissance publique, de la Société civile et du Secteur privé (voir composante 1b) ;
- (iii) Arbitrer les conflits potentiels entre parties prenantes du REDD+ départemental ;
- (iv) Formuler des propositions au Comité national REDD+.

3.2. Composition et organisation

Chaque Comité Départemental REDD+ est composé de 22 membres disposant chacun d'un droit de vote et provenant du secteur de la Puissance publique, du secteur de la Société civile et du secteur Privé. Sa composition détaillée est la suivante :

→ Plateforme de la Puissance publique : 10 membres

1 membre nommé par le Préfet du Département ;

2 membres des conseils départementaux et/ou municipaux élus par leurs pères ;

7 membres nommés au sein des Ministères concernés par la gestion des ressources naturelles (Forêts, Environnement, Agriculture, Mines, Energie, Administration du territoire, Foncier).

→ Plateforme de la Société civile : 8 membres

3 membres oeuvrant dans des ONG opérant dans le secteur de l'environnement, de développement et du droit humain et élus au sein de la plateforme de la Société civile (voir composante 1b pour plus de détail sur cette plateforme) ;

5 membres représentants des peuples autochtones et communautés villageoises et élus au sein de la plateforme de la Société civile ;

→ Plateforme du Secteur privé : 4 membres

4 membres du secteur privé élus parmi les secteurs économiques les plus représentatifs dans le Département.

Le Comité départemental REDD+ peut en outre faire appel à tout représentant membre observateur provenant d'autres administrations, institutions nationales ou internationales, partenaires financiers, ONG, etc. dont l'apport s'avère opportun dans l'exécution de son mandat.

Chaque année, 1 représentant par Comité Départemental REDD+, est désigné par ses pairs, (soit 12 délégués au total), pour représenter les Comités Départementaux aux sessions du Comité National REDD+. Le mode de désignation des délégués départementaux pour la participation aux sessions ordinaires du Comité Nationale REDD+ se fera par vote à main levée ou à bulletin secret.

4. Coordination Nationale REDD+

4.1. Fonctions

Les deux principales fonctions de la Coordination nationale REDD+ sont les suivantes :

- (i) Exécuter (en direct ou en sous-traitance) les actions de préparation à la REDD+ ;
- (ii) Assurer le contact avec les différentes plateformes de consultations, nationales ou départementales (voir composante 1b).

La Coordination nationale REDD+ assure donc la gestion quotidienne du processus REDD+ en République du Congo. Elle est placée sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et elle répond aux décisions prises par le Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise.

4.2. Composition et organisation

La Coordination nationale REDD+ est composée d'au moins 6 membres désignés parmi les cadres nationaux par un arrêté du Ministre en charge de l'Environnement :

- (i) un haut fonctionnaire senior, Coordonnateur national ;
- (ii) un expert en sociologie, Chef de la Cellule Information – éducation - communication ;
- (iii) un expert en inventaire forestier et télédétection, Chef de la Cellule MRV ;
- (iv) un expert en économie rurale, Chef de la Cellule modélisation/scénario de référence
- (v) un expert en évaluation socio-environnementale, Chef de la Cellule évaluation ;
- (vi) un expert juriste, Chef de la cellule juridique
- (vii) un expert en montage de projets de développement, Chef de la Cellule action.

Les membres de la Coordination nationale REDD+ assurent à plein temps les fonctions qui seront précisées dans un arrêté pris par le Ministre de tutelle. Ils bénéficient à ce titre d'un traitement particulier (salaires et indemnités) prévus par les textes organisant cette catégorie de fonction.

La Coordination nationale REDD+ est assistée par un personnel d'appui composé d'un/d'une secrétaire et d'un/d'une comptable. En outre, elle s'appuie sur un réseau de contacts REDD+ désignés au sein des Ministères ayant un lien avec la REDD+ (Forêts, Environnement, Agriculture, Mines, Hydrocarbures Energie, Plan, Finances, Administration du territoire, Foncier, Recherche scientifique, Enseignement, etc.). Enfin, elle peut faire appel à tout sachant sous la forme des consultations ou de renforcement des capacités.

5. Cellule financière de la préparation à REDD+

Afin d'offrir des garanties de transparence financière, d'indépendance et d'auditabilité, les 4 temps du circuit comptable des (i) dépenses courantes engagées par le/la comptable de la Coordination nationale REDD+ et des (ii) transactions, en financements REDD+ ou crédits carbone, gérées directement par le Fonds national REDD+ seront a priori les suivantes :

Ce schéma sera raffiné dans le cadre de l'étude 3 prévue dans la composante 2c, mais restera conforme aux dispositions prévues dans la Loi anticorruption et devra être approuvé par la Commission interministérielle de lutte contre la corruption, la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'Observatoire anticorruption.

En tout état de cause, il y aura donc séparation des pouvoirs entre mandataire et payeur. Par ailleurs, toutes les pièces comptables accompagnées d'un état financier seront présentées à chaque réunion du Comité national REDD+.

6. Plan de travail et budget

Tableau 1a: Plan de travail et budget de la composante 1a						
Activité principale	Sous-activité	Budget (en k\$)				
		2010	2011	2012	2013	Total
Organisation et fonctionnement du Comité National REDD+	Mise en place	4	-	-	-	4
	Réunions du Comité (4 K\$/réunion x 4 réunions/an)	8	16	16	16	56
	Equipements et fonctionnement (4 K\$/an)	2	4	4	4	14
	Renforcement des capacités et assistance technique (10 K\$/an)	5	10	10	10	35
Organisation et fonctionnement des Comités Départementaux REDD+	Mise en place (2 K\$ x 12 Comités Départementaux)	24	-	-	-	24
	Réunions des Comités (2 K\$/réunion x 4 réunions/an x 12 Comités)	48	96	96	96	336
	Equipements et fonctionnement (2 K\$/an)	2	4	4	4	14
	Renforcement des capacités et assistance technique (4 K\$/an x 12 Comités)	24	48	48	48	168
Organisation et fonctionnement de la Coordination Nationale REDD+	Mise en place	2	-	-	-	2
	Salaires staff (7 personnes x 2 k\$/pers/mois)	84	168	168	168	588
	Salaires personnel d'appui (4 personnes x 0,5 k\$/pers/mois)	12	24	24	24	84
	Achat 2 véhicules 60 K\$ + Carburant et entretien 15 K\$/an	75	15	15	15	120
	Fonctionnement (4 K\$/an)	2	4	4	4	14
	Renforcement des capacités et assistance technique (10 k\$)	5	10	10	10	35
Organisation et fonctionnement de la Cellule Financière REDD+	Mise en place	2	-	-	-	2
	Salaires staff (2 personnes x 2 k\$/pers/mois)	24	48	48	48	168
	Salaires personnel d'appui (2 personnes x 0,5 k\$/pers/mois)	6	12	12	12	42
	Achat 1 véhicule 30 K\$ + Carburant et entretien 15 K\$/an	45	15	15	15	90
	Fonctionnement (2 K\$/an)	1	2	2	2	7
	Renforcement des capacités et assistance technique (10 k\$)	2	4	4	4	14
Total		377	480	480	480	1 817
Gouvernement (2%)		8	10	10	10	38
Fonds de Partenariat du Carbone Forestier (FCPF: 30%)		113	144	144	144	545
Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)		256	326	326	326	1 234

Composante 1b. Consultation et participation des parties prenantes

1. Principes et objectifs

1.1. Principes

En République du Congo, la forêt constitue le milieu et la source de vie de milliers des personnes et son exploitation, artisanale ou industrielle, pour produire des produits ligneux ou non ligneux, constitue une source de revenus pour les populations et l'Etat. Développer une stratégie nationale REDD+ implique d'intégrer les préoccupations de toutes les parties prenantes et d'assurer leur maîtrise des enjeux en présence. La République du Congo impliquera toutes les parties concernées par REDD+, via une approche inclusive.

Une attention particulière sera portée à ce que les voix des peuples autochtones - notamment pygmées - et des communautés locales soient entendues lors du développement de la stratégie REDD+, dans le respect du principe de « consentement libre, préalable et informé » contenu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et conformément à la politique opérationnelle 4.10 de la Banque mondiale sur les peuples autochtones.

1.2. Objectifs

- (i) Favoriser la remontée d'information de première main provenant des organisations villageoises, administrations déconcentrées et décentralisées ou des ONG locales et internationales vivant et/ou travaillant sur le terrain, conscientes des problèmes causés par la déforestation et la dégradation. Avec ces informations, les prises de décision dans le cadre du développement de la stratégie nationale REDD+ devraient être améliorées ;
- (ii) S'assurer de la bonne compréhension et de l'acceptabilité des options stratégiques REDD+, afin que celles-ci puissent être adaptées, efficaces et pérennes ;
- (iii) Garantir la transparence du processus, notamment sur les aspects problématiques que sont l'aménagement du territoire, la réglementation de l'accès au foncier et aux ressources naturelles et la distribution de la rente carbone dans la société congolaise.

2. Expériences en matière de consultations participatives

L'émergence du pluralisme et du libéralisme syndical et associatif a engendré de nombreuses dynamiques de la société civile depuis près de 20 ans. Il existe actuellement pléthore de collectifs de la société civile, parmi lesquels on peut citer la Fédération des ONG de développement du Congo (FECONDE), la Convention nationale des associations et ONG de développement et d'environnement du Congo (CONADEC), la Coordination des associations et réseau de la société civile du Congo (CARESCO), le Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD), le Centre de promotion, d'appui et de renforcement de capacités des organisations de la société civile du Congo (CEPAREC), le Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC), le Réseau national des peuples autochtones du Congo (RENAPAC), le Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale (REJEFAC), la Plate forme APV-FLEGT pour la Gestion durable des forêts, l'Alliance Homme Environnement (AMEA), la Convention Nationale des Associations et des ONG de Développement et de l'Environnement du Congo (CONADEC), l'Association de Défense et de Promotion des droits des Peuples Autochtones (ADPPA), l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), le Réseau International Arbres Tropicaux (RIAT), l'Alliance Nationale pour la Nature (ANN), l'Organisation pour le Développement et les Droits Humains (ODDHC), etc.

Après une période de conflit, la République du Congo a expérimenté plusieurs consultations participatives, à l'échelle locale ou nationale, dans le secteur forestier ou d'autres secteurs, assurant l'implication active et constante des parties prenantes. On cite ci-dessous les leçons tirées de quelques consultations, sur lesquelles on pourrait s'appuyer.

2.1. Consultations participatives hors du domaine forestier

Le principal processus de consultation à ce jour a concerné la préparation du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), qui visait à atteindre le point de décision pour bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE).

Dans ce cadre, le Programme dialogue citoyen (PDC), converti par la suite en Programme concerté pluri-acteurs (PCPA), a fait émerger plusieurs plateformes thématiques (Santé et Environnement, Éducation, Justice et Pauvreté, Eau et Énergie, Entrepreneuriat) dont les contributions au travers des diagnostics participatifs ont largement influé l'élaboration du DSRP. Les consultations menées dans ce cadre par les organisations de la société civile ont permis au secrétariat du DSRP-Congo et aux partenaires au développement de recevoir de cette catégorie d'acteurs, la perception de la pauvreté et les désidératas des communautés locales et autochtones en vue de leur sortir de cet état chronique.

A la suite du lancement de l'Initiative de la transparence de l'industrie extractive (ITIE) en 2002 au Sommet de Johannesburg sur le développement durable, une plateforme de la transparence des industries extractives a été créée en République du Congo. Cette plateforme, toujours active, regroupe la Commission justice et paix de l'église catholique et d'autres ONG militantes dans les domaines des droits de l'homme, de la santé et de l'environnement, de l'éducation, du foncier, de l'agriculture, des communautés locales, etc.

Cette plateforme dialogue constamment avec les pouvoirs publics (Ministères en charges des mines et hydrocarbure, économie et finances, transport maritime, etc.) et le secteur privé (sociétés d'exploitations pétrolière et minière).

2.2. Consultations participatives dans le domaine forestier

Les exigences de la négociation de l'Accord de partenariat volontaire (APV) du pays avec l'Union européenne, dans le cadre du processus d'Application des Réglementations Forestières, de la Gouvernance et des Échanges Commerciaux (FLEGT) ont permis de créer trois plateformes de concertation : Puissance publique, Secteur privé et Société civile. Si les différentes plates formes ainsi constituées ont permis d'apporter lors des négociations les points de vue des parties prenantes, leur fonctionnement actuel éprouve quelques difficultés. Les moyens financiers par exemple, mobilisés lors de la phase de négociation, ne reflètent pas les disponibilités actuelles. En plus chaque plate forme éprouve son lot de problèmes.

Au niveau du département de la Sangha, au Nord Congo, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagements forestiers et de l'éco-certification de deux concessions forestières, Congolaise industrielle des bois (CIB) et Industrie Forestière de Ouessou (IFO), ont débouché sur des consultations participatives intéressantes : l'Instance Permanente d'Observation et de Suivi (IPOS) pour la CIB ; et l'Organe de Renforcement des Capacités des Communautés et l'Observation de leur Participation dans la gestion forestière (ORCCOP) pour IFO. Ces deux instances constituent des cadres de concertation permanents entre les deux concessionnaires forestiers et les communautés locales et autochtones vivants dans et autour des concessions forestières.

Le projet “Participation et implication effective des institutions et populations locales dans la gestion de l’exploitation forestière industrielle au Sud Congo”, exécuté dans les Départements de la Lékoumou, du Niari et du Kouilou par l’ONG Congo Environnement et Développement avec l’appui du Programme EGP de L’UICN Hollande et l’Union Européenne, met en place des cadres départementaux de concertation multi acteurs sur la gouvernance forestière.

Enfin, le projet de “Cartographie participative” exécuté par l’Observateur congolais des droits de l’Homme et la Fondation pour les forêts tropicales est là encore un exemple de concertation.

La République du Congo dispose donc d’une culture de la concertation participative et dispose de ressources humaines formées et d’outils ad hoc pour mettre en œuvre un plan de consultation en vue de l’élaboration de sa stratégie nationale REDD+.

3. Identification des parties prenantes et consultations menées

En se basant sur les acquis du processus AVP/FLEGT, la République du Congo a identifié trois types de parties prenantes pour la préparation de sa stratégie REDD+. C’est ce découpage qui a également servi de base aux propositions de plateformes évoquées dans la composante 1. Dans le souci de garantir un fonctionnement durable des plates formes, la coordination REDD+ accordera une attention particulière à leur formation et leur mode de fonctionnement. Les plates formes envisagées sont : la puissance publique, le secteur privé et la société civile.

3.1. La puissance publique

Ce groupe rassemble les départements ministériels et autres organes publics chargés d’élaborer ou de voter ou de faire appliquer les lois et réglementations dont l’action a un effet sur la déforestation, la dégradation forestière, l’utilisation et l’accès à la ressource, le partage des revenus et les droits fonciers coutumiers et/ou d’usage :

- (i) Le Secrétariat général du Gouvernement;
- (ii) 19 départements ministériels, en charge (1) du Plan et de l’aménagement du territoire, (2) de l’Economie, des finances et du budget, (3) du Développement durable, de l’économie forestière et de l’environnement, (4) des Transports, (5) de l’Energie et de l’hydraulique, (6) de la Pêche et de l’aquaculture, (7) de la Délégation des grands travaux, (8) des Travaux publics, (9) de l’Agriculture, (10) de l’Urbanisme et de l’habitat, (11) de l’Administration du territoire, (12) des Affaires foncières et la préservation du domaine public, (13) des Mines et de la géologie, (14) de la Recherche scientifique et technologique, (15) du Secteur privé, (16) du Commerce et des approvisionnements, (17) des Petites et moyennes entreprises et de l’artisanat, (18) de la Médecine traditionnelle (Ministère de la santé et Population), (19) de la Justice ;
- (iii) Les Administrations décentralisées : Mairies, Conseils départementaux et communaux ;
- (iv) Les Préfectures ;
- (v) Le Parlement.

3.2. Le secteur privé

On pourrait classer ici tous les opérateurs économiques dont l’action s’inscrit dans le secteur forestier, ou dont l’action influence le milieu forestier. On peut citer les sociétés d’exploitation forestière, les sociétés d’exploitation minière, les entreprises agricoles industrielles, les sociétés de travaux publics, les petits exploitants forestiers (piétistes) ou groupements d’exploitants artisanaux, la Fédération nationale des tradi-praticiens de santé du Congo.

3.3. La Société civile

Ce groupe rassemble les Associations et ONG, les églises, les leaders d'opinions et représentants des communautés. Les peuples autochtones et la société savante sont également classés dans cette catégorie.

3.4. Consultations menées pour le développement de la R-PP

Dans le cadre du développement de la présente R-PP se sont tenus un atelier de lancement tenu à Brazzaville, et trois ateliers départementaux dans trois Départements administratifs du pays (Pool, Sangha et Kouilou), choisi en fonction des zones écologiques du pays d'une part et en fonction du niveau de déforestation et dégradation forestière d'autre part.

3.4.1. Des participants :

En se référant aux instructions du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEF) et aux objectifs des consultations, les différentes consultations menées au niveau central (Brazzaville) et départemental ont connus la participation des Représentants de l'Administration publique, du secteur privé et de la société civile, y compris les représentants des peuples autochtones et du monde universitaire et de la recherche scientifique. Y ont également participé des représentants des bailleurs de fonds, (PNUD, Banque mondiale, FAO), de WCS, d'ONFI, de la Norvège et de la République Démocratique du Congo. (Voir liste en annexe). Les différents participants de la société civile par exemple ont été identifiés à partir des différentes plates formes existantes, tandis que ceux du secteur privé l'on été en fonction de leur intérêt au processus et du domaine d'activité.

3.4.2. Objectifs

Il y a lieu de rappeler que les consultations organisées visaient essentiellement la sensibilisation du large public et des parties prenantes sur le processus REDD+ et de recevoir les attentes et les recommandations de celles-ci en la matière pour le Congo.

Les travaux en atelier par groupe de partie prenante dans les départements permettaient aux participants de se prononcer sur certaines questions comme : avis sur le cadre institutionnel en élaboration pour le processus REDD-CONGO, le Comité Départemental REDD+, le Plan de Consultation, les causes apparentes et sous-jacentes de la dégradation des forêts et de la déforestation au niveau départemental et les possibles pistes d'évitement.

3.4.3. Résultats

Atelier de lancement :

Il a permis d'identifier les préoccupations pertinentes suivantes :

- (i) Absence d'une définition de la « forêt » spécifique à la République du Congo ;
- (ii) Manque d'harmonisation des positions des pays du bassin du Congo sur les questions du carbone, notamment le marché de carbone ;
- (iii) Nécessité de bien réfléchir le scénario de référence à retenir pour la République du Congo afin de trouver le meilleur parti dans la comptabilisation du carbone ;
- (iv) Nécessité d'impliquer la société civile et les communautés locales et peuples autochtones dans l'élaboration de la R-PP et la mise en œuvre des actions REDD+ ;
- (v) Besoin de renforcer les capacités des pays en développement, non seulement sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la R-PP, mais aussi sur les outils REDD+, notamment le scénario de référence et le système MRV.

Ateliers départementaux :

Les ateliers départementaux ont permis :

- (i) De comprendre la diversification dans la perception du milieu forestier par les communautés ;
- (ii) La nécessité d'éduquer les populations qui sont engagées dans la déforestation ;
- (iii) La prononciation des parties prenantes sur les documents en cours d'élaboration dans le cadre de la préparation de la R-PP ;
- (iv) La question de la séquestration du carbone par les cultures et l'agroforesterie, le partage des responsabilités qui passent par la résolution du problème du chômage ;
- (v) La plantation d'arbres à croissance rapide ;
- (vi) L'évaluation de la pratique de la journée de l'arbre ;
- (vii) L'estimation du manque à gagner du Département dans le secteur de l'agroforesterie ; Les appuis financiers aux communautés ;
- (viii) Les énergies alternatives et renouvelables, comme le gaz, l'électricité et l'énergie solaire, qui devraient être à la portée de tous ;
- (ix) La promotion des foyers améliorés ;
- (x) Les parties prenantes, conscientes des enjeux ont recommandé la mise en place dès que possible des Comités Départementaux REDD.

Il a par ailleurs été conduit de nombreux entretiens sous la forme de :

- (i) Réunions avec les personnes ressources des administrations publiques et privés relevant des secteurs clés de la déforestation et de la dégradation des forêts (Ministères en charge des forêts et de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, des mines, du plan, de l'administration du territoire, du foncier, des hydrocarbures, de l'énergie, etc.) ;
- (ii) Réunions avec les personnes ressources des Centres de recherche et/ou de gestion du SIG (CERVE, GERDIB, CNI AF, CERGEC, etc.) ;
- (iii) Vidéo conférence avec les experts de la Banque Mondiale (5 sessions) ;
- (iv) Réunions avec la société civile, notamment les associations et ONG regroupées au sein de la Convention Nationale des Associations et ONG de Développement et de l'Environnement du Congo (CONADEC), le Réseau National des Peuples autochtones du Congo (RENAPAC) à Brazzaville et auprès des communautés autochtones du département de la Sangha pour s'enquérir de leur perception de la Déforestation et de la Dégradation forestière et tout naturellement des possibles alternatives. D'un élan commun, les parties prenantes se sont engagées à soutenir et accompagner le processus REDD en République du Congo.

Les détails sur les consultations générales ou spécifiques à certaines composantes, menées entre janvier et avril 2010, sont présentés en annexe 1b-1 : intitulé de la rencontre, éventuellement noms, prénoms et contacts des personnes rencontrées, contenus et points saillants des discussions.

4. Consultations à mener et communication à prévoir de 2010 à 2013

4.1. Planification des consultations futures (2010-2012)

Comme lors des négociations de l'APV/FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne, les consultations seront conduites en plateformes (Puissance publique, Secteur privé et Société civile), puis couronnées par des consultations à large échelle, qui réuniront les représentants de toutes les parties prenantes, aux niveaux national, départemental et villageois.

- (i) Plateforme de la Puissance publique : des consultations avec cette plateforme auront lieu pour préparer la Loi cadre REDD+ (voir composante 2c). En l'absence de primature, le Comité national REDD+ et la Coordination nationale REDD+ seront appuyés par le Conseiller à l'environnement / forêts du Président de la République ;
- (ii) Plateforme du Secteur privé : dans la pratique, les consultations seront sectorielles et menées par corporation, à travers les focus group (1) mines, (2) forêt, (3) agriculture, (4) industrie pétrolière. Les entretiens avec les organisations patronales telle l'Union interprofessionnelle du Congo (UNICONGO) permettront de consolider les conclusions ;
- (iii) Plateforme de la Société civile : les consultations de la plateforme de la Société civile seront là aussi faites par focus group. A ce stade les focus group suivants sont identifiés :
 - ONG : de promotion des femmes, des jeunes, des droits de l'homme, de défense de l'environnement, de développement ;
 - Chambre des métiers ;
 - Groupes religieux ;
 - Associations de promotion des Peuples autochtones ;
 - Acteurs ruraux : organisations de base, communautés locales, leaders d'opinions, propriétaires terriens et coutumiers ;
 - Société savante : facultés (littérature, sciences humaines, sciences naturelles, sciences économiques, droit), institut du développement rural, centres de recherche (Direction générale de la recherche scientifique et technique, Centre d'étude et de recherche végétale, Centre de recherche géographique et de production cartographique, Groupe d'étude et de recherche sur la diversité biologique, etc.) ;
 - Projets de terrain et bureaux d'études.

Les consultations générales ou spécifiques à certaines composantes, à mener entre 2010 et 2012 sont présentées en annexe 1b-2. Pour l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de la stratégie nationale REDD+ et de son cadre de mise en oeuvre, les consultations seront menées auprès des différentes parties prenantes, une attention particulière sera apportée sur les consultations des communautés qui vivent aux dépens de l'exploitation de la forêt.

4.2. Stratégie de collecte et de circulation de l'information

4.2.1. Collecte de l'information

Pour les consultations générales :

L'information sera collectée à partir du comité national, composé des représentants des différentes plateformes des parties prenantes et des comités départementaux mis en place.

Pour les consultations spécifiques :

La Coordination Nationale REDD+, avec l'appui des consultants procédera à la formation des enquêteurs au niveau central et départemental, il est prévu que ceux-ci soit essentiellement des acteurs de la société civile, qui à leur tour se déploieront, chacun en fonction de sa zone géographique de résidence à la collecte de l'information sur le terrain. L'information collectée et traitée sera validée par le Comité National/Comité Départemental.

4.2.2. Circulation de l'information

Toute l'information liée à l'élaboration de la stratégie nationale sera traitée par la Coordination Nationale REDD+. L'information traitée par la Coordination Nationale est validée par le Comité national qui regroupe les représentants des parties prenantes, dont les peuples autochtones et les Délégués des Comités Départementaux.

Il est donc aisé de comprendre que le Comité National a la possibilité de refouler ou reformuler une information en fonction des préoccupations des parties prenantes. Une attention particulière mérite donc d'être accordée au fonctionnement du Comité National et surtout au mode de prise de décision à son niveau. Toutes les plaintes liées au fonctionnement du processus REDD seront traitées au niveau des Comités Départementaux et du Comité National.

Pour toute situation, le Comité Départemental peut directement envoyer des avis non contraignant aux projets ou initiatives REDD avec copie à la Coordination Nationale REDD+ et peut tranquillement se rassurer lors des sessions du Comité National si ses préoccupations ont été prises en compte et peut dès lors obtenir des explications nécessaires.

4.3. Méthodologie des consultations futures (approche de développement)

Les consultations seront réalisées en vue de répondre à certaines questions importantes dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale. De façon à s'assurer de la prise en compte des intérêts et de l'engagement des parties prenantes.

Bien entendu qu'en se basant sur le principe du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP), la coordination nationale REDD+, en fonction des questions en consultation par composante, veillera à ce que la partie consultée soit premièrement informée, qu'elle est comprise les enjeux en présence, qu'elle soit rassurée de ce que ses intérêts sont garantis, avant de s'engager et qu'en d'autres termes qu'elle est la possibilité de dire Non, pour toute situation confuse. Le contexte et les réalités de chaque cas seront appréciés.

Pour se faire l'implication des autres organisations internationales (gouvernementales, de la société civile ou privées), pouvant aider le pays à faire passer le bon message est mise à contribution

4.4. Information et communication large : démultiplication des contacts

La stratégie nationale REDD+ sera régulièrement discutée et amendée par les plateformes constituées au niveau national. La Coordination nationale REDD+ essaiera, dans la limite de ses moyens humains et financiers et en tenant compte des particularités de chacun des 12 Départements, d'initier la création des mêmes plateformes au niveau départemental.

Au niveau des communautés, la Coordination nationale REDD+ passera le relais aux organisations de la société civile, actives sur le terrain. Celles-ci, avec l'aide de la télévision, de la presse, des radios nationales et locales, focaliseront les interventions sur les points suivants :

- (i) La sensibilisation du grand public sur la REDD : le processus, ses tenants et aboutissants, ses avantages (et éventuelles contraintes) ;
- (ii) L'identification des besoins complémentaires en information des populations ;
- (iii) La recherche de l'adhésion des parties prenantes à la stratégie nationale REDD+.

Les outils et supports d'information et de communication pour cette démultiplication seront à adapter aux conditions locales et au niveau de réceptivité et d'intérêt des communautés :

- (i) Réunions de travail ;
- (ii) Appuis- accompagnements dans des actions pilotes ;

- (iii) Séminaires, ateliers de vulgarisation conférences et causeries débat ;
- (iv) Focus groups avec les communautés locales et autochtones ;
- (v) Publication d'articles de presse ;
- (vi) Productions et diffusion de films documentaires ;
- (vii) Productions et diffusion d'émissions radiotélévisées ;
- (viii) Productions de spectacles (théâtres, activités culturelles...)
- (ix) L'usage des radios communautaires existantes.

4.5. Communication à l'international

Des actions de communication au niveau international seront également initiées en vue de permettre au pays de valoriser les avancées réalisées dans la mise en œuvre initiale de sa stratégie REDD+ et de rechercher les financements pour la poursuite de sa mise en œuvre.

Ceci sera réalisé par le Président de la République, les Ministres, le Comité national REDD+ et la Coordination nationale REDD+ au travers de leur participation à des événements liés à la REDD+ ou à l'environnement, mais aussi au travers de la publication et diffusion dans les médias étrangers d'articles de presse, de films documentaires, d'interviews et de témoignages.

5. Calendrier et budget

5.1. Calendrier

Activité	2 ^e Semestre 2010						1 ^{er} Semestre 2011						Organisme responsable de la mise en œuvre
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Prises des contacts													Coordination nationale
Développement des supports de communication et information													Coordination nationale, Consultants externes
Création des plateformes départementales													Plateformes existantes Coordination nationale
Création des plateformes nationales													Plateformes existantes Coordination nationale
Renforcement des capacités des plateformes mises en place													Consultant avec appui Coordination nationale
Création des Comités départementaux REDD+ (pour info : voir comp. 1a)													Coordination nationale

Activité	2011	2012		2013		Organisme respons. pour la mise en œuvre
	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	
Conception du plan de consultation						Coordination nationale (cellule IEC)
Mise en œuvre du plan de consultation (en continu, avec temps forts suivant mise en œuvre des composantes)						Coordination nationale + entités suivant thèmes (CNI AFF, CNEES, etc.)
Formation des formateurs au niveau central et départemental (relais)						Consultant avec appui Coordination nationale
Consultations proprement dite au niveau départemental						Organisation de la Société Civile locales
Suivi des Consultations						Coordination nationale

5.2 Budget

Tableau 1a: Budget de la composante 1a		Budget (en k\$)				
Activité principale	Sous-activité	2010	2011	2012	2013	Total
		Appui à la mise en œuvre de la composante 1 b	2 experts internationaux et nationaux	10	15	15
Equipements	Achat 1 véhicule 30 K\$ + Carburant et entretien 15 K\$/an	45	15	15	15	90
	Matériels (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, scanners, TV magnétoscope/DVD, caméscope, vidéo projecteur, etc.)	30	-	-	-	30
Supports de communication	Conception	10	-	-	-	10
	Production et reproduction des supports (10 k\$/Département)	20	100	-	-	120
Création des plates formes	1 K\$ x 3 plates formes x 12 Département	36	-	-	-	36
Renforcement des capacités et réunions des Plates formes	2 K\$ x 3 plates formes x 12 Département	36	72	-	-	108
Formation des formateurs	Consultants (01 international et 2 nationaux)	15	15	-	-	30
	Ateliers (2 ateliers départ x 12 Départements x 5 K\$/atelier)	-	120	-	-	120
Consultations	Forfait: 10 K\$/Département x 12 Départements	60	120	120	120	420
Actions de visibilité	Emissions (Radio, Télévision), articles de presse	15	30	30	30	105
	Total	277	487	180	165	1 109
	Gouvernement (2%)	6	10	4	3	22
	Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)	83	146	54	50	333
	Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)	188	331	122	112	754

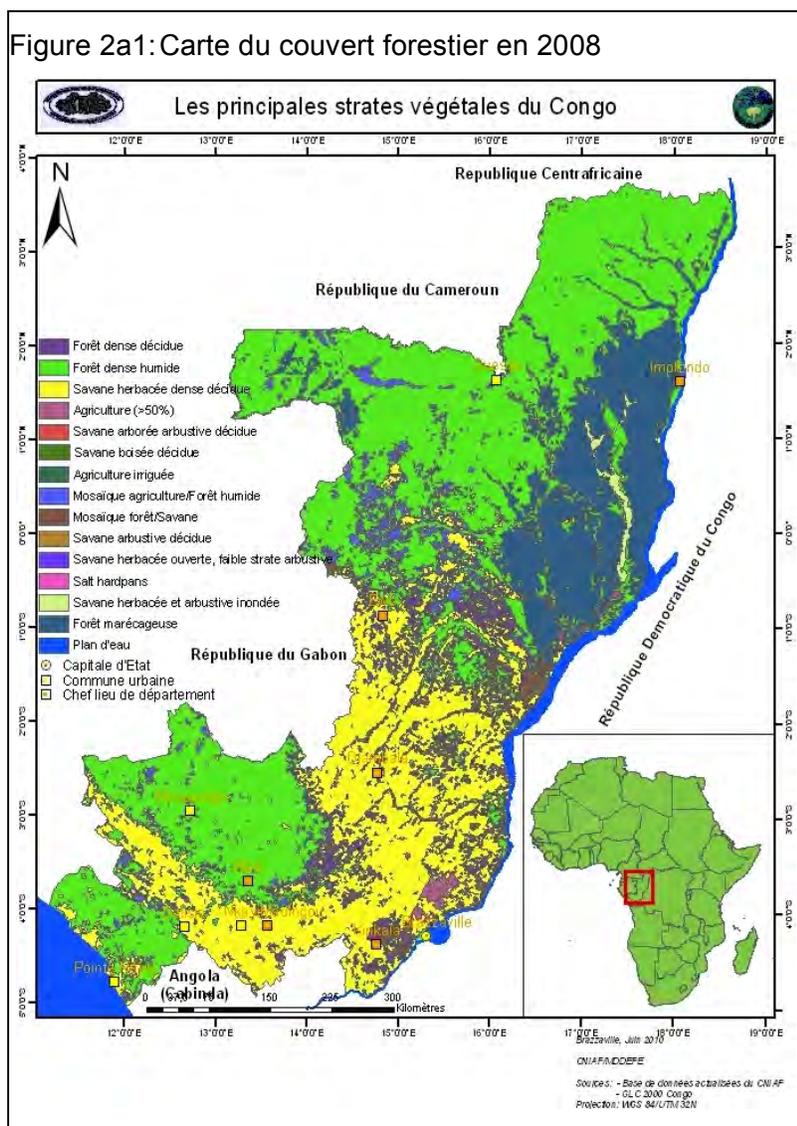
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

Composante 2a. Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance

1. Caractéristiques du Congo et de ses forêts

1.1. Un pays à fort couvert forestier réparti entre forêts denses, claires et inondées

La République du Congo, à cheval sur l'équateur et au cœur du deuxième massif forestier mondial, s'étend sur 34 millions d'ha : 2/3 de formations forestières (soit 22,5 millions d'ha) et 1/3 de savanes (soit 11,5 millions d'ha). La forêt est présente au Sud et surtout au Nord :



→ Au Sud de l'Équateur :

- Le massif du Mayombe et les forêts littorales (Département du Kouilou) couvrent environ 1,5 millions d'ha de forêts denses et claires sur terre ferme (7% des forêts) ;
- Le massif du Chaillu (Départements du Niari et de la Lékoumou) couvrent environ 4,5 millions d'ha de forêts denses et claires sur terre ferme (19% des forêts) ;
- Les forêts galeries et les mosaïques forestières du Sud Est et du Centre (Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux) couvrent environ 0,5 million d'ha (3% des forêts) ;

→ Au Nord de l'Équateur :

- Les forêts denses et claires sur terre ferme (Départements de la Likouala, de la Sangha et de la Cuvette Ouest) couvrent environ 7,5 millions d'ha (33% des forêts) ;
- Les forêts inondées (Départements de la Cuvette) couvrent environ 8,5 millions d'ha (38% des forêts).

Dans le cadre du REDD+, la répartition de surface entre « savanes arbustives » et « forêt » est susceptible d'être modifiée suivant les critères qui seront retenus en terme de hauteur des arbres, taux de couverture des arbres au sol et superficie minimale des formations forestières.

1.2. Des taux de déforestation et de dégradation faibles

La République du Congo est un pays fortement boisés à faible niveau de déforestation et de dégradation. Le rapport 2008 sur l'état des forêts d'Afrique Centrale estime le taux de déforestation à 0,03% par an et le taux de dégradation à 0,01% par an (Duveiller et al 2008). Le rapport d'Analyse des ressources forestières (FRA, 2005) estime le taux de déforestation à 0,08%.

Comme le montre le tableau 2a1, la situation n'est pas uniforme sur l'ensemble du pays, et varie en fonction de la densité de population, de la qualité des infrastructures de transport, de la richesse des forêts et l'historique de leur exploitation, de l'existence de zones urbaines. etc. La déforestation et la dégradation semblent plus importantes au Sud qu'au Nord, le Nord étant peu peuplé (1,5 habitants/km² environ contre 10,5 habitants/km² en moyenne nationale).

1.3. Une organisation administrative déconcentrée et décentralisée

L'organisation administrative de la République du Congo est régie par la Loi n°3-2000 de 2000 portant principes de la déconcentration et de la décentralisation. Les 12 Départements et Communes sont des circonscriptions administratives et des collectivités locales. Le Département constitue l'échelon de conception, programmation, harmonisation, soutien, coordination et contrôle des actions et opérations de développement économique, social et culturel, réalisées grâce à l'intervention de l'ensemble des services départementaux de l'Etat.

1.4. Une croissance démographique forte

La population congolaise est estimée à 3,8 millions d'habitants en 2008. La densité moyenne est de 10,5 habitants au km² et le taux moyen annuel de croissance démographique de 3,2%. Près de 60% de la population habite dans les cinq principales villes : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi et Ouesso. Le reste de la population (40%) vit en milieu rural.

La population congolaise est très jeune : environ 45% de la population est âgée de moins de 15 ans. L'espérance de vie à la naissance est de 51 ans. La plus grande partie de la population dépend toujours des forêts pour ses besoins vitaux (alimentation, énergie, pharmacopée, etc.).

1.5. Une économie dépendante des exportations de pétrole et de bois

L'économie congolaise est essentiellement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois, qui contribuaient en 2004, selon le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP, 2007) à près de 70% du PIB (64% pour le pétrole et 5,6% pour le bois) et à 98% des recettes d'exportation (93% pour le pétrole et 5% pour le bois).

L'agriculture occupe 40% de la population active mais ne contribue que pour 6% au PIB. Avec plus de 22 000 emplois directs et indirects⁶, le secteur forestier reste le plus important pourvoyeur d'emploi après l'administration publique. Il dégage un chiffre d'affaires d'environ 150 millions d'euros par an : ses recettes fiscales contribuent à 2% du total des recettes de l'Etat et ses recettes d'exportation à 10% du total des recettes d'exportation de l'Etat.

⁵ Ces chiffres diffèrent à cause de la méthodologie employée, mais les deux estimations semblent sous-estimées faute d'images satellites exploitables dans le Sud du pays (généralement très ennuagé).

⁶ Fiche de collecte des données pour le suivi de l'état des forêts d'Afrique centrale. Niveau national République du Congo. Ministère de l'économie forestière (MEF), Brazzaville et Projet Forêt d'Afrique (FORAF), Kinshasa - 2008

1.6. L'Etat propriétaire des forêts

Le Domaine forestier de l'Etat est divisé entre le Domaine forestier non permanent⁷ (DFNP) et le Domaine forestier permanent⁸ (DFP), à l'intérieure duquel sont comprises les 18 Unités forestières d'aménagement (UFA) qui couvrent près de 18,5 millions d'hectares, soit plus de 80% de la superficie forestière nationale (voir 2.1 infra sur l'aménagement forestier).

L'article 35 de la Loi forestière indique que la reconnaissance des droits des propriétaires des forêts privées se fait par l'Etat sur la base de titres fonciers ou de droits fonciers coutumiers, droits fonciers qui ont été reconnus par la Conférence nationale souveraine de 1991.

Cette reconnaissance devait être matérialisée par un acte législatif, lequel devait prévoir une procédure d'immatriculation des droits fonciers coutumiers. Même si le principe du droit de propriété des forêts aux collectivités locales est matérialisé, le transfert n'a pas été opéré. Quant aux particuliers, l'immatriculation des titres fonciers coutumiers pose problème. La présomption de domanialité reste donc au bénéfice de l'Etat, qui est à la fois le principal propriétaire et le principal gestionnaire des forêts congolaises.

2. De gros efforts entrepris sur l'aménagement durable et les aires protégées

2.1. Des modes d'exploitation forestière différents entre Nord et Sud du pays

L'exploitation forestière et la transformation des produits forestiers sont surtout présentes dans les zones du pays les moins peuplées, les plus pauvres et les plus enclavées du pays où elles fournissent des services sociaux (habitats décents, écoles et centres de santé, routes, eau potable, électricité, téléphone, etc.) en l'absence de structures et d'investissements publics.

L'exploitation forestière congolaise est sélective en raison notamment des exigences du marché international des bois, de l'étroitesse du marché local et des coûts de transport. Ces coûts sont plus importants dans le massif Nord et rend le nombre d'essences rentables plus réduit. Dans le Nord du pays, l'exploitation forestière porte une dizaine d'essences (Sapelli, Sipo, etc.). Dans le Sud du pays par contre, une trentaine d'essences sont exploitées (Okoumé, Limba, Niové, etc.).

Il est pour l'instant établi que les ressources forestières prélevées par les populations sont généralement faibles dans la plupart des massifs forestiers éloignés des centres urbains. Malgré quelques lacunes, la réglementation semble bien respectée et permet de maintenir les prélèvements à un niveau compatible avec l'accroissement naturel de la ressource.

Des doutes persistent par contre l'ampleur réelle des prélèvements industriels, surtout dans le Sud où l'historique de l'exploitation est plus ancien et moins encadré. La durabilité du prélèvement de certaines essences est préoccupante, leur taux de reconstitution étant parfois inférieur à 20%.

En effet, les forêts du Sud du pays ont fait l'objet de plusieurs « repasses » (voir encadré infra) depuis la réalisation des inventaires datant des années 1970. Ceux-ci ne reflètent plus la richesse réelle des concessions attribuées aux petites entreprises. Des surfaces importantes sont donc exploitées sans connaissance de leurs capacités réelles, sans gestion durable de la ressource.

⁷ Le domaine forestier non permanent est constitué des forêts protégées, n'ayant pas fait l'objet de classement. Il constitue le domaine public de l'Etat (article 13, Loi 16/2000).

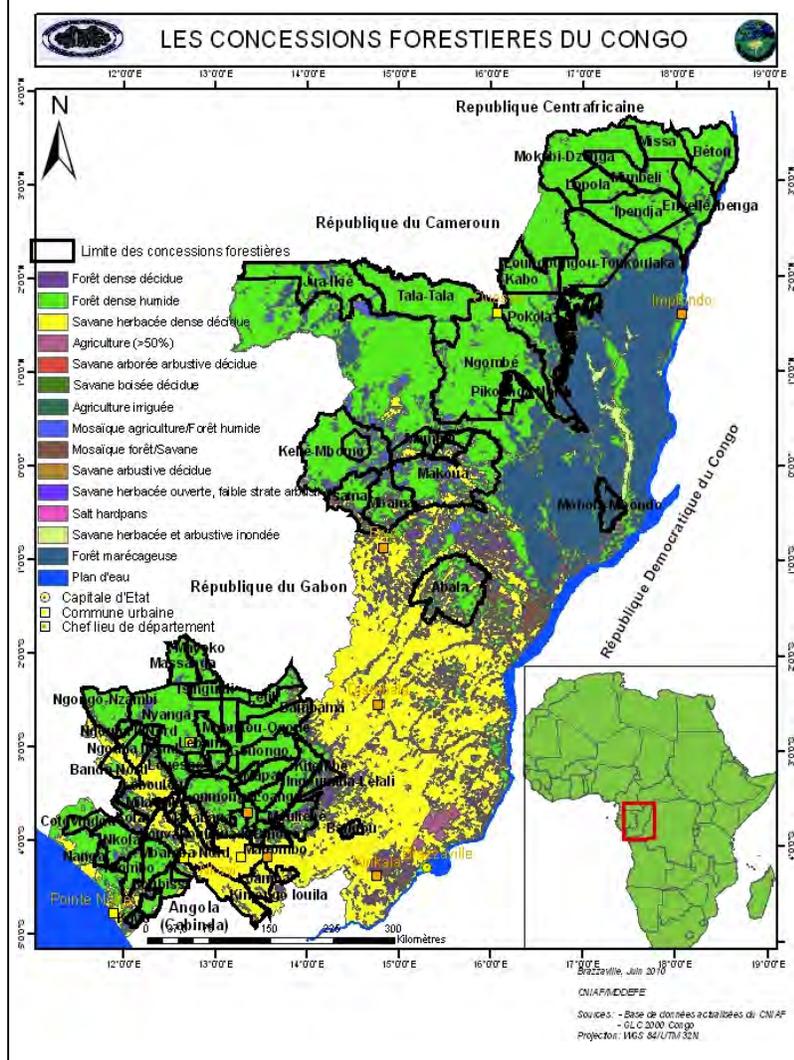
⁸ Le domaine forestier permanent est constitué des terres affectées à la forêt ainsi qu'à l'habitat de la faune sauvage (article 5, Loi 16/2000). Le domaine forestier permanent comprend les forêts du domaine privé de l'Etat, les forêts des personnes publiques, les forêts des communes et des autres collectivités locales (article 6, Loi 16/2000).

Les droits d'usage concernant les produits forestiers non ligneux sont importants et cette ressource constitue un apport essentiel, parfois vital, de biens et services, pour les populations forestières, notamment les peuples autochtones qui y puisent l'essentiel de leurs besoins en nourriture, énergie, équipements, médicaments. Les citoyens continuent quant à eux d'utiliser de grandes quantités de bois de feu issues de forêts parfois éloignées des centres urbains. Le « droit d'usage » connaît donc des dérives, sources de déforestation et de dégradation.

2.2. De gros efforts depuis les années 2000 pour développer l'aménagement forestier

Avec le processus d'aménagement forestier durable (voir encadré supra), qui a démarré légalement à la fin de l'année 2000, la République du Congo a réalisé d'énormes progrès pour protéger ses écosystèmes et les populations qui en dépendent. Des efforts importants ont aussi été fait en terme de reboisement et création d'aires protégées. Ainsi, selon le CNIAFF, en 2010 :

Figure 2a2: Carte des concessions forestières en 2010



- (i) 84 420 ha de plantations, dont 12 450 ha en forêt dégradée, ont été créés depuis 1950 ;
- (ii) 3 531 820 ha (10,3% du pays) ont été classés comme aires protégées depuis 1950 ;
- (iii) 3 831 820 ha de concessions ont été aménagés depuis 2001 (28% des forêts de production);
- (iv) 6 842 490 ha sont en cours d'aménagement (51% de forêts de production) et, d'ici 2012, environ 75% des 13 434 200 ha des forêts de production auront un plan d'aménagement ;
- (v) 8 369 760 ha (37% des forêts) sont sous protection car inondée en quasi-permanence ;
- (vi) 834 000 ha (6% des forêts de production) sont éco-certifiés en 2008, performance pour le pays et les entreprises qui ont voulu atteindre cet objectif : cela fait du Congo le 1^{er} pays au monde en terme de surface d'exploitation éco-certifiée en forêt naturelle !

→ Focus sur l'aménagement forestier et ses principaux termes techniques

En République du Congo, le plan d'aménagement forestier constitue (i) un **outil de gestion et de planification** de l'activité forestière industrielle et (ii) un **référentiel légal**, sur la durée de validité du plan d'aménagement. Il est approuvé par Décret pris en conseil des Ministres.

L'**inventaire forestier d'aménagement** est basé sur un **échantillonnage systématique** des concessions effectué le long de layons parallèles et équidistants (espacés de 2 à 2,5 km).

L'**unité d'échantillonnage** est la parcelle (unité de 0,5 ha géoréférencée à partir de relevés GPS). Tous les arbres de diamètre ≥ 20 cm sont inventoriés sur l'ensemble de la parcelle.

Les données sur la régénération, les produits forestiers non ligneux, la faune et les **indices de chasse et de braconnage** sont relevées le long des layons. De même pour les informations sur le **milieu forestier** (texture du sol, densité du couvert, abondance des lianes, etc.).

L'aménagiste doit en outre effectuer un **zonage en séries d'aménagement** (série de **production** et série de **développement communautaire** pour les zones exploitables, série de **protection** et de **conservation** pour les zones non exploitables à protéger et/ou conserver).

L'élaboration d'un **plan d'aménagement** demande une **forte technicité** des opérateurs, notamment en matière de maîtrise des logiciels de Système d'information géographique (**SIG**) et de techniques d'**inventaires à pied**. Il a un coût estimé entre 3 à 12 US\$/ha (selon les cas).

Chaque série d'aménagement génère des **plans de gestion quinquennaux**. Les séries de production, qui comprennent entre autres des **obligations techniques, industrielles, sociales et fiscales**, seront récoltées suivant les **assiettes annuelles de coupe** d'équisurfaces.

Les **volumes annuels de prélèvement** des espèces commercialisables sont fixés sur la base de la **possibilité forestière** de l'assiette annuelle de coupe.

La **rotation** varie de 25 à 35 ans et est déterminée suivant le **taux de reconstitution** des essences forestières et la durabilité économique, écologique et sociale de la concession forestière. En parallèle, un **diamètre minimum d'exploitation** est fixé pour chaque essence.

Les parcelles exploitées dans le cadre des assiettes annuelles de coupe sont laissées en **régénération** pendant la durée de la rotation, avant une nouvelle coupe. Lorsqu'une coupe est effectué sur une assiette de coupe avant expiration de cette durée, on parle de **repasse**.

L'aménagement s'accompagne aussi, avant toute exploitation, d'une **planification rationnelle** des réseaux de **débardage** : entre l'**abattage**, et le débardage, il faudra en effet **débusquer** la grume (la sortir de l'assiette annuelle de coupe depuis le lieu d'abattage jusqu'à une piste).

Cette distance doit être **optimisée** (pas trop grande pour éviter les dommages sur l'assiette annuelle de coupe et pas trop courte pour éviter le tracé de trop nombreuses pistes). La localisation des **plateformes de stockage** est aussi pensée pour limiter la dégradation.

Un systèmes de **suivi des impacts sociaux et environnementaux** est généralement mis en place afin de s'assurer que l'exploitation participe au **développement local** (emploi et revenus, conditions d'accès aux soins et à l'éducation, etc.) et que les **dommages environnementaux** sont **minimisés** (par exemple, l'évaluation des impacts sur l'eau et les sols du réseau de desserte est pris en compte dans le zonage entre différentes séries d'aménagement).

Afin d'accélérer le processus d'élaboration des plans d'aménagement, l'administration forestière congolaise a initié, grâce au cofinancement de l'Agence française de développement, un projet visant à encadrer les **petites et moyennes entreprises congolaises** concessionnaires des forêts du Sud dans l'élaboration de plans d'aménagement adaptés aux conditions locales.

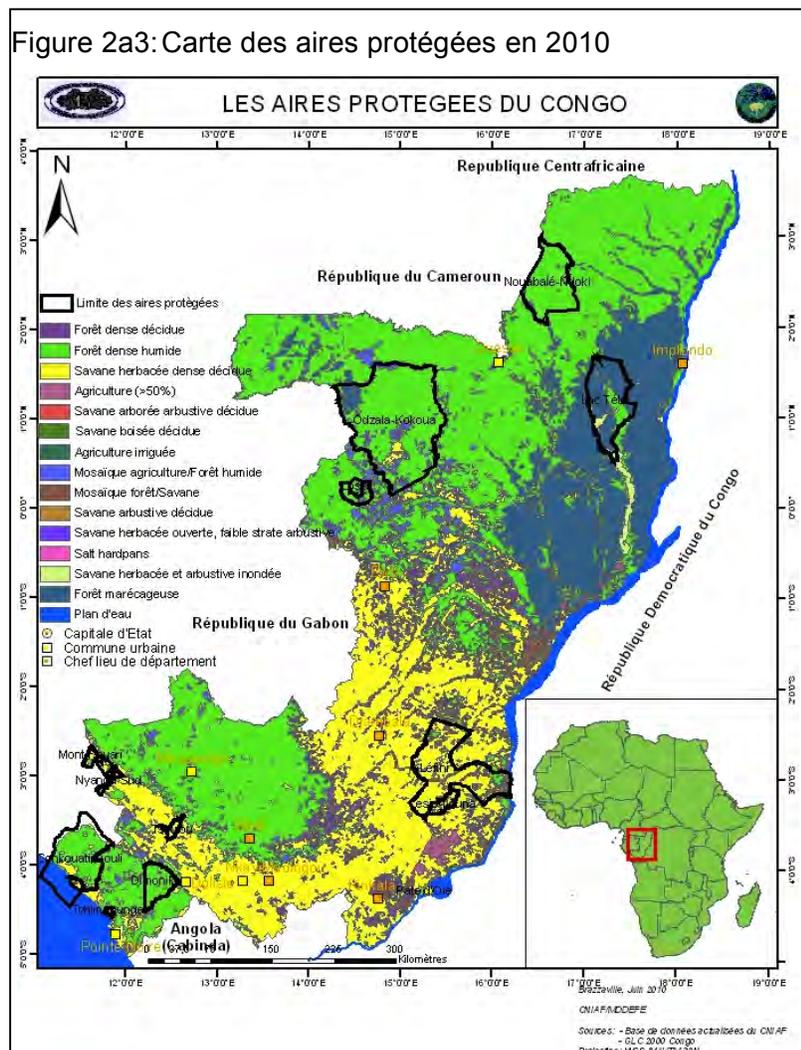
Tableau 2a1 : Avancement du processus d'aménagement dans les UFA

	2005		2008	
	UFA	Surface (ha)	UFA	Surface (ha)
Concessions attribuée	60	11 387 000	52	11 976 000
Processus d'aménagement entamé	10	4 114 000	22	6 372 000
Plan d'aménagement validé	0	0	3	1 908 000
Certification obtenue	0	0	2	834 000

Sources : Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC, 2006) et Ministère de l'économie forestière (MEF) – Projet Forêts d'Afrique (FORAF) (MEF-FORAF, 2008)

La production de bois brut (grumes) a plus que doublé entre 2000 et 2004, passant de 630 878 m³ à environ 1 500 000 m³, suite à l'attribution de surfaces à de nouvelles sociétés qui ont démarré leurs activités après 2000 et à la relance des activités des sociétés déjà installées. La possibilité annuelle estimée à 2 000 000 m³ pour les essences commerciales est loin d'être atteinte. Les études dendrométriques réalisées pour les plans d'aménagement indiquent que cette valeur a été sous-évaluée pour les essences couramment exploitées et commercialisées.

2.3. Le développement des aires protégées : une priorité de la République du Congo



Les aires protégées couvrent près de 11% du pays, soit 3,5 millions d'ha, dont 74% de forêts :

- (i) 3 Parcs nationaux (3,2 millions d'ha) : Nouabalé-Ndoki, Odzala-Kokoua et Conkouati-Douli) ;
- (ii) 7 Réserves (1 million d'ha) : Léfini, Mont Fouari, Tsoulou, Nyanga Nord, Nyanga Sud, Dimonika et Lac Télé) ;
- (iii) 3 sanctuaires (0,3 million d'ha : Tchimpounga, Lossi et Lessio-Louna) ;
- (iv) 1 domaine de chasse (22 924 hectares : Mont Mavoumbou).

Cet important réseau d'aires protégées, qui s'ajoute aux forêts bénéficiant d'une protection naturelle (forêts inondées, forêts de montagne, séries de protection et conservation des concessions forestières aménagées) est faiblement touché par la déforestation et la dégradation, mais aucun chiffre précis et objectif ne peut être donné faute d'étude spécifique.

2.4. Les fondements de la politique forestière congolaise

L'objectif global de la politique forestière est d'assurer le développement économique, social et écologique du pays sur la base de la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

2.4.1. Législation nationale

Le cadre juridique qui constitue le fondement de la politique du Gouvernement dans les secteurs multidisciplinaires de la forêt et de l'environnement est essentiellement constitué par

- (i) La Loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
- (ii) La Loi n°20/96 du 15 avril 1996 (modifiant la Loi de 1984) instituant la journée de l'arbre ;
- (iii) La Loi n°16/2000 du 20 novembre 2000 portant Code forestier ;
- (iv) La Loi n°17-2000 du 31 décembre 2000 relative à la propriété foncière ;
- (v) La Loi n°10-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat ;
- (vi) La Loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées.

A l'exception de la Loi 003/91 en cours de révision, la Loi forestière (16-2000), la Loi sur la faune (37-2008) et toutes celles élaborées après le Sommet mondial de Rio de Janeiro (1992) intègrent les préoccupations de la communauté internationale en vue de garantir la durabilité économique, écologique et sociale des ressources naturelles (terre, forêt, eau, faune, etc.).

2.4.2. Engagements internationaux et régionaux

L'engagement du pays à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles se traduit par son adhésion à de nombreux Accords internationaux (voir annexe 2a) dont le plus récent est le Traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), signé à Brazzaville le 5 février 2005 et ratifié par la loi n°35-2006 du 26 Octobre 2006.

Dans le cadre de la gestion transfrontalière de la faune sauvage, des accords ont été signés :

- (i) Entre les Gouvernements du Cameroun, de la République centrafricaine et la République du Congo pour la mise en place du parc tri National de la Sangha et l'interzone Dja-Odzala-Minkébé (en 2008 et 2009 respectivement) ;
- (ii) Entre l'Angola, la République démocratique du Congo et la République du Congo pour la mise en place d'une aire protégée tri-nationale dans le massif du Mayombe.

Depuis mai 2009, la République du Congo a conclu avec l'Union européenne un Accord de partenariat volontaire (APV) établi dans le cadre du processus de renforcement de la légalité sur la production et commercialisation du bois (FLEGT). Elle s'apprête à émettre des licences FLEGT dès 2011, ce qui garantira la légalité de toutes ses exportations de bois. La République du Congo devrait utiliser le système de vérification de la légalité des bois et des produits dérivés (bois bruts ou transformés, bois de chauffage, sciures, déchets, débris de bois et agglomérés, charbon de bois, de coques ou de noix) pour l'ensemble des bois et produit dérivés, quel que soit le marché de destination, y compris national.

2.4.3. Les points de faiblesse de la législation forestière

La politique forestière présente des faiblesses majeures puisqu'elle a été adoptée avant que soient reconnus les droits fonciers traditionnels par la Conférence nationale souveraine de 1991.

Les définitions du Domaine forestier de l'Etat sont difficiles à concilier avec les droits revendiqués par les populations et il s'ensuit de nombreux conflits avec les exploitants forestiers, le Service national du reboisement (SNR) du MDDEF, les exploitants agricoles et, en zone urbaine et périurbaines, les services de l'urbanisme. La certification des concessions n'est également pas pleinement prise en compte dans la législation et des normes nationales ne sont pas définies.

Enfin, le faible équipement de l'administration ne permet pas un contrôle adapté sur toute l'étendue du territoire national. Selon la Banque mondiale, des progrès sont à réaliser dans les domaines de la fiscalité et des adjudications de concessions, la protection de la biodiversité, la gestion durable des forêts de production, la participation des populations locales et autochtones à la gestion durable des forêts, l'efficacité des systèmes juridiques, les mesures de protection applicables à la forêt et à l'environnement et les capacités institutionnelles du secteur.

2.5. Insertion des politiques forestières dans les politiques de développement

Les grandes orientations définies par le Plan d'action forestier national (PAFN, 1992), le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE, 1994), le Schéma national de développement rural (SNDR, 1997), le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT, 2005), le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP, 2008), le Plan d'action national (PAN, 2008) s'intègrent dans une vision stratégique commune et reposent principalement sur :

- (i) La conservation et la gestion durable des écosystèmes ;
- (ii) La gestion participative ;
- (iii) La lutte contre la pauvreté.

Une convention de collaboration a été conclue en 2005, entre le Ministère en charge des forêts et World Resources Institute (WRI) pour la mise en place d'un Système d'Information de la Gestion Forestière (SIGEF). En Avril 2007, il a conclu avec deux organismes anglais (Forest Monitor et Ressources Extration Monitoring) un protocole d'accord pour l'opérationnalisation d'un observatoire indépendant de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en République du Congo. Ce souci de transparence et de la gouvernance vient d'être concrétisé avec la signature en Mai 2010 à Bruxelles (Belgique) d'un accord de partenariat volontaire (APV) FLEGT. Cet APV a du reste été paraphé en Mai 2009 à Brazzaville (République du Congo).

Les Ministères impliqués dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles (forêts, environnement, agriculture, réforme foncière, énergie, mines, aménagement du territoire, plan, tourisme etc.), disposent de politiques sectorielles concourant à la fois à la gestion durable des écosystèmes forestiers et à la réduction de la pauvreté.

La difficulté principale est le manque de mise en œuvre sur le terrain de ces objectifs de politiques sectorielles, par manque de moyens matériels et humains, mais l'absence de réformes transversales, comme la réforme foncière et la réalisation d'un plan d'affectation des terres respectant les droits de chacun et permettant d'éviter les conflits d'usages.

3. Causes et facteurs actuels de la déforestation et de la dégradation

Les causes directes de dégradation et de dégradation sont par ordre d'importance :

- (i) La pratique non durable de l'abattis-brûlis (qui peut être un système pérenne) ;
- (ii) La production et consommation non durable de bois énergie ;
- (iii) L'exploitation forestière non durable voire illégale ;
- (iv) Le développement urbain.

3.1. Agriculture

Dans le domaine agricole, la principale cause directe, passée et actuelle, de déforestation et dégradation semble être l'agriculture familiale, consommatrice d'espaces à défricher. L'agriculture familiale ou traditionnelle est le type d'agriculture le plus pratiqué en République du Congo. Elle est basée sur la technique du brûlis et revêt un caractère itinérant sur l'ensemble du pays.

Dans certaines zones, particulièrement le Sud Congo, cette agriculture vivrière commence à être affectée par la réduction graduelle du temps de jachère à observer pour la restauration des sols. Les terres qui ne suivent pas la jachère sont envahies par le *Chromolaena odorata* qui peut bloquer les premiers stades de régénération forestière. Les facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation par l'agriculture, c'est-à-dire la culture sur brûlis itinérante, sont au nombre de cinq :

- (i) Absence d'un PNAT ;
- (ii) Faiblesse voire absence de vulgarisation agricole, d'où peu d'adoption de techniques agricoles plus adaptées ;
- (iii) Faiblesse d'accès aux intrants (crédit, semences améliorées, engrais) permettant à la fois d'augmenter les rendements (moins de besoin en terre) et de maintenir la fertilité du sol (pas besoin de recourir à la fertilisation par brûlis) ;
- (iv) Augmentation démographique, d'où augmentation des besoins en produits vivriers, d'où augmentation de l'abattis-brûlis et diminution du temps de jachère ;
- (v) Plus généralement, pauvreté qui empêche d'investir dans des techniques plus durables et freine la prise de risque induite par le changement de pratique agricole.

L'agriculture industrielle (palmier à huile, hévéa, café, cacao) est, quant à elle, peu développée. De grands projets se sont réalisés aux dépens des forêts, puis ont été abandonnés dans les années 1980, par manque de rentabilité à l'export, du fait de l'étroitesse du marché intérieur pour le palmier à huile et du désengagement de l'Etat de l'économie productive.

Il convient de noter que depuis 2002, toute superficie forestière déboisée au-delà de 1 ha est soumise à une taxe de déboisement. Les contrôles menés et l'obligation de verser cette taxe semblent avoir limité les superficies agricoles, mais la procédure reste déclarative et les superficies agricoles familiales sont souvent inférieures au seuil fixé par la réglementation.

3.2. Bois énergie

La demande de bois énergie (bois de chauffe et charbon de bois) est une cause directe, passée et actuelle, de déforestation et dégradation. Elle augmente dans et autour des zones de grandes concentrations humaines (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Ouessou, Gamboma, etc.). Cette demande croissante est due à l'effet conjugué de trois causes sous-jacentes qui sont :

- (i) Accroissement démographique ;
- (ii) Absence de sources d'énergies alternatives adaptées aux faibles revenus des populations ;
- (iii) Production et utilisation inefficaces du charbon de bois. Côté offre, les taux de carbonisation sont très faibles (10 à 15%) car les techniques sont frustrées et les charbonniers peu professionnalisés. L'introduction de techniques et formations très simples permettrait d'atteindre des rendements de l'ordre de 20 à 25%. Côté demande, là encore les rendements d'utilisation sont faibles (foyers ouverts). La vulgarisation de foyers améliorés est en cours à Brazzaville : leur adoption pourrait diminuer la consommation de charbon de 20-30%.

La quasi totalité des ménages congolais utilise encore le bois énergie comme principal combustible pour la cuisine et le chauffage. Selon l'Analyse des ressources forestières de la FAO (FRA, 2005), la demande en bois énergie était estimée à 1 317 000 m³ de bois brut en 2005, soit 441 572 tonnes de bois de feu et 611 995 tonnes de bois pour produire 73 734 tonnes de charbon de bois.

Les sources alternatives sont, soit à l'état d'expérimentation symbolique et non promues (solaire), soit produites en faibles quantités (électricité, énergies fossiles), les projets en cours de réalisation ayant pour objectif de couvrir la demande estimée actuelle et non d'anticiper les besoins qui résulteraient de l'abandon progressif du bois de feu pour les besoins quotidiens.

Il est ainsi estimé que seulement 55 % des ménages urbains et 25 % des ménages ruraux pourraient accéder à l'électricité d'ici 2025. Le recours au bois de feu et au charbon de bois continuera à être essentiel dans les prochaines décennies, en ville comme en milieu rural.

3.3. Exploitation forestière

L'exploitation non durable et/ou illégale des forêts est une cause directe, passée et actuelle, de déforestation et de dégradation. Cette cause directe est sous-tendue par six causes sous-jacentes principales qui sont :

- (i) Faiblesse de la gouvernance forestière exercée par l'Etat, les collectivités locales et leurs agents, qui encourage l'exploitation illégale des forêts, les trafics de bois de feu et de charbon, l'expansion urbaine incontrôlée par attribution de parcelles ou de permis de construire en zone protégée, etc. Cette faible gouvernance est due elle-même à l'absence de certains textes d'application, une application insuffisante des lois et règlements et une insuffisance qualitative et quantitative des agents ;
- (ii) Proximité des zones de consommation et d'exportation (notamment Sud Congo) qui encourage l'exploitation illégale. Les abus ont augmenté depuis la suppression des permis de bois d'œuvre qui permettaient d'exploiter légalement jusqu'à 400 arbres ;
- (iii) Mise en valeur des concessions forestières sans plan d'aménagement préalable ;
- (iv) Non respect des règles d'exploitation forestière à faibles impacts (EFI) ;
- (v) Absence d'étude nationale sur l'accroissement des essences et leur reconstitution ;
- (vi) Manque de promotion et de débouchés commerciaux pour les essences dites secondaires, d'où une forte pression sur les espèces de grande valeur commerciale à l'export et une non valorisation des arbres abattus indirectement par l'exploitation.

3.4. Développement urbain

L'étalement urbain est une cause directe, passée et actuelle, de déforestation et de dégradation. Ceci est sous-tendu par trois causes sous-jacentes principales qui sont :

- (i) Augmentation démographique : en faisant l'hypothèse que le taux de croissance démographique actuel (3,6 % par an) se maintienne dans le futur, la population devrait quadrupler d'ici 2050 pour atteindre 14 millions d'habitants, soit 40 habitants/km² ;
- (ii) Exode rural, lui-même due à la paupérisation des zones rurales, couplé avec des mouvements de retour de jeunes citadins dans leurs villages d'origine, en faible nombre mais avec de fort impact sur les systèmes traditionnels ;
- (iii) Absence ou non respect des plans directeurs d'urbanisme. Le développement anarchique des villes, notamment Brazzaville et Pointe-Noire, a provoqué un fort recul des forêts urbaines et périurbaines ainsi que des forêts situés le long des voies de communication.

Cet étalement urbain s'accompagne d'une augmentation de l'exploitation forestière, souvent illégale, afin d'alimenter le marché des grandes villes où la demande en produits ligneux (bois de feu et bois de service) reste très forte, y compris par des moyens illégaux.

Aud delà de son impact négatif sur le climat, la déforestation périurbaine (bois de feu, charbon de bois, bois d'œuvre) engendre un phénomène important d'érosion des pentes qui a des conséquences graves sur l'habitat et les infrastructures.

3.5. Infrastructures et exploitation minières

Cet aspect est cité pour mémoire car la mise en place des barrages hydro-électriques ou l'expansion des infrastructures routières ne posent pas encore de graves problèmes de déforestation dans le pays, sauf à proximité des centres urbains.

Hormis le pétrole, actuellement exploité en off-shore, les prospections minières (or, fer, diamant, potasse etc.) n'ont pas encore abouti à des permis d'exploitation d'assez grande ampleur pour avoir des conséquences importantes en matière de déforestation et de dégradation.

Des exploitations artisanales existent en petit nombre mais leur discrétion vis-à-vis des autorités ne permet pas d'estimer leurs impacts sur les forêts, qu'il soit dues à l'activité minière proprement dite ou aux cultures faites à proximité pour nourrir les travailleurs.

3.6. Importance des facteurs sous-jacents

Les facteurs sous-jacents que sont la pauvreté des populations, la faible gouvernance de l'Etat ou des collectivités (notamment pour faire appliquer la loi), l'augmentation démographique, etc. se retrouvent donc de façon transversale dans l'analyse des causes directes effectuée précédemment. Quantifier leurs effets est difficile, mais ils devront néanmoins être dûment considérés lors de l'élaboration de propositions d'options stratégiques dans la composante 2b.

4. Causes et facteurs futurs de la déforestation et de la dégradation

Les investissements, publics et privés, devraient se développer grâce à :

- (i) La bonne tenue du dollar et du cours du pétrole, d'où une amélioration des ressources de l'Etat et de sa capacité à développer des infrastructures ;
- (ii) L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE, qui va se traduire par une réduction de la dette et une amélioration de l'investissement de l'Etat dans les secteurs pro pauvres sous forme de conversion de dettes ;
- (iii) La réhabilitation de la position de transit de la République du Congo (amélioration des chaînes de transport) ;
- (iv) L'amélioration du climat des affaires et des infrastructures, après une période de troubles.

Tous ces facteurs macro-économiques devraient provoquer une phase d'investissements publics et privés avec, pour conséquences probables, un développement consommateur de forêts (agriculture périurbaine et industrielle, exploitation minière, infrastructures etc.).

4.1. Agriculture

Comme on l'a vu précédemment, la population pourrait atteindre 14 millions d'habitants d'ici 2050. Si les systèmes de production agricole congolais n'évoluent pas dans le même temps et que les marchés de matières premières agricoles se tendent sous les effets conjugués (i) du changement de régime alimentaire des gros pays émergents (plus de protéines animales et de calories), (ii) de l'augmentation de la demande en biocarburants et (iii) de la diminution de l'offre sous les effets du changement climatique, il y aura une augmentation de l'abattis-brulis.

A côté de ce mouvement, une relance des productions de rente (cacao, café, palmier à huile, etc.) est toujours probable, quoique difficile à anticiper.

4.2. Bois énergie

Le raisonnement présenté précédemment pour l'agriculture s'applique ici aussi : l'augmentation de la population congolaise provoquera une augmentation de la demande en bois énergie et donc une augmentation de la déforestation et de la dégradation.

De plus, on constate que la production et la commercialisation du bois énergie (bois de feu et charbon de bois) devient une filière-refuge pour les jeunes en attente d'emplois décents et plus rémunérateurs que ceux qui leurs sont proposés.

Ceci est d'autant plus vrai que beaucoup de diplômés sans emplois ont déjà été amenés à différer leur intégration complète dans la société. Le retour de ces jeunes dans leur village d'origine entraîne souvent une contestation des règles traditionnelles de gestion forestière.

De plus, des populations réfugiées ont amené avec elles des techniques de carbonisation qui donnent un meilleur rendement en charbon de bois, ce qui rend la filière charbon attractive.

4.3. Infrastructures

Un programme de création et réhabilitation d'infrastructures sur les corridors de développement va être mis en œuvre au cours du septennat 2009-2016 du Président de la République :

- (i) Axe route / train entre Pointe Noire et Brazzaville ;
- (ii) Pont / rail entre Brazzaville et Kinshasa ;
- (iii) Route entre Brazzaville et Ouesso ;
- (iv) Axe fluvial entre Brazzaville et Bangui.

La réhabilitation de ces axes sera couplée à un programme de construction d'équipements sociaux et d'approvisionnement en électricité des villages, éventuellement sous forme de regroupement de villages dans des centres mieux équipés. L'implantation des villages le long de ces axes sera nécessairement associée à la création de fronts pionnier de déforestation et de dégradation.

4.4. Pétrole et mines

L'exploitation pétrolière était jusqu'à présent presque uniquement pratiquée en mer (off-shore) et ses conséquences sur les écosystèmes étaient ponctuelles et limitées aux mangroves. Une étude de la Direction générale de l'environnement du MDDEF, soutenue par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), devrait d'ailleurs donner des informations sur leur état actuel.

Cependant, des explorations sur terre ferme sont en cours et pourraient éventuellement déboucher sur de l'extraction. A ce stade, difficile d'en dire plus.

Même contexte pour les industries minières : des projets d'extraction de la potasse, du fer, de l'or etc. pourraient voir le jour dans un contexte d'amélioration du climat des affaires, de cours élevés des minerais et de création d'infrastructures par l'Etat

L'exploration est peu perturbatrice, mais l'exploitation induit quant à elle des atteintes directes (mines à ciel ouvert, déblais des stériles – roches excavées sans valeur marchande, éventuelle concentration de mercure, souillage des ressources en eau et des sols, etc.) et indirectes (création de base vie en forêt, d'où défrichements agricoles, extraction de bois énergie et de bois d'oeuvre).

4.5. Exploitation forestière

L'obligation de réalisation et suivi des plans d'aménagement forestier, la création d'aires protégées, l'institution de certaines taxes, dont celle sur le déboisement, sont des mesures incitatives pour limiter la déforestation et la dégradation.

La pression conjuguée de l'Etat (obligations légales et réglementaires) et du marché (exigences écologiques des consommateurs) va permettre de progresser dans l'écocertification au Nord et dans la généralisation des plans d'aménagement au Sud du pays, avec des exigences adaptées aux faibles capitaux des petites et moyennes entreprises titulaires des permis.

L'ensemble de ces mesures, associées à une lutte plus efficace contre l'exploitation illégale (AVP/FLEGT) devrait permettre de diminuer la dégradation des forêts due à l'exploitation forestière par unité de surface (même si cette surface totale augmente).

5. Approfondissement des connaissances sur les causes et les facteurs

Pour cerner plus objectivement les causes directes et facteurs sous-jacents de déforestation et de dégradation, une série d'études sera mise en œuvre dans les deux prochaines années.

5.1. Agriculture villageoise et industrielle

Cette étude sera menée avec la collaboration active du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Elle visera (i) à quantifier et spatialiser la déforestation et la dégradation dues à l'abattis-brûlis et aux plantations agro-industrielles (café, cacao, huile de palme, etc.) et (ii) à identifier les causes sous-jacentes motivant ces deux types d'agriculture :

- (i) Liens entre le développement des plantations et des paramètres macroéconomiques plutôt globaux ou régionaux : cours mondiaux de matières premières, influence du désenclavement de la sous-région par des projets d'infrastructures, variation de taux de change, climat des affaires dans la sous-région, etc. ;
- (ii) Liens entre développement de l'abattis-brûlis et des paramètres nationaux ou locaux : croissance démographique et répartition spatiale entre zones urbaine et rurale, économie de l'exploitation familiale, évolution des régimes alimentaires, niveau de diffusion des techniques agricoles, historique de l'organisation professionnelle agricole, historique des jachères (durée, localisation) par Département, état de dégradation des sols, facilité d'accès aux intrants (crédits de campagne, engrais, semences améliorées), etc.

L'étude sera menée par des consultants nationaux et internationaux, ayant des compétences en agronomie (2 personnes) et en économie rurale (2 personnes). Elle s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), (ii) tournées de terrain (environ 1 mois) dans des zones contrastées du territoire (agriculture familiale périurbaine vs rurale enclavée, zones de plantation, etc.), puis (iii) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

5.2. Bois énergie

Cette étude sera menée avec la collaboration active des Ministère en charge de la forêt et de l'énergie. Elle visera (i) à quantifier et spatialiser la déforestation et la dégradation dues à la production de bois énergie (bois de feu et charbon) et (ii) à identifier les causes sous-jacentes motivant cette production et consommation, en s'intéressant à 2 volets :

- (i) Offre : volumes de bois de feu et charbon par Département issus de l'activité principale de marchands de bois et charbonniers ou issus d'activités annexes (abattis, expansion urbaine, rémanents de récolte, produits connexes de scierie), techniques utilisées et rendements de transformation dans le cas du charbon, qualités et prix des différents types de combustibles, influence de la proximité des routes et des centres urbains, etc. ;

- (ii) Demande : profils énergétiques des ménages ruraux et urbains (enquête socio-économique auprès des ménages pour déterminer l'importance du prix, de l'habitude à certains types de combustibles, de leur accessibilité, etc.), augmentation de la démographie, influence de l'arrivée de l'électricité en zone urbaine, taux de diffusion/ adoption des foyers améliorés, etc.

L'étude sera menée par des consultants nationaux et internationaux ayant compétences en bioénergie (1 personne), sociologie (1 personne) et économie de filières (2 personnes).

Elle s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), (ii) enquêtes (environ 2 semaines) auprès des ménages ruraux et des professionnels de l'amont de la filière (exploitants forestiers, charbonniers, grossistes transporteurs, etc.), (iii) enquêtes (environ 2 semaines) dans les 5 grosse villes, sur les marchés à bois et dans les ménages, puis (iv) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

L'équipe d'étude prendra des contacts en amont de ce travail avec le Comité REDD de République démocratique du Congo (RDC) - qui travaille sur la même question – afin de profiter de ses acquis.

5.3. Infrastructures

D'ici 2016, il est prévu la construction de quatre grands « corridors de développement » (voir 4.3. supra) et, autour de ces corridors, la construction d'équipements sociaux et le raccordement électrique des villages, déjà existants ou qui seraient « créés » à cette occasion. Contrairement aux autres études programmées, qui s'intéressent surtout à de la dégradation ou déforestation « mosaïque » et souvent non planifiée, la présente étude s'intéressera à un phénomène planifié de déforestation sur des « points chaud ». Le travail en sera donc facilité.

Cette étude sera menée avec la collaboration active des Ministères en charge du plan, des travaux publics et de l'urbanisme. Elle visera à quantifier la déforestation, causée par la construction même des infrastructures, et la dégradation, causée par le regroupement humain induit par les infrastructures. L'étude n'aura pas à s'intéresser, a priori, aux causes sous-jacentes (ces causes étant déjà connues : politiques visant à désenclaver le pays) et l'effort de spatialisation sera réduit.

L'étude sera menée par des consultants nationaux et internationaux ayant des compétences en étude d'impacts dans le domaine des travaux publics (1 personne) et en sociologie rurale (1 personne). Elle s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), notamment celles ayant connu l'expérience passée des « villages centres » (ii) enquêtes sur les 4 sites (2 semaines), puis (iii) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

5.4. Mines/pétrole

L'étude sera menée avec la collaboration active des Ministères en charge du plan, des mines, de l'énergie, des hydrocarbures et associera les compagnies minières et pétrolières. Elle visera (i) à quantifier et spatialiser la déforestation et la dégradation dues aux petits exploitants miniers - souvent illégaux - et aux industries minières et pétrolières et (ii) à identifier les causes sous-jacentes motivant ces deux types d'exploitations minières ou pétrolières :

- (i) Liens entre l'industrie minière/pétrolière et des paramètres macro-économiques globaux (cours mondiaux de matières premières, variation de taux de change, climat des affaires dans la sous région, etc.) ou régionaux (désenclavement maritime, etc.) ;
- (ii) Liens entre l'exploitation minière illégale et des paramètres nationaux ou locaux : cours des minerais, gouvernance, situation de l'emploi dans les secteurs « conventionnels » (agriculture, petit commerce, etc.), influence des déplacements de population, etc.

Cette étude sera menée par des consultants nationaux et internationaux ayant des compétences dans le domaine minier/pétrolier (1 personne), en macro et micro-économie (1 personne) et sociologie (1 personne). Elle s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville et Pointe-Noire (site pétrolier) avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), (ii) tournées de terrain (environ 2 semaines) dans des zones concernées par l'exploration ou l'exploitation minière/pétrolière (illégale à petite échelle vs industrielle), puis (iii) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

5.5. Exploitation forestière

Le gouvernement congolais a le souci d'encadrer son exploitation forestière, comme le démontre son engagement en faveur de l'aménagement forestier, l'écocertification, la légalisation de la production et commercialisation du bois (AVP/FLEGT), etc. Cependant, l'impact de l'exploitation non-durable voire illégale sur les forêts demeure une réalité, difficile à quantifier et spatialiser. Plus qu'une étude ponctuelle sur le sujet, il est ici proposé d'apporter un appui de moyen terme (2010-2013) à l'Observatoire indépendant des forêts, afin de l'aider à exercer son activité et ainsi alimenter la réflexion sur les causes directes et facteurs sous-jacents responsables de l'exploitation non durable voire illégale.

6. Calendrier et budget

Tableau 2a: Plan de travail et budget de la composante 2a						
Activité principale	Sous-activité	Budget (en k\$)				
		2010	2011	2012	2013	Total
Etude agriculture	Consultants (25 hj x 4 consultants x 500 \$/hj)	50	-	-	-	50
	Atelier national de validation de l'étude (en commun avec étude bois énergie)	5	-	-	-	5
Etude bois énergie	Consultants (25 hj x 4 consultants x 500 \$/hj)	50	-	-	-	50
	Atelier national de validation de l'étude (en commun avec étude agriculture)	5	-	-	-	5
Etude infrastructures	Consultants (15 hj x 2 consultants x 500 \$/hj)	-	15	-	-	15
	Atelier national de validation de l'étude (en commun avec étude mines/pétrole)	-	5	-	-	5
Etude mines/pétrole	Consultants (15 hj x 3 consultants x 500 \$/hj)	-	23	-	-	23
	Atelier national de validation de l'étude (en commun avec étude infrastructure)	-	5	-	-	5
Appui suivi des exploit. Forestières	Forfait annuel pour l'observatoire indépendant (20 k\$ par an)	10	20	20	20	70
	Total	120	58	20	20	218
	Gouvernement (2%)	2	1	0	0	3
	Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)	36	17	6	6	65
	Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)	82	40	14	14	150

Composante 2b. Options stratégiques de REDD+

1. Cadre d'élaboration des options stratégiques REDD+

La République du Congo considère la REDD+ comme une véritable opportunité pour le développement durable du pays. Cette approche doit prendre en compte les aspects fondamentaux de l'aménagement du territoire, de la lutte contre les effets néfastes du changement climatique et de la réduction de la pauvreté.

1.1. Les recommandations passées

Depuis plusieurs décennies, la République du Congo cherche à gérer durablement ses ressources naturelles. Les planifications passées ont permis d'identifier 8 recommandations pour lutter contre la déforestation et la dégradation, maintenir voire accroître les stocks de carbone forestier.

Ces recommandations ont été reprises dans le DSRP, qui constitue le cadre unique de référence et pour toutes les interventions nationales en matière de développement socio-économique :

- (i) Recommandation 1 : Accroître la contribution des secteurs forêt et environnement au PIB par le biais de l'aménagement forestier durable, la transformation plus poussée du bois, la valorisation des biens et services environnementaux (séquestration du carbone, produits forestiers non ligneux, écotourisme) et l'émergence des opérateurs nationaux ;
- (ii) Recommandation 2 : Protéger, conserver et mieux gérer les écosystèmes forestiers, fauniques, marins, côtiers et des eaux intérieures et les aires protégées ;
- (iii) Recommandation 3 : Mieux sécuriser le foncier par la mise en place d'un PNAT ;
- (iv) Recommandation 4 : Impliquer les populations rurales et les peuples autochtones dans la gestion des ressources ;
- (v) Recommandation 5 : Renforcer la coordination interministérielle et gérer de façon intégrée les questions environnementales ;
- (vi) Recommandation 6 : Développer et mettre en œuvre un plan d'approvisionnement en énergie domestique ;
- (vii) Recommandation 7 : Développer une agriculture écologique, sédentariser les agriculteurs itinérants et promouvoir l'agroforesterie et la foresterie communautaire ;
- (viii) Recommandation 8 : Promouvoir et mieux valoriser les produits forestiers non ligneux.

1.2. Cadre d'analyse préliminaire des options stratégiques

Dans ce qui suit, on démontrera en quoi chaque option stratégique proposée cherche à résoudre les causes directes et facteurs sous-jacents de pression sur les forêts identifiées. Pour chaque option (O), on présentera des « sous-options » (SO), puis on procédera à une première analyse :

- (i) Des coûts pour la mise en œuvre des options stratégiques définies. Cette évaluation couvre les coûts d'opportunité, les coûts d'investissement et les coûts de transaction ;
- (ii) Des bénéfices de la mise en œuvre de chaque option stratégique proposée. Cette analyse évalue la contribution de l'option stratégique à la réduction de la déforestation et de la dégradation, ainsi que les autres bénéfices potentiels (revenus, sécurité alimentaire, etc.) ;

- (iii) De la faisabilité concernant la mise en œuvre des options stratégiques proposées. Cette analyse se focalisera sur les aspects politique, social, économique et institutionnel ;
- (iv) De la durabilité des options et leurs insertions dans les politiques de développement ;
- (v) Des risques de fuites lors de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, c'est-à-dire de déplacement de la déforestation et de la dégradation des forêts dans d'autres zones.

2. Option 1 : Renforcer la sécurité foncière

2.1. Liens entre O1 et les causes directes/facteurs sous jacents de pression

L'absence d'une vision commune de l'aménagement du territoire, discutée et validée par toutes les parties prenantes, freine la mise en œuvre des actions de développement compatibles avec la préservation des biens communs (forêt, sol, eau notamment) et la protection des écosystèmes.

La sécurisation foncière permettra de stabiliser les activités et mieux diffuser les pratiques durables d'exploitation des territoires et d'empêcher que les populations locales considèrent les forêts comme une ressources « en accès libre ».

Cette option stratégique est transversale : elle devrait permettre de lutter contre les quatre causes de déforestation et dégradation identifiées dans la composante 2a, à savoir (i) la pratique non durable de l'abattis-brûlis, (ii) la production et consommation non durable de bois énergie, (iii) l'exploitation forestière non durable voire illégale et (iv) le développement urbain.

Cette option vise principalement à améliorer la situation foncière dans et autour des forêts, mais également à opérer un transfert des responsabilités de gestion de l'Etat vers les collectivités décentralisées et déconcentrées, les communautés locales et peuples autochtones.

2.2. SO1.1 : Mettre en place d'un Plan National d'Affectation des Terres (PNAT)

Un plan national d'Affectation des terres posera les bases d'un règlement durable du problème foncier et permettra aux usagers privés de sécuriser leur accès aux ressources naturelles (bois, mines, culture, etc.). Il facilitera le contrôle de l'exploitation de ces ressources, y compris forestière, par l'Etat. Il définira de façon durable la vocation prioritaire de chaque partie du territoire national sur des critères pédo-climatiques, démographiques et socio-économiques.

Développé dans le cadre d'un processus national participatif, piloté par le Ministère en charge du Plan et de l'Aménagement du Territoire et intégrant toutes les parties prenantes du secteur public, de la société civile et du secteur privé, le PNAT définira les zones d'affectation des terres selon les grands objectifs d'aménagement et de gestion, plus particulièrement :

- (i) les zones forestières destinées à la production durable de produits forestiers (incluant les zones de reboisement et de restauration des forêts dégradées) ;
- (ii) les zones de protection (aires protégées existantes et futures) ;
- (iii) les parties du territoire national destinées à la production agricole ;
- (iv) les zones d'exploitation minière et pétrolière existantes et futures ;
- (v) les zones rurales et urbaines destinées à l'extension des infrastructures (routes, habitations, industries, etc.).

Ces grands domaines d'affectation par objectifs pourront être superposés d'autres zones spécifiques par rapport à l'utilisation de certaines ressources naturelles (zones de chasse, de pêche, etc.), ainsi qu'aux modalités de gestion (gestion en régie, concessions, délégation de gestion aux communautés).

2.3. SO1.2 : Renforcer le réseau des aires protégées

Malgré le manque de données objectives, la majorité des experts s'accorde sur le fait que les aires protégées (AP) existantes semblent moins dégradées que les autres parties du territoire. Il est par conséquent recommandé de renforcer la gestion durable des aires protégées existantes et, également, de tester les opportunités et les impacts potentiels de la mise en place de nouvelles aires protégées, plus particulièrement en forêt.

Cette option s'appuiera sur deux principes fondamentaux :

- (i) Le renforcement de la gestion des aires protégées existantes et l'identification de nouvelles aires devront bien entendu se baser sur le PNAT, qui prend en compte les aires protégées existantes et définit les zones potentielles pour de nouvelles AP.
- (ii) Les communautés locales et peuples autochtones devront être étroitement associés à toutes ces actions, notamment à travers des systèmes de co-gestion des aires protégées, afin de créer des bénéfices tangibles les motivant pour la conservation des forêts sous protection.

2.4. Analyse de l'option stratégique 1

Tableau 2b1 : Analyse de O1 « Renforcer la sécurité foncière »

<u>Coûts (d'opportunité d'investissement et de transaction)</u>	<u>Bénéfices (CO2, autres aménités environnementales, impacts sociaux)</u>	<u>Faisabilité (socio-économique, politique et institutionnelle)</u>	<u>Durabilité et intégration dans les politiques de développement)</u>	<u>Risque de fuites</u>
+	++	- ?	+/-	+/-
<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité : +/- limités aux aires protégées (sous l'hypothèse que le PNAT ne bloque pas l'accès « normal » aux ressources naturelles mais limite les abus). • Investissement : +, liés au processus de zonage initial • Transactions : + surveillance par l'Etat du respect du PNAT : polices des eaux, des forêts, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménités : ++ moins d'émissions et protection de l'eau, des sols, de la bio-diversité, limitation des pollutions minières et lutte contre l'érosion notamment en zones urbaine et périurbaine • Social : ++ limitation des abus de certains acteurs économiques, accès facilité de chacun aux ressources et limitation des conflits d'usage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique : - problèmes juridiques liés au foncier sont complexes (voir. composante 2c). • Institutionnelle : +/- Application du PNAT et aires protégées implique mobilisation nombreuses RH, au niveau des services déconcentrés et/ou décentralisés des Départements ou services centraux • Sociale : ? acceptation par citoyens ? 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre d'un PNAT implique au préalable l'adoption de la loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire (Schéma national d'aménagement du territoire - SNAT). • PNAT / aires protégées pérennes si intérêts éco. d'acteurs des secteurs miniers et forestiers ne gênent pas leur mise en œuvre par l'Etat.. 	<p>Si le PNAT et les aires protégées sont issus d'une concertation approfondie avec tous les acteurs économiques et les populations rurales et s'il est bien mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national, les risques sont limités.</p>

NB : ++ = très élevé ; + = élevé ; +/- = moyen ; - = limité ; -- = très limité

3. O2 : Gérer durablement les ressources forestières

3.1. Liens entre O2 et les causes directes/facteurs sous jacents de pression

La gestion non durable des ressources forestières mène généralement à leur surexploitation et contribue ainsi à dégradation des forêts. L'exploitation de certaines ressources, notamment la collecte anarchique de bois énergie ou l'exploitation illégale de bois précieux, contribuent directement à la dégradation, voire à terme à la déforestation.

Cette option stratégique vise par conséquent la réduction de la déforestation et de la dégradation à travers le renforcement des systèmes de gestion durable des ressources forestières et la promotion d'une utilisation plus rationnelle des produits forestiers ligneux et non ligneux. Il sera particulièrement important de mettre en place les structures et les systèmes nécessaires pour assurer que la gestion des forêts de production sera effectivement durable sur le terrain et non seulement dans les plans d'aménagement.

Ces mesures, combinées avec une amélioration des techniques et capacités en matière de transformation du bois, mèneront à une augmentation de l'offre de produits forestiers produits de manière durable.

3.2. SO2.1 : Lutter contre l'exploitation forestière illégale

L'exploitation illégale peut prendre différentes formes (non respect des diamètres d'exploitabilité, des essences protégées et des porte graines, repasse dans les zones exploitées au détriment de la régénération naturelle etc.), mais elle est toujours un gâchis pour tous : le climat, la biodiversité et en voie de conséquence les générations futures, mais aussi et avant tout pour celui qui la pratique (accidents dus aux abattages non contrôlés, faible rendement matière, abandon des bois en forêt etc.) et à celui qui en achète le produit (avivés mal débités, bois de mauvaise qualité etc.).

Cette sous option est donc d'extrême importance. Il s'agira ici de mieux suivre les filières de trafic des bois illégaux et d'ajouter aux contrôles statistiques actuels des mesures pour mettre en application effective l'APV-FLEGT à tout le commerce du bois, national comme international. Ceci pourra passer par les options suivantes :

- (i) Analyser les opportunités de la création d'une structure de contrôle autonome (financièrement et organisationnellement) au niveau de l'administration forestière permettant de mieux séparer le contrôle forestier des activités d'aménagement proprement dites ;
- (ii) Appui à l'amélioration des systèmes de traçabilité des produits forestiers ligneux actuellement en cours dans le cadre du programme APV-FLEGT, ainsi qu'au renforcement des capacités de l'administration forestière et des principaux gestionnaires forestiers quant à leur mise en oeuvre ;
- (iii) Renforcement des moyens d'intervention des agents chargés des interventions de contrôle forestier et de leurs capacités en matière de procédures de contrôle ;
- (iv) Appui au suivi de l'exploitation illégale avec l'aide de l'Observatoire indépendant des forêts et des ONG et communautés locales qui constatent les infractions sur le terrain.

3.3. SO2.2 : Renforcer l'aménagement durable des forêts de production

La République du Congo s'est beaucoup investie dans le développement de plans d'aménagement durable des concessions forestières. Cependant, dans certaines zones du pays, notamment dans le Sud Ouest, les plans d'aménagement ne sont pas encore systématiques. En outre, dans certains cas les plans d'aménagement forestiers sont développés, mais pas réellement mis en œuvre sur le terrain. Cette sous-option propose en conséquence de renforcer et de généraliser le développement de plans d'aménagement, principalement à travers les éléments suivants :

- (i) Renforcement des normes d'aménagement nationales et de leur intégration dans la législation forestière et les autres législations pertinentes ;
- (ii) Développement et mise en œuvre de procédures d'octroi transparentes et compétitives des titres d'exploitation, pour garantir le suivi indépendant par des organismes nationaux et internationaux ;
- (iii) Renforcement des capacités de gestion de l'administration forestière, des concessionnaires du secteur privé, et des nouveaux gestionnaires forestiers ;
- (iv) Développement de systèmes d'information et de gestion forestier (SIGEF) permettant un meilleur suivi de l'application des mesures et des activités prévues dans les plans d'aménagement, ainsi que des performance et des capacités techniques des opérateurs ;
- (v) Analyse des aspects financiers et de rentabilité de la gestion forestière durable.

3.4. SO2.3 : Impliquer communautés locales et peuples autochtones dans la gestion forestière

Les communautés locales et les peuples autochtones ne sont à l'heure actuelle que peu impliqués dans la prise de décision et la gestion des ressources naturelles, ce qui résulte en une prise de conscience insuffisante de leurs droits et devoirs par rapport à ces biens collectifs.

Des exemples dans d'autres pays montrent cependant que l'implication des communautés locales et des peuples autochtones dans la gestion des ressources forestières peut avoir un impact très positif sur la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. Ces transferts de gestion permettent en outre de créer de nouvelles sources de revenu pour les populations concernées. Plus spécifiquement, cette diversification des acteurs de la gestion forestière se basera sur :

- (i) l'analyse des expériences en matières de gestion communautaire des forêts au niveaux national et international ;
- (ii) le développement et la promotion de modèles innovants de délégation de la gestion des ressources forestières aux populations locales et aux peuples autochtones, mettant un accent particulier sur la création d'incitations pour une gestion réellement durable ;
- (iii) le renforcement des capacités des nouveaux gestionnaires en matière de gestion durable des ressources forestières et de commercialisation des produits ;

3.5. SO2.4 : Promouvoir la certification forestière

La République du Congo se trouvait parmi les premiers pays en Afrique à voir certaines de ses forêts certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) et elle occupe actuellement le premier rang mondial en terme de surface éco certifiées. Beaucoup est déjà fait, mais il faut continuer, car la certification représente un outil puissant pour promouvoir les bonnes pratiques forestières et pour renforcer l'observation indépendante des activités forestières.

L'éco-certification est également un exemple intéressant pour la REDD+, dans le sens où elle repose elle aussi sur l'idée d'amélioration en continue : rien n'est acquis et des marges de progrès sont toujours possibles. La République du Congo adopte elle aussi cette attitude, en démarrant ses activités REDD+ avec des objectifs ambitieux mais réalistes, en gardant l'idée de progresser lentement mais sûrement sur REDD+ comme elle l'a fait sur l'éco certification. Cette promotion de la certification forestière reposera sur :

- (i) une évaluation de l'intérêt de développer un système de « certification » forestière national obligatoire pour tous les exploitants, assurant principalement la légalité de l'exploitation
- (ii) une analyse de l'opportunité et de la faisabilité technique et financière de rendre la certification forestière obligatoire pour toutes les concessions du pays, ou dans certaines zones forestières particulièrement vulnérables ;

3.6. SO2.5 : Améliorer les techniques d'exploitation et de transformation du bois

L'amélioration des techniques d'exploitation et de transformation - et le renforcement de capacité des professionnels de la forêt et du bois pour les mettre en œuvre - permettraient d'augmenter à court terme l'offre en bois produit de manière durable, ce qui réduirait les impacts de l'exploitation en forêt et ainsi les émissions de carbone. Différentes actions pourraient être analysées :

- (i) Développer les techniques d'exploitation à faible impact (EFI) : à dire d'experts, les émissions de carbone sont divisées par 3 avec l'exploitation sous plan d'aménagement par rapport à l'exploitation « traditionnelle » (sans plan d'aménagement). Avec l'EFI, on aurait un facteur d'amélioration de 4. Bien que les modalités de valorisation carbone de ces réductions d'émissions ne soient pas encore définies, il semble important de promouvoir l'EFI ;
- (ii) Améliorer les techniques de transformation (sciage, tranchage, déroulage) ;
- (iii) Valoriser les rémanents de récolte (troncs creux ou « cheminées », essences non commercialisables détruites lors de l'abattage ou du débusquage, etc.) et les déchets connexes de scieries dans l'industrie des panneaux de particules (valorisation matière) ;
- (iv) Développer la co-génération dans les industries de transformation du bois (valorisation énergétique des déchets connexes de scieries et rémanents), comme cela est déjà envisagé par certaines concessions forestières dans la sous-région (groupe Rougier par exemple).

3.7. Analyse de l'option stratégique 2

Tableau 2b2 : Analyse de O2 « Gérer durablement les ressources forestières»

<u>Coûts (d'opportunité d'investissement et de transaction)</u>	<u>Bénéfices (CO2, autres aménités environnementales, impacts sociaux)</u>	<u>Faisabilité (socio-économique, politique et institutionnelle)</u>	<u>Durabilité et intégration dans les politiques de développement)</u>	<u>Risque de fuites</u>
+/-	++	++	++	+/-
<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité : - car plus rentable à moyen/long terme de gérer durablement que d'exploiter de façon non durable ou illégale • Investissement : +/- + si aménagement et éco certification et cogénération. mais retour rapide pour process amélioré de transfo. du bois • Transaction : + respect de la loi à assurer par l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement : ++ avec aménagement et écocertification (> exploitation illégale ou traditionnelle) • Social : ++ avec gestion communautaire • (Social : +/- - si lutte contre l'exploitation illégale ou tradi. = + de chômage ? Mais accompagnement...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique : ++ volonté forte en R. du Congo, législation adaptée • Sociale : ++ pression des importateurs pour la certification • Sociale : ++ gros exploitants OK pour aménagement, écocertification et amélioration process • Sociale : + petits exploitants OK depuis projet d'appui en zone Sud-Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> • ++ car poursuite des politiques existante et en phase avec DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement possible de la déforestation • Si moins de bois de feu d'exploitation illégale ou non durable, plus d'énergie fossile ?

NB : ++ = très élevé ; + = élevé ; +/- = moyen ; - = limité ; -- = très limité

4. O3 : Améliorer les systèmes de production agricole

4.1. Liens entre O3 et les causes directes/facteurs sous jacents de pression

Les exploitations villageoises en Afrique sub-saharienne sont souvent sous capitalisées mais bien dotées en main d'œuvre familiale. Le principal objectif de l'abattis-brûlis est donc - rationnellement - de chercher à profiter de cette main d'oeuvre pour défricher et obtenir ainsi une fertilité à moindre coût, via la combustion de biomasse sur site. Grâce à cela, la production de produits vivriers est possible, même en l'absence d'engrais chimiques, de faibles apports en engrais organique et avec un accès souvent limité aux semences améliorées.

Après quelques années de mise en valeur, le sol s'appauvrit : le cycle d'abattis-brûlis se poursuit ailleurs. Si le temps de régénération est suffisant, ce système est pérenne. Si la densité de population croît, les besoins en terres augmentent et les sols se détériorent (parfois jusqu'à l'induration, ce qui les rend impropres à toute culture). L'idée de cette option est de fixer les agriculteurs itinérants en luttant contre l'appauvrissement des sols tout en maintenant, voire augmentant, la production agricole nécessaire à un pays en plein boom démographique.

Lors du développement de cette option, il faudra faire attention à un effet pervers possible, qui est d'encourager la déforestation en augmentant le revenu agricole par unité de surface, d'où la nécessité de motiver les paysans itinérants pour une sédentarisation progressive. Des phases de test permettront d'estimer si ce risque est fondé ou non dans le contexte congolais.

4.2. SO3.1 : Favoriser l'accès des petits producteurs au micro-crédit

Avec l'appui des banques congolaises et des ONG de micro-crédit expérimentées, pourraient être mis en place des systèmes de micro-crédit destinés aux petits producteurs et leur permettant d'accéder à des prêts « de campagne » pour acheter engrais et semences améliorées, ce qui aurait le double effet d'assurer le maintien de la fertilité des sols et d'augmenter les rendements.

Le prêt étant accordé pour une campagne agricole, la garantie du remboursement peut être la récolte future. Dans les pays où de tels systèmes ont été expérimentés, les résultats sont souvent intéressants et permettent aux petits producteurs de sortir de la spirale de la pauvreté et de la sous-capitalisation de leur exploitation, qui se fait toujours aux dépens des ressources naturelles.

4.3. SO3.2 : Soutenir l'organisation de la profession agricole

En corollaire de SO3.1, l'appui à l'organisation de l'amont de la profession agricole (grossistes et détaillants en engrais et semences) permettra aux petits producteurs d'accéder aux intrants nécessaires au maintien de la fertilité des sols et à l'amélioration des rendements.

L'appui à l'organisation même des producteurs permettra à des derniers d'améliorer leurs pratiques agricoles en croisant leurs expériences, via des échanges ferme à ferme où la participation à des expérimentations de plein champs. Ils pourraient aussi à terme développer des activités économiques telles que la gestion en propre de systèmes de micro-crédit ou de banques de semences, leur permettant ainsi de ne pas retomber dans des cycles d'abattis-brûlis non durables.

4.4. SO3.3 : Renforcer la recherche et la vulgarisation agricoles

La recherche a un rôle important à jouer : en analysant les systèmes de cultures actuels et en identifiant leurs limites en terme de maintien de la fertilité et des rendements, elle pourrait être en mesure de proposer des alternatives, lesquelles pourraient être testées en station, puis en milieu paysan. Pour faciliter ce dernier transfert de connaissances, des vulgarisateurs agricoles, voire des conseillers de gestion, pourraient être mis à contribution.

4.5. SO3.4 : Promouvoir les systèmes agroforestiers

L'agriculture traditionnelle considère souvent les arbres comme des obstacles à abattre pour mettre en culture et qui produiront, au mieux, des éléments fertilisants temporairement les sols. La recherche agronomique en Afrique montre l'intérêt de développer des systèmes agroforestiers, tant pour la culture (protection des ressources en eau, fertilisation naturelle, etc.) que pour le producteur (produits forestiers non ligneux, bois de service et de feu).

4.6. Analyse de l'option stratégique 3

Tableau 2b3 : Analyse de O3 « Améliorer les systèmes de production agricole »

<u>Coûts (d'opportunité d'investissement et de transaction)</u>	<u>Bénéfices (CO2, autres aménités environnementales, impacts sociaux)</u>	<u>Faisabilité (socio-économique, politique et institutionnelle)</u>	<u>Durabilité et intégration dans les politiques de développement)</u>	<u>Risque de fuites</u>
+/-	++	+/-	++	+
<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité : - a priori pour petits producteurs, voire - à long terme (fertilité maintenue) • Investissement : ++ pour mise en place de systèmes de micro-crédits, de recherche et vulgarisation efficace • Transaction : + pour assurer l'appui aux OPA et l'amont (recherche, vulgarisation, fournisseurs, banques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménités : ++ pour sols, eau, biodiversité • Social : ++ revenus sécurisés pour amont et profession agricole, promotion du métier d'agriculteur, parfois déconsidéré • Social : ++ sur sécu alimentaire à moyen long terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Sociale : - Résistance au changement et ménages pauvres souvent exclus du système bancaire • Institutionnelle : - Recherche / vulgarisation avec peu de moyens matériels et humains • Politique : - recherche / vulgarisation / appui OPA pas toujours compatibles avec pas de temps des décideurs 	<ul style="list-style-type: none"> • En phase avec le DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des surfaces cultivées et de la pression sur les forêts si amélioration du revenu par unité de surface

NB : ++ = très élevé ; + = élevé ; +/- = moyen ; - = limité ; -- = très limité

5. O4 : Rationaliser la production et l'utilisation du bois énergie

5.1. Liens entre O4 et les causes directes/facteurs sous jacents de pression

La demande en énergies domestiques non durables, est une cause importante de déforestation et de dégradation. Cet impact est le plus prononcé dans les grandes agglomérations : Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie, Nkayi, Ouessou et Gamboma. Le problème est double : (i) du côté de l'offre, la production de charbon de bois est très peu efficace et nécessite une exploitation importante ; (ii) du côté de la demande, les besoins sont énormes à cause de l'utilisation de foyers traditionnels peu efficaces au plan de l'économie d'énergie. En outre, les programmes de (re-)boisement sont, pour le moment, très peu développés en République du Congo.

5.2. SO4.1 : Améliorer l'offre en structurant les filières bois de feu et charbon de bois

Le charbonnage, peu professionnalisé et souvent illicite, est habituellement très inefficace et nécessite beaucoup de bois pour produire peu de charbon, ce qui conduit à une forte dégradation des forêts ou même leur destruction complète. Des mesures simples et peu coûteuses permettraient de doubler l'efficacité de la transformation et réduire les besoins en bois de moitié.

Tout comme les mesures d'amélioration des techniques d'exploitation et de transformation du bois mentionnées auparavant, l'impact de ces mesures d'augmentation du taux de carbonisation serait à court terme, contrairement aux mesures de reboisement et de restauration, proposées ci-après.

Les actions dans cette sous-option pourraient être les suivantes :

- (i) Identifier des techniques de carbonisation efficaces et adaptées (meule casamançaise, etc.) ;
- (ii) Renforcer les capacités des producteurs de charbon, en adaptant les formations au niveau des techniques utilisées habituellement dans les principaux centres de production ;
- (iii) Développer des systèmes de contrôle et de fiscalité adapté pour encadrer le fonctionnement des filières de charbon de bois, en associant étroitement les communautés locales ;
- (iv) Développer des plans d'approvisionnement locaux en énergie domestique : appuyer la mise en place de plans d'aménagement forestiers dans les forêts d'affouage, appuyer l'organisation professionnelle des exploitants forestiers et transporteurs de bois et favoriser la reconnaissance officielle et l'« officialisation » de leurs associations, supporter la création de marchés à bois dans les 5 grands centres urbains, etc.

5.3. SO4.2 : Promouvoir le (re-)boisement pour améliorer l'offre durable en bois énergie

Les reboisements et la restauration forestière sont des options intéressantes pour augmenter l'offre de bois afin de réduire les pressions sur les forêts naturelles. Il faut cependant noter que les impacts de ces mesures ne deviennent effectifs qu'à moyen ou long terme, même en utilisant des espèces à croissance rapide.

Il existe en effet deux types de reboisements : (i) à des fins énergétiques (utilisant souvent des essences exotiques à croissance rapide comme l'Eucalyptus, l'Acacia, etc.) et (ii) à vocation de production de bois d'œuvre et de service (essences autochtones de valeur comme le Limba, l'Okoumé, etc.).

En outre, le succès de toute mesure de promotion des reboisements dépend fortement de la sécurité foncière (voir O1 supra), sans laquelle les investisseurs ne seront pas intéressés. En l'absence de PNAT, les projets de reboisement pourraient même avoir des effets pervers en augmentant la concurrence pour l'accès au foncier avec les petits producteurs agricoles, qui risqueraient de se tourner vers des pratiques plus destructrices sur les forêts alentours.

Deux voies de promotion du reboisement pourraient être testées en République du Congo : (i) mesures incitatives à destination du secteur privé et des populations locales (dispositif fiscal, appui technique, etc.) ou (ii) engagement de l'Etat dans le financement et la réalisation des reboisements, via le SNR, avec un canal financier ad hoc comme le fonds REDD+ (voir composante 2c).

Les expériences de la RDC en la matière (projet Ibi Batéké, Ecomakala, etc.) en la matière seront précieuses et mobilisées via des visites de terrain de l'autre côté du fleuve.

5.4. SO4.3 : Diminuer la demande en améliorant l'efficacité de l'utilisation du bois énergie

L'efficacité énergétique de l'utilisation du bois de feu et du charbon de bois est généralement insuffisante ce qui résulte en des demandes en bois et en charbon très élevées pour couvrir les besoins en énergie des ménages. Il est par conséquent recommandé d'améliorer l'efficacité de l'utilisation du bois énergie à travers les activités suivantes :

- (i) Revoir les expériences en matière de foyers améliorés d'autres pays ;
- (ii) Développer des modèles de foyers améliorés pour le bois de feu et le charbon de bois adaptés aux différentes situations en République du Congo ;
- (iii) Développer des outils efficaces pour favoriser la diffusion des foyers améliorés développés.

5.5. Analyse de l'option stratégique 4

Tableau 2b4 :Analyse de O4 « Rationaliser la production et l'utilisation du bois énergie»

<u>Coûts (d'opportunité d'investissement et de transaction)</u>	<u>Bénéfices (CO2, autres aménités environnementales, impacts sociaux)</u>	<u>Faisabilité (socio-économique, politique et institutionnelle)</u>	<u>Durabilité et intégration dans les politiques de développement)</u>	<u>Risque de fuites</u>
+/-	++	+/-	++	?
<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité : - pour charbonniers (process amélioré), + pour paysans (boisement plutôt que cultures) • Investissement : + pour boisement et +/- pour foyers améliorés • Transaction : + diffuser techniques (charbonnage, foyers améliorés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménités : + pour charbonnage, ? pour boisement (dépend...biodiv si espèce exotique ?) • Sociale : ++ charbonnage et boisement bon le revenu des acteurs • Santé : ++ moins de particules si foyers améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • socialement : - résistance au changement (charbonnage, foyers améliorés) • Politiques : ++ politiques forestières volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> • En phase avec le DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> • ? : Développement des boisements au détriment de l'agriculture

NB : ++ = très élevé ; + = élevé ; +/- = moyen ; - = limité ; -- = très limité

6. Processus d'affinage des options stratégiques

Des consultations avec toutes les parties prenantes ont été menées entre janvier et avril 2010 afin d'aboutir à un consensus provisoire. Elles ont été faites via des ateliers, des réunions thématiques au niveau central et décentralisées, mais aussi par des entretiens approfondis avec des personnes-ressources, des responsables de l'administration, des universitaires, des représentants associatifs des communautés forestières et des peuples autochtones.

Plus d'une centaine de personnes ont ainsi partagé leurs visions des causes passées, actuelles et futures de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que des mesures passées, actuelles et futures pour y faire face. Le détail de ces consultations, déjà menées ou encore à mener, est détaillé dans la composante 1b.

Dans cette composante sont exposées des options préliminaires. Le processus de préparation, piloté et mis en œuvre par le dispositif de gestion présenté dans la composante 1a, devra permettre d'affiner entre 2010 et 2012 ces options stratégiques via différents moyens :

- (i) Consultations (voir composante 1b) ;
- (ii) Etudes spécifiques ;
- (iii) Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) (voir composante 2d) ;
- (iv) Système de Mesure, rapportage et vérification (MRV) (voir composante 4b) ;
- (v) Mise en œuvre de projets pilotes REDD+ au niveau sous-national.

6.1. Etudes spécifiques

Pendant la phase de préparation, les analyses conduites de manière très approximatif dans le cadre de la présente R-PP seront approfondies à travers les études spécifiques suivantes :

- (i) Evaluation détaillée des coûts pour la mise en œuvre des options stratégiques définies dans ce document. Cette évaluation devra couvrir plus particulièrement les coûts d'opportunité, les coûts d'investissement et les coûts de transaction ;
- (ii) Estimation des bénéfices de la mise en œuvre de chaque option stratégique proposée. Cette analyse évaluera la contribution de l'option stratégique à la réduction de la déforestation et de la dégradation. En outre, l'étude devra évaluer les autres bénéfices potentiels, plus particulièrement ceux relatifs aux revenus des différentes parties prenantes (Etat, populations locales, etc.), à la sécurité alimentaire et aux autres aménités environnementales ;
- (iii) Appréciation de la faisabilité concernant la mise en œuvre des options stratégiques proposées. Cette analyse se focalisera sur les aspects politique, social, économique (lien avec les évaluations des coûts et des bénéfices mentionnées ci-dessus) et institutionnel ;
- (iv) Evaluation de la durabilité des options proposées, ainsi que des possibilités de leur insertion dans les différentes politiques de développement ;
- (v) Détermination des risques de fuites lors de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Si la stratégie nationale REDD+ se concentre sur certaines zones, il y a le risque que la déforestation et la dégradation des forêts ne soient pas vraiment réduites, mais tout simplement déplacées dans d'autres zones forestières.

Ces cinq études spécifiques seront conduites par rapport à toutes les options stratégiques proposées ci-dessus. Comme la gestion durable des ressources forestières sera sans doute l'option stratégique clé, elles seront complétées par une analyse des mesures d'incitation potentielles nécessaires afin de motiver les opérateurs à tous les niveaux pour une gestion durable des ressources forestières.

Les termes de références sommaires pour ces études spécifiques figurent dans l'annexe 2b.

6.2. Projets pilotes

Les projets pilotes sub-nationaux seront un outil important tout au long du processus de finalisation de la stratégie nationale REDD+ et de son cadre de mise en œuvre (c.f. composante 2c). Plus précisément, ils interviendront à trois niveaux :

- (i) Les projets pilotes REDD+ fourniront des informations facilitant une prise de décision par rapport la stratégie nationale REDD+ et son cadre de mise en oeuvre ;
- (ii) La mise en oeuvre des projets pilotes permettra de tester certaines propositions et mettre en évidence certaines problématiques relatives aux options stratégiques proposées ainsi qu'au futur cadre de mise en œuvre de REDD+ ;
- (iii) Les projets pilotes permettront de renforcer les capacités en matière de REDD+ de toutes les parties prenantes, plus particulièrement dans le domaine des systèmes MRV et du développement des scénarios de référence.

A cet effet, la République du Congo procédera dès début 2011 au lancement d'appels d'offres pour le développement et la mise en œuvre de projets pilotes REDD+ au niveau sous-national. Afin de prendre en compte les spécificités régionales, ces projets pilotes seront répartis sur tout le territoire national et devront couvrir l'ensemble des options stratégiques et de mise en œuvre de REDD+ proposées. Un nombre total de 8 projets pilotes est envisagé, à savoir une moyenne de 2 projets pilotes par thème (options stratégiques, cadre de mise en œuvre, scénario de référence et système MRV).

La sélection et/ou le développement des projets pilotes se déroulera en quatre étapes :

- a. Détermination des besoins et des opportunités en matière de projets pilotes REDD+ à travers une étude conduite par des consultants au niveau national ;
- b. Définition des procédures et des principes de développement et de sélection des projets pilotes REDD+ par la Coordination Nationale REDD+ et validation des principes et des procédures par le Comité National REDD+ ;
- c. Développement des projets pilotes par la Coordination Nationale REDD+ sur base des besoins et des principes développés précédemment ;
- d. Lancement des appels d'offres (national et international) et/ou développement de partenariats avec des programmes et des projets pertinents pour la mise en œuvre des projets pilotes retenus ;
- e. Lancement et suivi de la mise en œuvre des projets pilotes REDD+.

6.2.1. Définition des besoins et des opportunités en matière de projets pilotes REDD+

Les besoins et les opportunités en matière de projets pilotes seront déterminés à l'aide d'une étude conduite par des consultants internationaux et nationaux. Cette étude devra se baser sur les options stratégiques et le cadre de mise en œuvre proposés dans la R-PP et sera concentrée sur les deux aspects suivants :

- i. Quels sont les domaines qui devront être étudiés en détail par les projets pilotes REDD+ ? Il faudra déterminer quels aspects de la préparation nationale à REDD+ peuvent être analysés en détail à travers les projets pilotes. Il pourrait s'agir de certaines options stratégiques, mais également de certains éléments du cadre de mise en œuvre, du système MRV ou encore du développement du scénario de référence.
- ii. Quels sont les endroits dans lesquels les projets pilotes REDD+ seront mis en œuvre ? Il s'agira de définir les zones prioritaires pour la mise en place des projets pilotes.

Les termes de référence sommaires pour cette étude se trouvent dans l'annexe 2b.

6.2.2. Procédures et principes de développement et/ou de sélection de projet

Sur base des résultats de l'analyse des besoins et des opportunités en matière de projets pilotes REDD+, la Coordination Nationale développera les procédures et les principes de base pour le développement de projets pilotes REDD+. Ces procédures et principes s'appliqueront dans les deux cas suivants :

- (i) 8 projets pilotes seront développés directement par la coordination nationale REDD+ en suivant les principes et procédures susmentionnés et réalisés ainsi dans le cadre de la mise en œuvre de la présente R-PP ;
- (ii) D'autres projets pilotes développés et soumis par d'autres acteurs (ONG, secteur privé, associations, etc.) devraient être soumis aux mêmes critères de sélection afin d'assurer une bonne intégration et contribution au processus de préparation.

6.2.3. Mise en œuvre des projets pilotes REDD+

Les 8 projets pilotes REDD+ seront développés directement par la Coordination Nationale REDD+, sur la base des principes et des procédures développés dans l'étape précédente. Cependant, ces principes s'appliqueront également à d'autres projets pilotes REDD+ sous-nationaux développés par d'autres organismes en République du Congo. Cette généralisation de l'application des principes pour les projets pilotes est nécessaire pour assurer une bonne cohérence entre les différents projets et ainsi maximiser l'utilité des projets pilotes pour la préparation à REDD+ au niveau national.

6.2.4. Mise en œuvre des projets pilotes REDD+

Deux possibilités se présentent pour assurer la mise en œuvre des projets pilotes développés en interne par la coordination nationale REDD+ :

- (i) Lancement d'appels d'offres pour impliquer la société civile (ONG, associations, etc.) et le secteur privé dans la mise en œuvre de projets pilotes REDD+, selon les procédures et les critères définis précédemment ;
- (ii) Développement de partenariats avec des projets existants pour la mise en œuvre de projets pilotes développés en interne selon les opportunités identifiées précédemment, afin de profiter des synergies potentielles.

6.2.5. Suivi des projets pilotes REDD+

Le processus de suivi des projets pilotes REDD+ devra plus particulièrement assurer un bon échange des données et résultats pour que les projets pilotes contribuent effectivement et efficacement à la finalisation de la stratégie nationale REDD et de son cadre de mise en œuvre. Dans ce contexte, deux éléments semblent importants :

- (i) Mise en place, au niveau de la coordination nationale REDD+, d'un système d'information sur les différents projets pilotes REDD+ à travers le pays, permettant un échange des données et des expériences ;
- (ii) Evaluation des données et des expériences fournies par les différents projets pilotes REDD+ et leur intégration dans les processus de finalisation de la stratégie nationale REDD+ et le cadre de mise en œuvre y relatif, ainsi que le développement du scénario de référence et le système MRV.

→ **Les projets pilotes REDD+ déjà lancés en République du Congo**

A l'heure actuelle deux projets pilotes REDD+ sont en cours de développement et de mise en œuvre en République du Congo. Cet encadré a l'intention d'illustrer comment de tels projets pilotes sous-nationaux peuvent contribuer à la préparation à REDD+ au niveau national.

Projet pilote REDD+ avec WRI

Ce projet pilote REDD+ est une initiative du consortium entre le World Resources Institute (WRI), l'Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale (OSFAC), la University of Maryland (UoM), la South Dakota State University (SDSU), la NASA, IMAZON et Winrock. Le projet de trois ans est actuellement en train de recruter son personnel national et travaillera sur quatre grands thèmes :

- (i) Analyse des changements de l'utilisation des sols dans la période 1990 – 2000 – 2010 sur base d'images satellitaires. Ces travaux, conduits au niveau national, sont déjà en cours de validation auprès de l'OSFAC, la UoM et la SDSU et devront servir de base pour des estimations sur l'évolution de la déforestation historique et future.
- (ii) Analyse des stocks de carbone dans différents écosystèmes forestiers et non forestiers au Congo. Ces études seront conduites à travers la définition des différents types de forêt, leur stratification et des inventaires terrestres par échantillonnage.
- (iii) Analyse de la dégradation de ressources forestières à travers l'adaptation des méthodologies combinées (télédétection et terrestre) développées par IMAZON au Brésil.
- (iv) Modélisation des émissions futures sur base des résultats des études mentionnées ci-dessus ainsi que des analyses des principales causes et facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation dans certaines zones prioritaires.

Les expériences de ce projet pilote, notamment les différentes méthodologies développées, contribueront au développement du scénario de référence et à la conception du système de suivi aussi bien des émissions et des absorptions que de l'évolution des causes et facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il est en outre estimé que le projet contribuera au renforcement des capacités en matière de REDD+ au niveau des différentes parties prenantes.

Projet pilote REDD+ avec GAF AG

Le projet REDD+ avec GAF AG est financé par le programme "Global Monitoring of Environment and Security ; Service Element Forest Monitoring" de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et sera exécuté par le bureau GAF AG. Le projet interviendra au niveau des trois thèmes suivants :

- (i) Cartographie de la déforestation dans la période 1990 – 2000 – 2009 au niveau national (pour 2009 seulement 1/3 du territoire) sur base d'images satellitaires Landsat. Le projet analysera le changement de l'occupation des sols (détail 1 ha) selon les catégories de l'IPCC.
- (ii) Transfert de technologies et renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse des changements du sol sur base d'une analyse préliminaire des besoins intégrant toutes les parties prenantes.
- (iii) Renforcement du Ministère dans la sensibilisation des parties prenantes en matière de REDD+ sous la forme d'événements spécifiques.

Le projet pilote GFAG fournira à la République du Congo des informations importantes sur l'évolution historique du couvert forestier et le changement de la couverture du sol. Les composantes renforcement des capacités et sensibilisation permettront en outre d'améliorer la préparation des parties prenantes à tous les niveaux à la mise en œuvre de REDD+ à partir de 2012.

7. Calendrier et budget

Activités principales	Sous-activités	Budget (en k\$)				
		2010	2011	2012	2013	Total
Appuyer le développement et la mise en œuvre de projets pilotes	Définition des besoins et des opportunités (consultants nationaux)	10	-	-	-	10
	Détermination des procédures et principes (consultants nationaux)	5	-	-	-	5
	Lancement des appels d'offres (national et international)	20	-	-	-	20
	Développement et mise en œuvre et suivi des projets pilotes REDD+ sous-nationaux (environ 800 k\$ x 8 projets)	-	4 400	2 000	-	6'400
	Développement et maintien de la base de données projets pilotes (consultants internationaux et nationaux)	31	12	12	12	67
Réalisation des études spécifiques	Détermination des zones prioritaires pour REDD+ (experts internationaux et nationaux)	15	-	-	-	15
	Analyse de l'option stratégique 1 (experts internationaux et nationaux)	25	-	-	-	25
	Analyse de l'option stratégique 2 (experts internationaux et nationaux)	30	-	-	-	30
	Analyse des mesures d'incitation nécessaires pour assurer la gestion durable des ressources forestières (experts nationaux et internationaux)					
	Analyse de l'option stratégique 3 (experts internationaux et nationaux)	30	-	-	-	30
	Analyse de l'option stratégique 4 (experts internationaux et nationaux)	25	-	-	-	25
	Analyse des mesures d'incitation pour la gestion durable des ressources forestières (experts internationaux et nationaux)	25	-	-	-	25
Finalisation de la stratégie nationale REDD+	Revue des résultats des études spécifiques par rapport aux options stratégiques (experts nationaux)	-	10	-	-	10
	Revue au niveau des projets pilotes des expériences faites par rapport aux différentes options stratégiques (experts internationaux et nationaux)	-	-	30	-	30
	Finalisation de la stratégie nationale REDD+ (experts nationaux, ateliers national et départementaux)	-	-	90	-	90
	Restitution de la stratégie nationale REDD+ (experts nationaux, atelier, communication)	-	-	35	-	35
	Total	216	4 422	2 167	12	6 817
Gouvernement (2%)		4	88	43	0	135
Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)		65	1327	650	4	2046
Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)		147	3007	1474	8	4636

Composante 2c. Cadre de mise en œuvre de REDD+

1. Aperçu des propositions sur le cadre légal et institutionnel

1.1. Contenu

Cette composante fait des propositions pour (i) le cadre légal et institutionnel de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ congolaise, (ii) la création de mesures d'incitation positives au niveau national et (iii) les actions à mener et les financements à réunir de 2010 à 2013 pour y arriver.

Elle est intrinsèquement liée aux propositions faites dans les autres composantes, notamment la composante 2b, et reflète ainsi la volonté de la République du Congo de garantir la cohérence de l'ensemble du dispositif envisagé dans le cadre du présent RPP.

1.2. Valeurs et principes

La République du Congo considère que le cadre légal et institutionnel doit être conçu et/ou réformé de manière à garantir une approche intégrée de la stratégie nationale REDD+, laquelle doit contribuer au développement durable du pays.

Le cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ doit reposer sur six valeurs : durabilité, responsabilité, équité, efficacité, mesurabilité et transparence. De plus, la République du Congo est convaincue que le succès de la mise en œuvre des activités REDD+ dépend de l'implication de tous les acteurs, publics ou privés. A cet effet, quatre principes guideront la mise en œuvre : participation, régulation, incitation et contrôle.

1.3 Champ

A ce stade, la République du Congo a décidé de se concentrer en priorité sur le développement d'une approche au niveau national. Toutefois, l'architecture légale et institutionnelle proposée prévoit des mécanismes et institutions sur lesquels il sera possible de développer, le cas échéant, une approche sous nationale.

Ceci sera étudié dans les mois et années à venir, notamment s'il s'avère, au regard des circonstances tant nationales que locales, qu'une approche sous nationale peut favoriser encore davantage l'implication des acteurs publics et privés, y compris étrangers.

2. Amélioration du cadre légal et institutionnel existant

2.1. Objectifs poursuivis par la réforme du cadre existant

La gestion durable des forêts, y compris la lutte contre la déforestation et la dégradation, n'est pas un objectif politique nouveau mais renforcé pour la République du Congo. Cependant, le cadre légal et institutionnel devra être amélioré pour la mise en œuvre d'activités REDD+. Cette amélioration sera continue et devra permettre d'anticiper la future architecture internationale qui sera retenue pour REDD+ dans le cadre de la CCNUCC.

REDD+ exige un cadre légal et institutionnel clair et adapté. Les droits fonciers, y compris les droits fonciers coutumiers et leur reconnaissance, ainsi que les droits d'exploitation des ressources forestières doivent être clairs pour déterminer les droits de propriété sur le carbone absorbé ou évité et les titres légaux associés.

Un cadre légal clair et adapté doit également garantir l'implication entière et pérenne de tous les acteurs concernés par les activités REDD+, y compris les populations autochtones et, partant, l'efficacité durable des activités sur le plan environnemental et social.

Enfin, les moyens d'action et d'intervention des autorités publiques compétentes, notamment les autorités locales déconcentrées et décentralisées, doivent être précisés pour faciliter la mise en œuvre effective des activités REDD+ sur le terrain.

2.2. L'existant s'agissant du droit foncier

2.2.1. Des difficultés pour officialiser les droits fonciers coutumiers

Le droit de propriété est garanti par la Constitution de la République du Congo. Toute personne privée peut être propriétaire si elle dispose d'un titre foncier qui fait donc l'objet d'immatriculation. En l'absence d'un titre, la présomption de domanialité publique s'applique.

En droit congolais, le droit foncier est conditionné par l'acquisition d'un titre foncier écrit. Les textes relatifs au foncier rural permettent la reconnaissance des droits fonciers coutumiers, qui peuvent faire l'objet d'une immatriculation.

Force est de constater que, dans la pratique, le droit coutumier tel qu'exercé par les populations locales, se heurte souvent au droit écrit moderne. Les obstacles sont nombreux (analphabétisme, contraintes fiscales et administratives d'immatriculation) pour parvenir à inscrire leurs droits fonciers au registre officiel des hypothèques.

Par ailleurs, il arrive souvent que les populations locales ne reconnaissent pas la valeur du droit écrit moderne. Cela constitue sans nul doute une source de conflit et entraîne un risque de non participation des habitants des milieux ruraux aux actions de la REDD+. A cela s'ajoute les faibles moyens alloués aux agents de contrôle de l'Etat pour faire respecter la loi et garantir le droit de propriété aux citoyens.

2.2.2. Projet de loi en examen pour favoriser la reconnaissance des droits coutumiers

Pour surmonter ces difficultés, le Gouvernement de la République du Congo a déposé un projet de Loi, qui est en cours d'examen au Parlement et qui vise à promouvoir les droits des peuples autochtones et faciliter la reconnaissance des droits fonciers et culturels coutumiers.

La clarification du droit foncier et des principes de l'exercice des droits de propriété, de la répartition des revenus tirés de l'utilisation des terres, des conditions de participation et de consultation des acteurs est au cœur de ce projet de loi sur les peuples autochtones.

2.3. L'existant s'agissant des droits d'exploitation des ressources

2.3.1 Les points forts

Le cadre juridique existant garantit un certain nombre de points indispensables à la REDD+ :

- (i) Le droit de propriété forestière au bénéfice de personnes publiques et privées ;
- (ii) Le droit à l'utilisation des ressources forestières par les populations locales (avec détails des durées et des conditions de jouissance de ces droits) ;
- (iii) Le principe de la gestion locale des ressources naturelles, avec notamment la promotion de la foresterie communautaire et des forêts privées ;
- (iv) Les outils juridiques, administratifs, institutionnels et financiers nécessaires à l'application de la loi portant Code forestier ;
- (v) Un dispositif juridique et institutionnel visant à préserver la diversité biologique et la protection d'espaces ayant une haute valeur en matière de biodiversité.

2.3.2. *Les points faibles*

Certains points faibles devront être surmontés pour la mise en œuvre de la REDD+ :

- (i) Pas de coordination des activités agricoles, forestières, etc. en l'absence de PNAT ;
- (ii) Manque de moyens de l'administration forestière pour faire respecter la loi ;
- (iii) Manque de mesures incitatives pour les communautés locales dans le code forestier ;
- (iv) Pas de transfert des ressources publiques aux collectivités locales décentralisées et aux communautés locales et ce malgré le fait que les textes en vigueur le prévoient ;
- (v) Précarité des droits d'usage des communautés locales sur les ressources naturelles ;
- (vi) Peu d'implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles.

Ces difficultés ne résultent pas tant d'une insuffisance du cadre légal mais davantage d'un manque de moyens pour sa mise en œuvre, ainsi que d'une confrontation entre le droit coutumier et le droit écrit, malgré la reconnaissance formelle et procédurale par ce dernier des droits coutumiers qu'ils soient fonciers ou sur les ressources (voir 1.1 supra).

La conséquence majeure de ces points faibles est l'existence de conflits d'usages sur les terres, ce qui peut être un facteur bloquant pour le développement des activités REDD+.

2.4. **Améliorations de l'existant via la promulgation d'une Loi REDD+ ?**

2.4.1. *Aperçu de cette Loi*

L'adoption d'une Loi REDD+ consacrera le caractère transversal de la politique REDD+ et facilitera l'intégration des activités REDD+ dans les politiques sectorielles. Cette Loi REDD+ fixera les rôles et responsabilités des autorités publiques, les priorités stratégiques, les principes fondamentaux et les instruments de mise en œuvre, y compris les incitations.

Il s'agira d'une Loi cadre dont les modalités d'application devront être précisées par la voie réglementaire. Les modalités d'application de cette Loi REDD+ prendront bien évidemment en compte les Décisions de la COP déjà adoptées sur la REDD+ et les Décisions à venir pour ancrer la REDD+ dans le futur accord post-2012.

Ce cadre législatif sera élaboré en cohérence avec les autres politiques, notamment la Loi sur la forêt (bientôt révisée), la Loi sur les peuples autochtones, le Code minier, etc.

2.4.2. *Contenu possible de la Loi*

A ce stade, il est envisagé de donner le contenu suivant à la Loi REDD+ :

Stratégie : La Loi fixera les principes et grands axes de la stratégie REDD+ nationale, ainsi que les procédures de révision de cette stratégie, qui ont déjà été détaillées dans la composante 2b ;

Autorité : Conformément aux indications fournies dans la composante 1a, les autorités - centralisées ou décentralisées/déconcentrées – participant à la stratégie REDD+ seront identifiées, tout comme leurs attributions dans le cadre de cette Loi REDD+ et des Lois sur la forêt et la protection de l'environnement ;

Autorisation : Les conditions d'autorisation et/ou d'enregistrement des activités REDD+ seront fixées et un Registre national REDD+ sera créé (voir composante 1a) ;

- Scénario : Les modalités d'établissement du scénario de référence national et des éventuels scénarios sous nationaux seront clarifiées (NB : la République du Congo ne privilégie pas les scénarios sous nationaux à l'heure actuelle) ;
- Fonds : Un Fonds REDD+, complétant l'action du Fonds forestier national, sera créé et les conditions d'accès à ce fonds seront fixées (performance par rapport au scénario de référence sous national, critères de développement durable, critères spécifiques pour chaque type d'activité REDD+, etc.) ;
- Instruments : Les instruments économiques et fiscaux de mise en œuvre seront prévus (paiements pour services environnementaux, conventions de transfert de gestion, etc.), ainsi que les transferts de compétences pour leur utilisation ;
- Crédits : Parmi ces instruments, les crédits carbone feront l'objet d'une attention particulière : ils seront qualifiés juridiquement et les aspects comptables et fiscaux liés à la cessions des crédits seront fixés (voir 3. infra).

3. Droit du carbone et finance carbone

3.1. Justifications

Avec une stratégie nationale REDD+ ambitieuse mais réaliste, la République du Congo entend contribuer aux efforts de la communauté internationale pour réduire les émissions mondiales. La mise en œuvre de la stratégie devra être soutenue par des financements nationaux et internationaux, publics et privés, avec des besoins en financement qui évolueront au fil du temps.

La République du Congo veut insister sur sa volonté d'utiliser ces financements de façon responsable, efficace, transparente et équitable. Elle entend de plus valoriser ses efforts de lutte contre la déforestation et de dégradation et maintien voire accroissement des stocks de carbone.

Pour cela, il lui apparaît nécessaire de clarifier le statut juridique des actifs carbone, afin de sécuriser et ainsi faciliter la réalisation de transactions en réponse à une demande qui pourrait émaner d'acteurs tant gouvernementaux que privés.

3.2. Les différents statuts juridiques des crédits MDP ou REDD+

Les crédits issus du Mécanisme de développement propre (MDP) ou de la REDD+ sont des instruments sui generis⁹ qui sont déjà créés ou seront créés, soit par des instruments de droit international, soit par des initiatives volontaires privées. Or, ni les premiers, qui ne peuvent que régler les relations juridiques d'Etat à Etat, ni les seconds, qui relèvent de la sphère privée et ne sauraient se substituer au législateur, ne définissent la nature juridique des crédits.

Dans le silence du droit international, il convient donc se référer au droit applicable, qui peut être la loi applicable au contrat de vente des crédits ou celle du pays d'accueil des activités

A ce jour, le droit congolais ne précise pas le statut juridique des crédits carbone, même pour les crédits MDP. Etant des instruments sui generis, il convient de tenter de rapprocher les crédits REDD+ d'autres instruments existants et de raisonner par analogie, en tenant compte de l'expérience éventuellement acquise dans d'autres pays, si elle est pertinente.

Le crédit issu du MDP est habituellement envisagé comme un « bien incorporel » ou une « marchandise », parfois comme un instrument financier (lorsque la transaction est constitutive d'un contrat à terme) ou une prestation de services. Mais il peut aussi être qualifié par la loi de titre portant sur une ressource naturelle (le carbone absorbé/évité).

⁹ Objet juridique « d'un genre propre », qui ne peut donc être rangé dans une classe juridique existante

3.3. Deux options pour définir le crédit REDD+ en droit congolais

A ce stade, la République du Congo explore deux options. Le choix entre ces deux options sera déterminé par l'efficacité en termes de financement des activités REDD+, d'équité en termes de redistribution des revenus par rapport aux financements et du caractère durable des résultats REDD+ escomptés (augmentation des absorptions / réduction des émissions).

3.3.1. Ressource naturelle

Le carbone absorbé/évité serait qualifié de ressource naturelle, faisant ainsi partie du patrimoine de la République, qu'il convient de réaliser dans l'intérêt de la Nation. Cette option conférerait la propriété pleine et entière des crédits REDD+ à l'Etat, qui deviendrait le seul capable juridiquement d'en transférer le titre vers des tiers.

Les crédits REDD+ ne seraient pas susceptibles d'appropriation privée lors de leur délivrance, mais seulement lors de leur cession par l'Etat congolais, y compris auprès d'investisseurs privés qui souhaiteraient faire des investissements dans la gestion durable des forêts au Congo.

3.3.2. Bien meuble incorporel

Le carbone absorbé/séquestré serait qualifié de « fruit industriel » ou « naturel » selon qu'il est réalisé ou non par l'intervention de l'homme et le crédit carbone serait qualifié de bien meuble incorporel¹⁰. Dans les pays de tradition juridique latine, comme c'est le cas en République du Congo, un crédit carbone peut fortement s'apparenter à un bien meuble (parce qu'il peut être déplacé) incorporel (parce qu'il porte sur le carbone absorbé/évité qui n'est pas matérialisable).

Le crédit carbone représente donc un titre attestant du résultat d'une action (carbone absorbé/évité), titre qui est librement cessible et transférable par son détenteur dont la valeur est liée à l'utilisation qui peut en être faite (déterminée par la demande à des fins de mise en conformité réglementaire ou de compensation sur le marché volontaire).

Le bien serait alors susceptible d'appropriation privée (y compris au bénéfice de personnes de droit public, dont l'Etat, pour la gestion de leur patrimoine privé). La propriété des crédits carbone serait conférée à la personne qui peut démontrer qu'il est le propriétaire du bien.

Dans ce cas, la loi n'identifierait pas directement le ou les propriétaire(s) des crédits carbone, lesquels devraient être identifiés à partir de plusieurs critères ou indices qui pourraient être précisés par la loi, notamment :

- (i) Les droits fonciers, y compris les droits coutumiers reconnus et immatriculés ;
- (ii) Les droits d'exploitation des ressources, y compris par les concessionnaires forestiers qui contribuent à l'augmentation d'absorptions ou la réduction d'émissions ;
- (iii) Les droits d'usage dans le périmètre de l'activité ;
- (iv) Les apports en capital ou en industrie qui ont permis l'augmentation d'absorptions ou la réduction d'émissions.

En l'absence de règle légale sur l'attribution des droits de propriété sur les crédits carbone, il y a possibilité de partager les droits de propriété proportionnellement aux apports fournis ou efforts consentis par les diverses personnes impliquées dans l'activité concernée. Avec la seconde option, l'appropriation privée serait possible, mais l'Etat congolais devrait néanmoins, en tant que propriétaire foncier et de par son rôle prédominant dans la gestion durable des forêts, pouvoir bénéficier d'une part importante des crédits REDD+.

¹⁰ Un bien est une chose tangible (meuble ou immeuble), corporelle ou incorporelle, qui peut faire l'objet d'une appropriation privée ou publique.

3.4. Rôle de l'Etat dans les transactions carbone

L'Etat pourrait jouer un rôle central dans les transactions de crédits carbone, même dans l'hypothèse où la loi ne l'identifierait pas expressément comme le propriétaire des crédits. A cet effet, la loi devra désigner une autorité ou un organe en charge d'opérer les négociations et transactions au nom et pour le compte de l'Etat.

Pour autant, l'Etat pourrait ne pas être l'unique vendeur des crédits générés par les activités développées au Congo. La République du Congo entend explorer toutes les options possibles pour inciter les investisseurs publics et privés à soutenir ses activités REDD+.

3.5. Gestion responsable et transparente des financements par un Fonds REDD+

La République du Congo envisage, au nombre des options évoquées au 3.4, la création d'un Fonds national REDD+ pour gérer les financements internationaux et nationaux, publics et privés destinés au soutien des activités REDD+. Il pourrait recueillir des financements externes, mais aussi des recettes domestiques issus d'instruments fiscaux ainsi que les redevances payées par des occupants du domaine public.

Ce Fonds REDD+ pourrait être mandaté comme point focal financier, habilité à recouvrer directement des financements sur la base d'une habilitation du Trésor public congolais. Il ordonnerait les dépenses pour soutenir les activités enregistrées dans le Registre national REDD+ (voir composante 1a) en tenant compte des critères de développement durable et des indicateurs REDD+ définis par la Loi REDD+ (voir 2.4.4 infra), le cas échéant en faisant des appels à projets.

Il pourrait s'appuyer, pour la redistribution équitable des bénéfices carbone aux acteurs locaux, sur les Fonds de développement communautaires gérés par les Comités départementaux, assurant ainsi une cohérence avec la prise de décision au niveau local et la participation pleine et entière des personnes directement concernées.

La République du Congo souhaite également explorer la possibilité d'intégrer dans le Fonds REDD+ une composante fonds d'investissement afin d'encourager les investissements privés et les partenariats public-privé. L'Etat pourrait aussi vendre les crédits REDD+ à travers ce Fonds pour qu'il puisse en percevoir directement les revenus.

Il sera nécessaire d'articuler de manière cohérente les activités de ce Fonds REDD+ avec celles développées par le Fonds forestier et le Fonds pour la protection de l'environnement, notamment en précisant l'ordonnancement des dépenses pour chaque type d'activité.

La création du Fonds REDD+ s'impose non seulement pour assurer que toutes les activités REDD+ éligibles sont financées, mais également pour éviter la dilution des revenus dans le budget de l'Etat qui mettrait en péril la réalisation effective de la stratégie nationale REDD+.

→ Focus sur les dispositions en faveur de la transparence et lutte contre la corruption

Signataire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption, la République du Congo entend mettre à profit ses avancées significatives en matière de gestion transparente et de lutte contre la corruption pour garantir une gestion et une distribution transparente et équitable des revenus du fonds REDD+. A savoir:

- (i) La réforme sur la transparence des dépenses de l'Etat (contrôle des décaissements par rapport aux demandes), qui est supervisée par le Ministère du plan s'appliquerait intégralement aux activités du Fonds REDD+. La coopération entre le Fonds REDD+ et les Fonds communautaire de développement garantirait la participation des peuples autochtones à la prise de décision ;
- (ii) Les règles actuelles en matière de transparence et de lutte contre la corruption, notamment les dispositions de la loi anticorruption devront s'appliquer. La Commission interministérielle de lutte contre la corruption, la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'Observatoire anticorruption mis place avec l'appui des institutions de Bretton Woods devront jouer leurs rôles pour que le Fonds réponde aux objectifs de la REDD+.

4. Outils pour développer le cadre de mise en oeuvre

Le développement du cadre juridique et institutionnel sera facilité par quatre études qui permettront d'établir un diagnostic actualisé et prospectif, ainsi qu'un appui à la mise en place de projets pilotes testant certains aspects du cadre de mise en oeuvre de REDD+.

4.1. Etudes

4 études sont prévues pour le développement de la composante sur les thèmes suivants : « Guide de bonnes pratiques pour les projets pilotes REDD+ », « Préparation de la Loi REDD+ en République du Congo », « Gouvernance du fonds REDD+ », « Outils fiscaux et économiques d'incitation pour la REDD+ ». Les termes de référence des études sont en annexe 2c.

4.2. Projets pilotes

Certaines questions par rapport au cadre de mise en oeuvre de REDD+ en république du Congo pourront être approfondies dans le cadre des projets pilotes mentionnés dans la composante 2b ci-dessus. Les aspects suivants seront testés : (i) Les options de propriété du carbone ; (ii) Rôle du gouvernement dans les transactions REDD+ ; (iii) Participants aux transactions REDD+ ; (iv) Schéma de distribution des revenus générés par les transactions REDD+.

5. Calendrier et budget

Activité principale	Sous-activité	Budget (en k\$)				
		2010	2011	2012	2013	Total
Etude 1 : Développer un guide des projets pilotes REDD+	Consultation nationale (1 consultant national)	3	-	-	-	3
	Atelier national de validation (1 consultant national)	5	-	-	-	5
	Développer le guide (1 consultant international, 1 national)	20	-	-	-	20
	Renforcement des capacités (1 consultant national)	5	-	-	-	5
Etude 2 : Développer une loi REDD+ et ses textes d'application	Consultation nat. et étude bibliographique (1 consultant national)	-	5	-	-	5
	Développer une première proposition (1 consultant intern., 1 national)	-	15	-	-	15
	Appui à la rédaction et à la présentation du projet de loi (1 consultant international, 1 national)	-	20	-	-	20
	Ateliers départementaux (pré-validation)	-	15	-	-	15
	Atelier national de validation	-	5	-	-	5
	Renforcement des capacités au niveau du parlement (2 consult. nat.)	-	-	10	-	10
	Renforcement des capacités sur la loi REDD+ (2 consultants nation.)	-	-	5	-	5
Etude 3 : Développer un fonds national REDD+	Consultation nat. et étude bibliographique (1 consultant national)	-	-	8	-	8
	Analyser les fonds existants et développer des recommandations pour le fonds REDD+ (1 consultant international, 2 nationaux)	-	-	25	-	25
	Ateliers départementaux (pré-validation)	-	-	10	-	10
	Atelier national de validation	-	-	5	-	5
	Formation des gestionnaires du fonds (1 consultant national)	-	-	10	-	10
Etude 4 : Développer des instruments de mise en oeuvre	Consultation nat. et étude bibliographique (1 consultant national)	-	-	6	-	6
	Ateliers départementaux (pré-validation)	-	-	10	-	10
	Atelier national de validation	-	-	5	-	5
	Sensibilisation de terrain (ONG et associations)	-	-	10	-	10
	Formation des porteurs de projets (bureau d'études national)	-	-	20	-	20
Total		33	60	124	-	217
Gouvernement (2%)		1	1	2	0	4
Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)		10	18	37	0	65
Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)		22	41	85	0	148

Composante 2d. Impacts sociaux et environnementaux

1. Utilité et objectif des évaluations socio-environnementales

1.1. Utilité : minimiser les dommages à l'environnement et à l'homme

Les options stratégiques REDD+ (voir composante 2b) ont l'objectif de réduire les émissions dues à la déforestation et la dégradation et de maintenir voire accroître les stocks de carbone. Leur mise en œuvre peut avoir des impacts sur l'environnement et sur l'homme :

Au niveau de l'environnement, le renforcement de la gestion durable des forêts de production et des aires protégées devrait avoir des impacts positifs sur la protection des sols, des ressources en eau et de la biodiversité. Par contre, les reboisements, notamment avec des espèces exotiques à croissance rapide, pourraient dans certaines circonstances avoir des effets négatifs sur ces mêmes aménités (sols, eau, biodiversité), même s'ils contribuent à réduire la pression sur les forêts naturelles en fournissant du bois de feu et d'œuvre.

En ce qui concerne les populations, le renforcement des capacités et l'amélioration des systèmes de production forestières et agricoles devraient améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des communautés forestières et peuples autochtones. Mais, la réorganisation du foncier pourrait réduire les droits d'accès aux forêts de ces mêmes populations.

1.2. Objectif : créer un bouclage entre les études d'impacts et la stratégie REDD+

Ces exemples démontrent l'importance d'apprécier les effets potentiels de la stratégie REDD+ dans le cadre d'une Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS). Cette EESS doit être lancée rapidement pour que ses résultats puissent alimenter le processus de finalisation de la stratégie nationale REDD+.

L'objectif est de pouvoir (i) évaluer les impacts, bons ou mauvais, des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'homme, pour pouvoir ensuite (ii) confirmer ou modifier, voire carrément invalider, les options stratégiques REDD+ initialement proposées et (iii) le cas échéant, (iii) proposer des actions correctrices ou de compensation des dommages.

2. Base légale pour l'EES en droit congolais

La constitution de la République du Congo stipule dans son article 35 que : « *Tout citoyen a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre* » et que « *L'Etat veille à la protection et à la conservation de l'environnement* ». Sur cette base, la Loi 003/91 du 23 avril 1991¹¹ définit la politique nationale sur la protection de l'environnement.

Son Décret d'application 2009-415 du 20 novembre 2009 fixe le champ d'application, le contenu et les procédures de l'Evaluation d'impacts environnementaux et sociaux, qui est définie comme « *une étude à caractère analytique et prospectif réalisée aux fins d'identifier et d'évaluer les incidences environnementales, sociales et sanitaires d'un projet* ». Il fournit une base pour élaborer le système d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de la stratégie REDD+. Les points saillants du Décret sont présentés ci-dessous.

¹¹ Dans le souci d'actualiser cette politique aux nouvelles réalités issues notamment du Sommet de la terre de Rio (1992), son texte a été soumis à une révision et le document final est au Parlement pour examen et adoption.

2.1. Définition des concepts de l'évaluation socio-environnementale

Le Décret présenté un lexique qui fixe et valide toutes les terminologies utilisées dans le domaine des évaluations environnementales. Les concepts de base définis dans cette rubrique sont les suivants : le projet, le certificat de conformité environnementale, l'étude d'impact sur l'environnement, le rapport d'étude sur l'environnement, la notice d'impact sur l'environnement, le promoteur, le plan de gestion environnementale et sociale, l'autorisation administrative, l'audience publique, l'évaluation environnementale, l'autorité publique, l'audit environnemental, la consultation publique, l'enquête publique et l'avis technique.

2.2. Champ, contenu, étude et notice d'impact socio-environnementale

Le Décret indique aux promoteurs de projets et aux décideurs politiques quelles sont les activités qui doivent faire l'objet d'une évaluation d'impact environnemental et social :

- (i) Activités à impact élevé, nécessitant une étude d'impact sur l'environnement ;
- (ii) Activités à impact moyen, nécessitant une notice d'impact sur l'environnement ;
- (iii) Activités à impact faible, nécessitant ni étude ni notice d'impact sur l'environnement.

Le contenu d'une étude d'impact sur l'environnement comprend les éléments suivants :

- (i) Analyse de l'état initial décrivant l'environnement bio-écologique et socio-économique ;
- (ii) Description détaillée du projet avec toutes les justifications nécessaires, y compris la nature précise des investissements ;
- (iii) Analyse prospective des éventuelles retombées du projet, faisant ressortir les impacts négatifs et positifs du point de vue bio-écologique et socio économique ;
- (iv) Analyse comparative des différentes options ou des différents scénarii ;
- (v) Indications sur les risques environnementaux (se basant notamment sur des projets similaires existants) ;
- (vi) Présentation du plan de gestion environnemental et social ;
- (vii) Présentation des mesures de mitigation des impacts négatifs ;
- (viii) Estimation des coûts environnementaux.

En ce qui concerne la notice d'impact sur l'environnement, elle devrait ressortir :

- (i) Description de l'état du site et de son environnement ;
- (ii) Description des activités projetées ;
- (iii) Description des activités ayant des impacts négatifs ou positifs sur l'environnement ;
- (iv) Identification des éléments de l'environnement qui peuvent subir des impacts négatifs ;
- (v) Détermination de la nature et de l'importance des impacts sur l'environnement ;
- (vi) Présentation des mesures à prendre pour supprimer, réduire, gérer ou compenser les effets négatifs sur l'environnement ainsi que l'estimation des coûts correspondants.

2.3. Procédures relatives à la réalisation d'une étude d'impact environnemental :

Le Décret précise aussi les aspects qui concernent :

- (i) Articulation de l'étude ou la notice d'impact avec une enquête publique ;
- (ii) Conditions de mise en oeuvre d'une étude ou notice d'impact (agrément, termes de références, copie du contrat entre le consultant ou le bureau d'étude et le promoteur) ;
- (iii) Validation de l'étude ou de la notice d'impact après audience publique et analyse technique ;
- (iv) Suivi environnemental et social post étude ou notice et contrôle de ce suivi.

3. Evaluation environnementale et sociale stratégique

3.1. Principes de l'Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)

On entend par EESS des approches analytiques et participatives de la prise de décision stratégique qui visent à intégrer les considérations d'environnement dans les politiques, plans et programmes et à évaluer leurs interactions avec les considérations économique et sociale.

L'EESS permet ainsi une planification cohérente avec les principes du développement durable et de la réduction de la pauvreté. La République du Congo entend mettre en place une EESS de la stratégie REDD+, sur la base des éléments utiles du Décret 2009-415 et des éléments suivants :

- (i) Le cadre légal national sur la forêt, l'environnement et le foncier, notamment la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant Code forestier et les deux projets de Loi sur les peuples indigènes et REDD+, qui pourraient être adoptés respectivement à court et moyen terme (voir composante 2c) ;
- (ii) Les Principes, critères, indicateurs et vérificateurs (PCIV) de gestion durable des forêts définis par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et que la République du Congo a adopté en décembre 2006 ;
- (iii) L'AVP-FLEGT qui vise à lutter contre l'exploitation illégale et le commerce de bois illégal. La République du Congo le ratifiera en avril 2010 (1^{er} pays du bassin du Congo à l'avoir) ;
- (iv) La Convention internationale sur le commerce des espèces menacées (CITES en anglais) que la République du Congo a approuvé en 1983 et dont certaines espèces inscrites à l'annexe II (espèces en danger) sont présentes sur le territoire congolais ;

Ces bases seront complétées par les clauses de sauvegarde de la Banque mondiale, notamment les politiques opérationnelles suivantes : OP 4.01 relative à l'évaluation environnementale, OP 4.04 relative aux habitats naturels, OP 4.11 relative à l'héritage culturel, OP4.20 relative aux peuples indigènes, OP 4.36 relative aux forêts et OP 4.37 relative à la sécurité des barrages.

3.2. Parties prenantes et responsabilités pour l'EESS congolaise

Les différentes organisations suivantes interviendront dans l'EESS :

- (i) La Direction générale de l'environnement (DGE) du MDDEFE serait le principal maître d'œuvre de l'EESS, appuyés le cas échéant par la Direction générale du développement durable (DGDD) du même Ministère et les services ad hoc des Ministères en charge du plan, des mines, de l'aménagement du territoire, du foncier, de la recherche, de l'agriculture ;
- (ii) L'Agence nationale de l'environnement (ANE), au sein du MDDEFE. Cette ANE n'existe pas encore : sa mise en place est en projet depuis deux ans, avec l'appui de l'Union européenne et les textes organiques de création sont au niveau du Parlement. L'ANE serait chargée à terme de la supervision des évaluations environnementales et sociales et aurait donc vocation à prendre le relais de la DGE/MDDEFE ;
- (iii) La Banque mondiale mettra à disposition son savoir-faire en terme de mise en œuvre de politiques opérationnelles (voir 2.2. supra) et sera consultée en tant que de besoin ;
- (iv) L'Observatoire indépendant des forêts¹² aura un rôle consultatif et apportera son expertise en matière de suivi et contrôle des engagements de lutte contre l'exploitation et la commercialisation illégale de bois, pris dans le cadre de l'AVP-FLEGT. Ses compétences pourraient être étendues pour couvrir le champ entier de l'EESS.

¹² http://www.forestsmonitor.org/fr/capacity_building_congo

3.3. Déroulement des évaluations socio-environnementales

L'EES qui présente une vue macroscopique des programmes en vue d'identifier des projets, débouche souvent à la réalisation des EIE. Afin d'assurer une prise en considération régulière, ouverte et transparente des impacts socio environnementaux dans le développement de la stratégie nationale REDD+, les processus suivants seront mis en œuvre :

- (i) EESS des options stratégiques REDD+ et des principaux éléments du futur cadre de mise en œuvre de REDD+ par la DGE/MDDEFE puis, à terme, par l'ANE ;
- (ii) Présentation des résultats de cette EESS au Comité national REDD+ et aux 12 comités départementaux REDD+, ainsi qu'aux plateformes nationales et départementales de la Puissance publique, de la Société civile et du Secteur privé, afin de poser des bases de débat claires et objectives ;
- (iii) Décision collégiale au sein du Comité national REDD+ (après recueil des avis des Comités départementaux REDD+) pour renforcer/réorienter les options stratégiques REDD+ et minimiser les impacts socio environnementaux négatifs (et vice versa) ;
- (iv) Suivi périodique par l'ANE des impacts sociaux et environnementaux de la stratégie nationale REDD+, selon des procédures pérennes (voir composante 4b) et ateliers annuels de validation, aux niveaux central et départementaux.

Un plan cadre de gestion environnemental et social doit être proposé à la fin des différentes études de l'évaluation. Il consiste à mettre en application les mesures d'atténuation et le chronogramme des activités en vue de ramener un tant soit peu la situation à l'état initial. Il faut alors rechercher les soutiens nécessaires pour l'application des mesures de consolidation ou de mitigation des impacts potentiellement positifs.

Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) est un ensemble de mesures que le promoteur s'engage à mettre en œuvre pour supprimer, réduire et compenser les impacts environnementaux et sociaux directs et indirects, renforcer ou améliorer les impacts positifs dus à l'activité du projet (cf article 2, alinéa 7, du décret n°2009-415 du 20-11-2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social).

Il doit définir :

- (i) Les mesures d'atténuation et de mitigation des impacts prévisibles et leur mise en œuvre sur l'environnement
- (ii) Un plan de suivi environnemental accompagné des indicateurs de suivi.
- (iii) Une série des activités, rôles et responsabilités des différents acteurs(Etat, bénéficiaires, les collectivités, les PTF, etc.) de la mise en œuvre de celui-ci, de manière spéciale pour la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, du patrimoine culturel, etc.

3.4. Renforcement des capacités nécessaires

Les capacités existantes en matière d'EES ne sont pas suffisantes au niveau du pays, tout comme les programmes universitaires sur le sujet. Il est donc envisagé de créer une spécialisation EES d'un master REDD+ qui pourrait être dispensé au niveau de l'Institut de développement rural (IDR) de l'Université Marien NGOUABI (voir 3.2. de la composante 3).

3.5. Termes de references relatifs aux etudes (contexte et justification, objectifs, résultats attendus)

L'EESS doit développer un cadre de gestion environnemental et social à travers l'évaluation des risques environnementaux et sociaux reliés aux actions et aux projets spécifiques de la stratégie de REDD et les liens les politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale.

Le développement d'une EESS doit se faire sur la base des termes de références qui vont aider à ressortir les éléments environnementaux et sociaux qui vont découler des activités de la mise en oeuvre de la REDD. Les structures impliquées dans la responsabilité ont la charge de préparer et valider les TDR, de commun accord avec la coordination REDD.

Objectifs de l'EESS

Les prestations de service du consultant auront pour objectifs de :

- (i) analyser le déroulement des activités d'un programme avant la stratégie REDD+ ;
- (ii) identifier les impacts environnementaux et sociaux induits par la mise en œuvre de la REDD+ ;
- (iii) mesurer objectivement les impacts et le degré d'atteinte des objectifs assignés du point de vue du rétablissement des activités économiques et de l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- (iv) formuler des recommandations pour approfondir et pérenniser les impacts du projet et améliorer la conception des projets à venir dans la mise en œuvre de la REDD ;
- (v) proposer des mesures d'atténuation réalistes
- (vi) aider au renforcement des capacités du Ministère du Développement Durable pour l'intégration des mesures dans la stratégie REDD+

Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Résultat n°1 : Des mesures claires sont définies pour la gestion environnementale et sociale relative à la mise en œuvre de la REDD+ ;
- Résultat n°2 : Une charte de responsabilité est établie avec les différentes synergies pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux devant découler de la mise en œuvre de la REDD+
- Résultat n°3 : Un manuel technique validé par les organismes d'appui est conçu pour faciliter le développement des EESS.

Les études potentielles a mener

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la REDD au Congo, il serait souhaitable que des études sectorielles soient menées. Elles permettront de cibler les secteurs prioritaires devant faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD. Toutes les lacunes décelées comme impacts négatifs ayant fait l'objet de mesures d'atténuation peuvent ainsi être déclinées en projet pour étude. Les secteurs clés pour ces études sont notamment ceux de l'énergie, des mines, du bois énergie (charbon de bois et bois de chauffe), des infrastructures, de l'agriculture et des forêts.

4. Plan de travail et budget

Tableau 2d: Plan de travail et budget de la composante 2d		Budget (en k\$)				
Activité principale	Sous-activité	2010	2011	2012	2013	Total
		Mise en place et mise en œuvre du cadre de gestion de l'EES	Au niveau MDDEFÉ (1 consultant international et deux consultants nationaux)	5	-	-
	Au niveau de l'ANE (deux consultants nationaux à 1k\$ par mois)	-	25	-	-	25
Renforcement des capacités des acteurs concernés	Développer les outils de formation (consultants internationaux et nationaux)	5	-	-	-	5
	Organiser des événements de renforcement des capacités au niveau central (consultant international, 2 événements)	10	-	-	-	10
	Organiser des événements de renforcement des capacités au niveau départemental (consultants nationaux, 5 événements)	25	-	-	-	25
Réalisation de l'EES	Développer le programme d'intervention (consultant int., cabinet nat.)	-	5	-	-	5
	Etablir l'état initial sans REDD+ (consultant internat., cabinet nat.)	-	10	-	-	10
	Analyser le cadre légal/institut. De l'EES (consultant internat., cabinet nat.)	-	5	-	-	5
	Analyser les impacts potentiels sociaux et environnementaux de la stratégie nationale REDD+ (consultant internat., cabinet nat.)	-	15	-	-	15
	Analyser les impacts potentiels sociaux et environnementaux du cadre de mise en œuvre de REDD+ (consultant internat., cabinet nat.)	-	15	-	-	15
	Hiérarchiser et spatialiser les impacts potentiels environnementaux et sociaux (consultant internat., cabinet nat.)	-	10	-	-	10
	Développer le cadre de gestion socio-environnementale avec mesures d'atténuation et/ou de compensation (consultant internat., cabinet nat.)	-	10	-	-	10
	Evaluation des résultats de l'EES	Evaluation par le MDDEFÉ et l'ANE (cadres MDDEFÉ et ANE, Coord. Nat.)	-	5	5	-
	Présentation de l'EES et évaluation par les parties prenantes (Comité national REDD+ et Coordination Nationale REDD+)	-	5	5	-	10
	Communication sur l'évaluation des résultats de l'EES	-	5	5	-	10
Total		45	110	15	-	170
Gouvernement		1	2	0	-	3
Fonds de Partenariat du Carbone Forestier (FCPF)		13	33	5	-	51
Programme UN-REDD		31	75	10	-	116

Composante 3 : Développement d'un scénario de référence

1. Scénario de référence REDD+ : Vision de la République du Congo

1.1. Les principes clés

Les principes-clés en matière d'élaboration des scénarios de référence seront les suivants :

- (i) Champ : le scénario de référence concernera a priori, à terme, à la fois les émissions liées à la déforestation et la dégradation et les absorptions liées à l'augmentation des stocks de carbone. Cette prise en compte conjointe des émissions et absorptions se fera progressivement d'ici fin 2012 (i) en concordance avec les prochaines Décisions de la CCNUCC sur le sujet et (ii) conjointement de l'évolution du système MRV, présenté dans la composante 4. Dans la présente composante 3, en l'absence de lignes directrices sur le sujet à l'heure actuelle, on s'attachera surtout à détailler le volet émissions ;
- (ii) Objectif : il permettra de fixer les objectifs nationaux de réduction des émissions et d'augmentation des absorptions et de calibrer les stratégies pour atteindre ces objectifs ;
- (iii) Aide à la décision : il servira d'aide à la décision, via (i) l'identification ex-ante des zones à risque et (ii) l'évaluation ex post de l'efficacité des stratégies mises en œuvre ;
- (iv) Transparence : il servira de base à la négociation sur les niveaux de référence et sera pour cela réalisé dans un souci de crédibilité et transparence. Les données, méthodes et modèles utilisés pour l'élaboration seront accessibles par toute tierce partie intéressée ;
- (v) Méthodologie : il n'y a pas de lignes directrices sur les scénarios de référence, et la République du Congo est consciente que le calcul du scénario de référence dans un pays à fort couvert forestier et faible taux de déforestation aura un fort impact sur le montant des incitations disponibles. La République du Congo ne fait donc pas le choix d'une méthodologie unique et préfère tester différentes approches.

1.2. La question des scénarios sous-nationaux

La République du Congo est consciente des éventuels risques de distorsion de la répartition de la rente si le scénario national ne traduit pas les différentes tendances départementales (dans le cas où les transferts de financements du niveau national vers le niveau local seraient basés sur les résultats). Le scénario national sera ainsi validé au niveau de chaque département pour pallier à tout caractère distorsif et ainsi encourager équitablement les efforts départementaux. Cette approche n'est rendue crédible que si au préalable, la situation de départ - pour chaque département - est connue, notamment les phénomènes de déforestation et de dégradation ainsi que leur localisation et leur importance (surface déforestée en hectare et par an, type d'écosystème forestier concerné),

Le scénario national apparaît ainsi comme une agrégation des scénarii départementaux.

Par ailleurs, il n'existe pas de lignes directrices internationales permettant de définir les modalités d'attribution d'une éventuelle rente carbone au niveau sous-national dans le cas où la performance nationale est mauvaise (émissions réelles supérieures à celles prévues dans le scénario de référence). Durant sa préparation à la REDD+, la République du Congo reste donc ouverte à la réflexion sur la question, ainsi qu'aux retours d'expériences étrangères.

Par ailleurs, lors de la mise en œuvre de projets, des scénarios de référence ad hoc pourront être construits par les opérateurs lorsque les exigences d'exactitude à l'échelle projet rendront nécessaires la construction de scénarios avec une meilleure résolution.

Etant donné le déficit de production statistique nationale, un besoin de renforcement des capacités en matière de collecte des données spécifiques à la REDD est rendu nécessaire à travers certains projets, tels :

- (i) le projet WRI développera des partenariats et une expertise permettant de rendre disponible à terme, l'information sur le changement de la couverture du sol, la quantification du carbone et ses émissions ;
- (ii) le projet GAF permettra de rendre disponible les informations historiques sur la dégradation et la déforestation (département par département).

Ces projets, avec les structures existantes comme le CNIAFF et le CERGEC devront permettre de quantifier le carbone et ses émissions, de décrire l'état des lieux de la déforestation et de la dégradation et concourir à la définition des tendances sur les évolutions futures, selon différentes hypothèses à développer, dans le cadre du scénario de référence (national).

Dans ce sens, trois options de modélisation seront testées, au fur et à mesure de la collecte et de la gestion de l'information (voir 2.4.1 infra).

Les seules conditions à respecter par les opérateurs dans ce cas de figure seront (i) d'utiliser des méthodes de MRV au niveau projet compatibles avec les méthodes de MRV au niveau national et (ii) de rester volontairement « conservatif » dans leurs estimations de réductions d'émissions ou d'augmentation d'absorptions, afin de ne pas être récompensé indûment par la seule capture de flux réels, mais non mesurés et rapportés dans le système MRV national.

Enfin, il convient de noter que la République du Congo mettra à disposition des développeurs de projet les données utilisées pour élaborer le scénario national.

1.3. Aperçu général des étapes de l'élaboration du scénario de référence REDD+

D'après la Décision 4/CP.15¹³ adoptée à Copenhague et portant sur les aspects méthodologiques du REDD+ « *lorsqu'ils établissent pour les forêts des niveaux de référence des émissions et autres niveaux de référence, les pays en développement parties devraient le faire en toute transparence en tenant compte des données historiques, et effectuer des ajustements en fonction des situations nationales [...]* ».

La composante 3 est donc organisée autour, tout d'abord, de l'estimation des émissions historiques (voir 2.1 infra) et, ensuite, de l'ajustement en fonction des situations nationales.

¹³ <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/11a01.pdf>

L'ajustement se fera grâce à des variables ad hoc (voir 2.2. infra) et reposera sur deux composantes¹⁴, (i) une composante « Quantitative » (voir 2.4 infra), afin d'estimer les surfaces déboisées dans le futur et une composante « Spatiale » (voir 2.5 infra) afin de répartir géographiquement les surfaces déboisées, suite aux calculs effectués dans le cadre de la composante « quantitative ».

Une fois les futurs changements d'usage des sols quantifiés et spatialisés, l'utilisation des données sur les facteurs d'émission issues de la composante 4 - MRV permettra de calculer les émissions et absorptions futures associées à ces changements (voir 2.6 infra).

2. Points clés de l'élaboration du scénario de référence REDD+

2.1. Estimation des émissions historiques

Dans la composante 4a sont présentées les données et capacités existantes en matière de MRV, ainsi que les orientations méthodologiques pour estimer les émissions historiques.

Ce travail d'estimation des émissions historiques sera donc mené dans le cadre de la composante 4a. Les contraintes techniques liées à la composante 4a font que les émissions historiques ne devraient pas être estimées avant mi-2011. Avant cela, les travaux de la présente composante 3 se concentreront donc sur le renforcement de capacités et sur la collecte de données.

2.2. Recensement des données disponibles ou à collecter pour ajuster le scénario

Sur la base de l'analyse des causes directes et des facteurs sous-jacents présentée dans la composante 2a, ainsi que les avis d'experts consultés, il a été possible d'identifier pour chaque cause directe des variables permettant de prévoir l'évolution future de la cause en question.

Les données relatives à ces variables sont utilisées à deux niveaux, détaillé et agrégé, chacun étant associé à une méthode de prévision de l'évolution future des stocks de carbone forestier, respectivement dénommée « simplifiée nationale » et « avancée nationale » (voir 2.4.1 infra).

Des variables ont été retenues et un premier travail d'identification des données existantes (passé, présent, futur) a été réalisé. Cette liste sera réactualisée suite à l'étude approfondie des causes de déforestation planifiée dans la composante 2b. Les données agrégées relatives à ces variables sont présentées ci-dessous, les données détaillées sont en annexe 3 :

¹⁴ Il ne semble pas préjudiciable de séparer l'aspect spatial de l'aspect quantitatif dans la mesure où la République du Congo est un pays à fort couvert forestier avec de fortes potentialités d'exploitation agricole et forestière. Il y a relativement peu de facteurs spatiaux limitants (hormis les infrastructures, mais qui sont prises en compte ici à la fois au niveau spatial et quantitatif) qui peuvent influencer sur la quantité de déforestation et justifier la prise en compte de rétroactions entre les aspects spatial et quantitatif.

Variables agrégées	Données existantes sur ces variables	Fiabilité (peu fiable +, à très fiable +++)
Taille de la population	Recensements généraux de la population disponibles pour les années 1974, 1984, 1996, 2006 auprès du CNSEE. Prévisions d'évolution de la population sur la base d'un prolongement du taux de croissance observé sur la dernière période considérée.	Données passées : ++ Données actuelles : ++ Prévisions : +
Indice de pauvreté moyen national	Auprès de la Direction générale du plan et du développement (DGPD) du Ministère des transports pour 2006/2009 et auprès du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale (BM) et de la Banque des Etats d'Afrique centrale (BEAC) pour les projections	Données passées : ++ Données actuelles : ++ Prévisions : +
Distances de routes goudronnées, de chemins de fer et de voies navigables	Auprès du Ministère des transports : DGPD, Direction générale de l'administration des transports terrestres (DGATT), Direction générale du chemin de fer Congo océan (DGCFCO), Direction générale des voies navigables, ports et transports fluviaux (DGVNPTT)	Données passées : ++ Données actuelles : ++ Projections : +
Pourcentage de couverture des besoins en énergie par le bois de feu	Pas de statistiques systématiques sauf une enquête PNUD-FAO sur Nkayi et Brazza. Il est prévu d'inclure dans les enquêtes quinquennales de démographie et santé un indicateur sur la consommation de bois de feu	Données passées : 0 Données actuelles : 0 Prévisions : ?
Indice pondéré d'évolution du prix des produits d'export (cultures de rentes, pétrole et ressources minières)	Bases de données internationales, de la FAO ou de la Conférence des Nations Unies sur les Commerce et le Développement (CNUCED), résultats de modélisation (Macro Congo) de la Direction générale du plan et enquêtes statistiques du CNSEE	Données passées : ++ Données actuelles : ++ Projections : +
Taux de progression de l'aménagement forestier (et de réduction de l'exploitation non durable voie illégale)	Données du CNI AFF pour l'aménagement forestier, données qui seront recueillies dans le cadre de l'AVP-FLEGT. A priori Pas de donnée sur l'exploitation illégale (même auprès de l'Observatoire indépendant des forêts)	Données passées : + Données actuelles : + Projections : ?

Le tableau présenté ci-dessus dénote un manque de fiabilité pour certaines variables, notamment sur les données de prévision. Ceci nécessitera la réalisation de deux études sur le bois de feu et l'exploitation forestière (voir 3.1 infra).

2.3. Renforcement des capacités nationales en matière de collecte des données

La Direction générale du Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE)¹⁵ est en charge de la collecte de données d'intérêt général. Les Directions des études et de la planification ou les Directions de la statistique des Ministères sont en charge de la collecte des données sectorielles. Ces structures ont des services déconcentrés dans les départements.

Il existe deux problèmes majeurs : (i) toutes ces structures souffrent de manque de moyens et (ii) il n'y a pas de méthodologies robustes et comparables d'une structure à l'autre. Une nouvelle Loi sur la statistique adoptée en octobre 2009 prévoit le lancement d'une évaluation des besoins des structures chargées de la collecte de l'information statistique.

Cette évaluation doit conduire à la proposition d'une Stratégie nationale de développement de la statistique sur la période 2011-2015. Dans ce contexte, et dans la mesure où le besoin de données statistiques (et de projections sur ces données) n'est pas propre à la REDD+, il n'est pas prévu de renforcement de capacités sur cet aspect dans le cadre de la Stratégie REDD+.

¹⁵ Le CNSEE est chargé de réaliser trois enquêtes : (i) sur la santé (tous les 5 ans, première réalisée en 2005), (ii) sur la pauvreté (idem), (iii) de recensement de la population et de l'habitat (réalisé tous les 10 ans). Une première enquête agricole est en cours.

La Coordination nationale REDD+ suivra de près la réforme du système statistique congolais et elle évaluera si elle garantit ou non la qualité des données REDD+. Si ce n'est pas le cas, le Comité national REDD+ pourra envisager de mettre en place de nouveaux circuits de collecte.

2.4. Estimation des surfaces déboisées dans le futur

2.4.1. Trois options de modélisation possibles

Trois options ont été identifiées pour estimer la quantité future de déforestation. La République du Congo souhaite contribuer au débat international sur la question des scénarios de référence et prévoit de tester ces trois options, lesquelles sont présentées ci-dessous :

Option 1- « Approche simplifiée nationale »	Option 2 - « Approche avancée nationale »	Option 3 – « Déclinaison nationale du modèle régional IIASA ¹⁶ »
<p>→ Caractéristiques</p>	<p>Approche « cause par cause », qui consiste à quantifier la déforestation et la dégradation future en estimant l'évolution des besoins de surfaces pour l'activité agricole, la collecte de bois de feu, les activités minières ou forestières sur la base d'hypothèses. Les données utilisées pourraient à première vue être celles du tableau présenté en annexe.3.</p>	<p>Modèle mondial d'équilibre partiel, sur les secteurs forêt et agriculture (incluant les biocarburants). Il est spatialisé à l'échelle du bassin du Congo, avec des pixels compris entre 10km*10km et 50km*50km. Il est en cours d'affinement au niveau régional, et des résultats peuvent être obtenus par pays.</p>
<p>→ Potentiel pour aider la décision</p>	<p>Simulations possibles : les variables permettent de tester l'impact des différents éléments de la stratégie</p>	<p>Potentiel de simulation important, qui suppose une bonne appropriation par les experts nationaux.</p>
<p>→ Coût estimé</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible (s'il s'agit d'isoler les résultats sur la base du modèle régional)</p>
<p>→ Compétences requises</p>	<p>Statistiques, économie, prospective et compréhension de la déforestation</p>	<p>Maîtrise complète du modèle IIASA</p>
<p>→ Précision</p>	<p>Risque de surestimation de la déforestation future, car la demande internationale et la compétitivité par rapport aux autres pays ne sont pas prises en compte. Il serait intéressant de valider cette option 2 avec les premiers résultats de l'option 3</p>	<p>A évaluer : un modèle mondial qui considère que les activités agricoles et forestières réagissent aux prix internationaux, mais qui donne pour l'instant peu de poids à des facteurs comme l'agriculture itinérante sur brûlis ou la collecte de bois de feu.</p>
<p>Pouvoir prédictif limité (suppose que les liens entre les différentes variables n'évoluent pas)</p>		

¹⁶ L'Institut international pour l'analyse des systèmes appliquée, basé à Laxenburg en Autriche, appui la COMIFAC depuis plus d'un an à modéliser la déforestation et dégradation future en utilisant le modèle d'équilibre général partiel, GLOBIOM. Pour plus de renseignements sur GLOBIOM, voir <http://www.iiasa.ac.at/Research/FOR/globiom.html?sb=6>

2.4.2. Les capacités nationales existantes en matière de modélisation

Il n'y a pas en République du Congo de centre de recherche intervenant sur les questions de modélisation économique ou de modélisation des changements d'usage des sols. Les travaux réalisés relèvent soit de demandes particulières des institutions, notamment du Ministère du plan dans le cadre de la préparation du Document stratégique de réduction de la pauvreté¹⁷, ou de travaux de recherche indépendants, parfois dans le cadre de réseaux internationaux de recherche. Mais de manière générale, c'est un sujet où la production nationale est très pauvre.

Pour la mise en œuvre initiale de ces options, dans la mesure où des compétences nationales ne sont pas encore structurées, un appel d'offre sera lancé pour les options 1 et 2. Les travaux associeront des experts nationaux et internationaux, avec des termes de référence précis.

La réalisation des travaux sera suivie par un comité de pilotage incluant la Cellule scénario de la Coordination nationale REDD+ et la Task force scénario du Comité national REDD+, conformément à ce qui a été présenté dans la composante 1a. Les résultats seront validés par le comité de pilotage et par une revue d'experts externes.

2.5. Localisation des futures surfaces déboisées ou dégradées

2.5.1. Estimer la carte des risques de déforestation ou dégradation

L'estimation de la carte des risques de déforestation ou dégradation sera conduite sur la base d'une régression historique des changements d'utilisation des sols (1990-2000-2005 ou 2010) en fonction des variables spatiales influençant la localisation de la déforestation ou dégradation.

Ainsi, la répartition spatiale de la déforestation ou dégradation future dépendra de la localisation de la déforestation ou dégradation historique, en tenant compte de quelques variables clefs (par ex : évolution démographique ou développement des routes au niveau des collectivités) pouvant modifier à la marge la localisation de la déforestation ou dégradation future. Ce travail peut se faire avec des logiciels du type GEOMOD, Land change modeler, etc.

Lors de l'atelier MRV de Brazzaville (2 au 4 février 2010), l'Université catholique de Louvain (UCL) a exposé des travaux identifiant des données clés pour établir la carte des risques de déforestation de RDC. Partant du principe que les deux pays ont des similitudes, les données utilisées en RDC ont été listées et on a tenté d'identifier si de telles données existent pour la République du Congo :

Données utilisées en RDC

Carte des infrastructures existantes
Carte de densité des villages
Carte d'altitude et de pente
Hydrographie
Concessions forestières
Aires protégées

Données existantes au Congo

Carte des infrastructures de 1960. A réactualiser avec l'appui du CERGEC.
Carte topographique de 1960. A réactualiser avec l'appui du CERGEC
Modèle numérique de terrain disponible au niveau du CNIAF
Carte topographique de 1960. A réactualiser avec l'appui du CERGEC
Carte des concessions disponible au CNIAF et actualisée chaque année
Carte des aires protégées disponible au CNIAF et actualisée chaque année

L'utilisation de cette carte de risque de déforestation ou dégradation pour appuyer la priorisation des zones d'intervention est détaillée dans la composante 2b.

¹⁷ Les modèles utilisés par le Ministère du plan sont le RMSX de la Banque Mondiale (modèle consacré à la balance des paiements), et le modèle MACRO Congo, qui s'intéresse aussi à la balance des paiements, mais génère de façon intrinsèque des projections sur les PIB sectoriels (à partir des prix internationaux et de données d'élasticité prix nationales). NB : les projections de PIB agricole pourraient servir d'indicateurs de la cohérence de l'option 2, quant à la prédiction des surfaces dédiées à l'agriculture commerciale.

2.5.2. Capacités existantes en matière de production cartographique

Pour l'élaboration de la carte des risques de déforestation ou dégradation, un certain nombre de cartes devront être produites : une carte topographique récente et des cartes thématiques (par exemple : carte des infrastructures, carte de densité de population, etc.).

Le CERGEC est l'institution en charge de la réalisation des cartes topographiques et thématiques, mais son activité est réduite, la plupart des dernières cartes datant des années 1960. Les besoins du CERGEC en matière de renforcement de capacité sont énormes, que ce soit en termes d'équipements ou de formation (géographie, informatique, gestion de projets, etc.)

Le CNIAFF est quant à lui très actif et dispose d'une équipe d'une quarantaine de personnes formées au maniement des logiciels cartographiques (utilisés à l'heure actuelle pour la cartographie des concessions forestières). Le CNIAFF dispense aussi des formations aux Ministères intéressés.

Il est envisagé de mettre en place une équipe MRV au niveau du CNIAFF, qui regrouperait des membres du CNIAFF et du CERGEC et qui serait chargée de la production des cartes topographiques et thématiques d'intérêt pour la REDD+. Les rôles et la constitution de cette équipe sont détaillés dans la composante 4a. En ce qui concerne la composante 3, notons que cette équipe aurait pour mission d'actualiser les cartes topographiques et thématiques (évolution des changements d'utilisation des sols, infrastructures, population, etc.)

2.5.3. Capacités existantes en matière de modélisation spatiale (carte des risques)

Il n'y a pas en République du Congo, de structure ayant une expertise en modélisation spatiale. Ce travail sera donc réalisé dans un premier temps dans le cadre d'un appel à projet.

Les termes de référence de cet appel à projet incluront la réalisation du modèle spatial, d'un protocole de remise à jour de ce modèle et un plan de renforcement de capacités pour au moins deux personnes de l'équipe MRV présentée précédemment.

Ce travail débutera lorsque les cartes de l'historique de l'utilisation des terres seront disponibles (i.e. fin 2011). D'ici là, les efforts porteront sur la réalisation des cartes thématiques présentées précédemment. Lorsque les données sur les estimations d'émissions futures seront disponibles (i.e. mi 2012), l'équipe MRV internalisera complètement le travail.

2.6. Calcul des émissions futures en intégrant les facteurs d'émissions

Une fois les données d'émissions/absorptions associées aux différents changements d'usages des sols produites dans le cadre de la composante 4a, l'équipe MRV les couples aux prédictions de changements d'usage des sols pour calculer les émissions/absorptions futures.

3. Etudes et renforcement des capacités

3.1. Etudes

Deux études sont programmées pour récolter de l'information sur deux variables clefs du scénario de référence nationale, la consommation de bois de feu et l'exploitation forestière. Elles auront lieu dès que possible, en 2010 ou début 2011, suivant des protocoles qui restent à identifier. Elles viseront à répondre aux questions suivantes :

- (i) Bois de feu : (i) Quel est le volume de bois de feu issu de l'abattis ? (ii) Quel volume de bois de feu constituent les rémanents d'exploitation et les connexes de scierie ? (iii) quels sont les volumes consommés en zone rurale et urbaine ? (iv) Quelles sont les prévisions d'évolution de ces volumes (en fonction des politiques agricole, forestière et énergétique) ? L'étude bois de feu sera faite conjointement pour les composantes 2a et 3 ;
- (ii) Exploitation forestière : (i) Quels sont les volumes de bois issus d'exploitation non durable et/ou illégale ? Quelles sont les différences en terme de stocks de carbone entre l'exploitation illégale et/ou non durable vs l'exploitation sous aménagement vs l'exploitation sous aménagement avec techniques d'exploitation à faible impact ?

3.2. Renforcement des capacités : Formation par l'action

Les ressources humaines et techniques sont limitées en République du Congo pour mener à bien le développement de scénario de référence national. Pour cela , le renforcement des capacités humaines et techniques se fera :

- (i) par de l'assistance technique de court-terme pour des sujets précis (par ex. prise en main de logiciels de modélisation) ou de l'assistance technique moyen-terme (jusqu'à 6-8 mois) pour des sujets assez larges (par ex. recueil et traitement de données statistiques, calibration du modèle utilisé). Cette assistance technique pourra être Nord-Sud mais aussi Sud-Sud, certains pays en développement ayant des compétences reconnues en terme de modélisation (par ex. le Mexique, mais aussi d'autres pays de la Sous-région comme la RDC qui est elle aussi engagée dans la création de son scénario de référence) ;
- (ii) par des formations à l'étranger d'experts congolais en modélisation (par ex. auprès d'institutions scientifiques telles que IIASA)

Ce renforcement de capacité concernera

- (i) les concepteurs et responsables de la modélisation du scénario de référence national : personnels du CNI AFF et/ou CERGEC, membres de la task force de modélisation de la coordination nationale REDD+ ;
- (ii) les agents de terrain, mobilisés principalement sur la collecte des données statistiques (agricoles, énergétiques, démographiques, etc.).

4. Plan de travail et budget

Tableau 3: Plan de travail et budget de la composante 3						
Principales activités	Sous-activités	Budget (en k\$)				
		2010	2011	2012	2013	Total
Identification des variables après analyse des causes	10h/j sur la composante quantitative	6				6
	10h/j sur la composante spatiale	6				6
	1 atelier national	5				5
Collecte de données existantes	K\$/an		10	10	10	30
Appui à l'équipe REDD+ du CNI AFF	2h à 100% (50% en 2010), 1 ing.+1tech à 1k\$/mois	12	24	24	24	84
	2ordinateurs, logiciels, reprographie		1	1	1	3
	Maintenance du matériel (1k\$/anx2personnes)	2	4	4	4	14
	Formation initiale du personnel	5				5
Mise en œuvre des approches 1 et 2	30h pour calibrer/valider modèles à 600\$/h/j		18			18
	1 atelier de présent. des résultats quant. et de déf. des simulations		5			5
	20h/j/ pour simulations et rapports associés à 600\$/h/j			12		12
	1 atelier de présentation des résultats			5		5
	Frais de mission		5	5		10
	10h/j pour modification après ateliers à 66\$/h/j				6	6
	1 bourse de thèse à 0,5k/\$ par mois		6	6	6	18
Obtention des résultats de l'étude IIASA au Congo	20h/j de IIASA pour déclinaison Congo		16			16
	Frais de déplacement		2			2
	Atelier de présentation de résultats			5		5
Construction du Modèle spatial	30h/j (construction+protocole mise à jour à 600\$/h/j)		6	12		18
	Frais de mission (pour formation)		5	5		10
	10h/j pour modification après atelier				6	6
Validation nationale et départementale du scénario	3ateliers (nord, sud, sud ouest) à 5K\$/par atelier				15	15
	1 atelier national				12	12
Validation externe du scénario	10h/j d'expertise internationale externe				8	8
	Frais de mission				4	4
Total		36	102	89	96	323
Gouvernement (2%)		1	2	2	2	7
Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)		11	31	26	29	97
Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)		24	69	61	65	219

Composante 4 : Conception d'un système de suivi

Composante 4a. Émissions et absorptions

1. Grandes orientations du futur système MRV REDD+

1.1. Un système MRV qui suit les recommandations CCNUCC, GIEC, GOFCC/GOLD

Le système MRV sera développé conformément à la Décision 4/CP.15 de Copenhague¹⁸ concernant les recommandations méthodologiques pour les activités relatives à la réduction des émissions de la déforestation et la dégradation des forêts, le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier.

En complément de cette Décision, les méthodologies pour le développement du système MRV suivront le Guide des bonnes pratiques du secteur de l'utilisation des terres et de la forêt¹⁹, établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 2003, ainsi que les Lignes directrices sur le secteur de l'agriculture, de l'utilisation des terres et de la forêt²⁰, établies par le GIEC en 2006.

Le papier technique sur les indications de coûts et les recommandations techniques concernant le développement de systèmes MRV REDD+²¹, établi en mai 2009 par le Secrétariat exécutif de la CCNUCC, sera aussi mis à profit.

Enfin, le MRV s'appuiera également sur les recommandations de la dernière version du « REDD sourcebook »²² établie par le Réseau d'observation mondiale des forêts et de la dynamique de couverture des terres (GOFCC/GOLD) en novembre 2009.

1.2. Un système MRV qui se basera sur les principes clefs du GIEC

Pour son système MRV, la République du Congo s'efforcera de respecter les principes clefs du GIEC en matière d'inventaire de gaz à effet de serre :

- La cohérence : afin que les mesures des activités REDD+ au Congo soient cohérentes entre elles au cours du temps, les mêmes types de données et méthodes seront appliquées pour l'année de référence et pour les années d'inventaires suivantes ;
- L'exactitude : la République du Congo utilisera des méthodes conformes aux recommandations du GIEC afin d'estimer avec rigueur les émissions et absorptions des activités REDD+. Dans la mesure du possible, les incertitudes, la surévaluation et la sous-évaluation des mesures seront réduites ;

¹⁸ <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/11a01.pdf>

¹⁹ http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpplulucf/gpplulucf_languages.html

²⁰ <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/vol4.html>

²¹ <http://unfccc.int/resource/docs/2009/tp/01.pdf>

²² http://www.gofcc-gold.uni-jena.de/redd/sourcebook/Sourcebook_Version_Nov_2009_cop15-1.pdf

- La transparence : les données, les hypothèses et les méthodologies utilisées par la République du Congo seront explicitées clairement et accessibles facilement, pour faciliter l'évaluation des résultats par des tierces personnes ;
- La comparabilité : en respectant les recommandations du GIEC, les résultats du système MRV de la République du Congo seront comparables avec ceux des autres Parties (méthodes, présentation des résultats, répartition des catégories, etc.) ;
- L'exhaustivité : le système MRV tiendra compte de tous les réservoirs et de tous les gaz à effet de serre mentionnés dans les lignes directrices du GIEC, pour peu qu'ils soient mesurables et pertinents dans le cadre de REDD+.

1.3. Un système MRV aux ambitions réalistes

Afin de développer son système MRV, la République du Congo doit définir des facteurs d'émissions en teCO₂/ha/an (avec un certain niveau de précision) et des variables d'activités en ha (avec un certain niveau d'approche). Ces facteurs d'émissions et variables d'activités seront ensuite multipliés entre eux pour donner des émissions (en teCO₂/an).

Ainsi, un système de suivi du couvert forestier et des changements d'affectation de ce couvert forestier doit être proposé, de même qu'un système de suivi des stocks de carbone et des changements de stock de carbone dans les différents réservoirs de carbone forestier (biomasse aérienne et souterraine, litière et bois mort et carbone du sol).

Trois niveaux de précision sont définis pour l'estimation des changements de stock de carbone. Dans le tier 1, on emploie les valeurs par défaut du GIEC. Dans le tier 2, on utilise des données spécifiques au pays. Dans le tier 3, on dispose d'inventaires de biomasse propres au pays, avec des mesures répétées dans le temps. La République du Congo visera le tier 2, qui constitue un bon compromis entre précision des résultats et coûts engendrés.

Dans le cadre de la représentation des terres, trois approches sont présentées dans les lignes directrices 2006 du GIEC, indépendamment du niveau de tier utilisé :

- Approche 1 : Elle consiste à comparer les superficies entre catégories d'occupation des terres à différentes dates, sans information sur la distribution spatiale des données et sans information sur les types de conversion entre catégorie d'occupation des terres ;
- Approche 2 : En plus de l'approche 1, les superficies et types de conversion des catégories d'occupation des terres sont connus. Toutefois, cette approche ne fournit pas d'information spatiale sur la localisation des conversions ;
- Approche 3. En plus de l'approche 2, les données sont spatialement explicites et permettent le suivi des conversions d'affectation de terres au cours du temps. Ce type d'information peut être obtenu par échantillonnage ou par une couverture complète du territoire ou par une combinaison des deux méthodes.

C'est l'approche de niveau 2 qui sera visée par la République du Congo.

2. Les bases disponibles pour développer le système MRV REDD+

Le Congo dispose d'atouts non négligeables, comme :

- la présence d'inventaires déjà réalisés ou en cours sur l'ensemble du pays (inventaires de pré-investissement ou de reconnaissance, inventaire d'aménagement, inventaire d'exploitation) ;
- les services de cartographie du CNIAP et du CERGEC, opérationnels ;
- la série des études déjà réalisées en ce qui concerne le calcul de la biomasse et du taux de déforestation ;
- la disponibilité des cartes et images aériennes, etc.

Ces travaux ont permis de constituer une importante base de données en matière d'inventaire forestier. Celles-ci aideront au processus d'évaluation des quantités de biomasse et de carbone forestier d'une part et de suivi du couvert forestier dans le cadre de la mise en œuvre du MRV d'autre part.

2.1 Les structures et les équipements mobilisables

Plusieurs structures pourront participer au MRV. il s'agit entre autres :

- (i) du CNIAFF, sous tutelle du MDDEF, notamment son Service des inventaires et aménagements des forêts et son Service de cartographie et photo interprétation ;
- (ii) Du CERGEC ;
- (iii) Des cellules d'aménagement des sociétés d'exploitation forestières ;
- (iv) De l'Université Marien NGOUABI, où travaillent des experts en calcul de biomasse.

Ces différentes structures disposent de moyens humains et matériels susceptibles d'accompagner le processus moyennant un complément d'équipement et de formation.

2.2. Les données brutes de cartographie, déjà disponibles ou non

Les images satellites et les cartes qui existent et sont déjà disponibles au CNIAFF sont :

- (i) LANDSAT TM : 24 scènes à 30m de résolution, pour tout le pays, pour 2000 à 2003 ;
- (ii) LANDSAT 7 ETM+ : 24 scènes orthorectifiées à 30m de résolution en multispectral et 15m en panchromatique, pour tout le pays, pour 2000 à 2003 ;
- (iii) ASTER : 120 scènes à 25 m de résolution, pour une partie du pays (120 sur les 200 nécessaires), pour 2000 à 2003 ;
- (iv) RADAR JERS 1 : 7 scènes à 15m de résolution, pour tout le pays, pour l'année 2005 ;
- (v) Cartes topographiques : 42 fonds de cartes topographiques IGN au 1/200 000^{ème} en couleur et noir et blanc, pour tout le pays, pour 1960, 1965, 1967 et 1970 ;
- (vi) Images aériennes à très basse altitude : le CNIAF avec l'appui de l'OIBT et de l'ONG Winrock international a lancé le projet « imagerie aérienne en trois dimensions » (MADI) pour suivre l'aménagement forestier et les aires protégées. Des images existent pour le Sud Ouest
- (vii) Autres documents cartographiques : il existe une carte des sols, une carte géologique et une carte des bioclimats. Il n'y a pas de photo aérienne autre que celles du MADI.

D'autres données existent, mais ne sont pas directement disponibles au CNIAFF :

- (i) Données SPOT : l'acquisition de données SPOT (5m, 10m, 20m) sera facilitée à partir de 2011 avec l'installation d'une station de réception satellite à Libreville au Gabon (meilleures chances d'obtenir des images sans nuages) et l'accord AFD / SPOT IMAGE. Il s'agira de données d'archives (déjà acquises – accord AFD / SPOT IMAGE) et de programmation (à acquérir - accord AFD / SPOT IMAGE / antenne de réception) ;
- (ii) Données CBERS : la station de réception de Libreville devrait également permettre l'acquisition de données issues du satellite sino-brésilien à 20m de résolution. Il n'y a pas de données d'archives disponibles sur le Congo ;
- (iii) Données Geocover : Circa 1990 et circa 2000, respectivement, issues de LANDSAT GeoCover TM 1990 et Landsat GeoCover ETM+ 2000 (MDA Federal (2004), Edition Mosaics Tile N-03-05.TM-EarthSat-MrSID, 1.0, USGS, Sioux Falls, South Dakota).

2.3. Les données traitées de cartographie : superficie de la forêt

Dans le cadre de son inventaire forestier national, la République du Congo utilise la définition de la FAO : est considérée comme forêt toute terre de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré supérieur à 10%. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.

Dans le cadre de la REDD+, cette définition devra être discutée et validée ou modifiée. Une définition « haute » (seuil de 30 % de couvert) amènerait une prise en compte plus importante des émissions dues à la déforestation, une définition basse (seuil de 10 %) permettrait de prendre en compte plus d'émissions dues à la dégradation et moins d'émissions dues à la déforestation. A priori, le Congo devrait conserver le seuil de 10%.

Pour le suivi, du couvert végétal, le CNIAFF se base sur l'interprétation visuelle à l'écran des images LANDSAT 7 ETM, avec vérification via croisement avec d'autres sources d'images. Cette méthode rejoint la plupart des méthodes utilisées dans la région. Dans le cadre de la REDD+, la qualité de cette cartographie devra être améliorée par des missions ponctuelles sur le terrain notamment dans les zones susceptibles de dégradation, avec des paysages complexes à distinguer avec des images LANDSAT (mosaïque de cultures, forêts, jachères, etc.).

2.4 Les données traitées de cartographie : taux de déforestation et de dégradation

Deux études ont été menées en République du Congo en 2000 et 2005 dans le cadre de l'Analyse des ressources forestières mondiales²³ (FAO FRA 2005 et 2010). Une étude est en cours en 2010 dans le même cadre. Ces études ont estimé les superficies des différentes strates forestières et le taux de déforestation. Le CNIAF a été partie prenante et a établi une cartographie des strates forestières sur la période 2000 à 2003.

Dans le cadre du rapport FRA 2005, la superficie déforestée entre 2000 et 2005 est estimée à 0,1%. La superficie dégradée a elle été estimée en multipliant l'accroissement démographique par la superficie cultivée par an et par individu, ce qui donne un taux de 0,075%. Cette méthode n'est pas réutilisable dans le cadre de la REDD+.

Il faut également noter qu'au delà des problèmes de méthode pour estimer la dégradation, il existe un problème de définition même. Un rapport du GIEC (2003)²⁴ propose et analyse 5 définitions pour la dégradation forestière et n'en retient aucune comme satisfaisante. Néanmoins, une synthèse utile est proposée : « *La dégradation est une réduction à long terme (persistante pendant x années ou plus) d'au moins y% des stocks de carbone forestier depuis le temps T et qui ne répond pas à la définition de déforestation, c'est-à-dire le passage d'une classe de terre « forêt » à une autre classe d'utilisation des terres* ».

Dans le chapitre 6 de l'Etat des Forêts 2008 du bassin du Congo²⁵, le taux de déforestation annuel brut de la République du Congo est estimé à 0,07% par an entre 1990 et 2000 et le taux de boisement annuel brut de 0,05% sur la même période, soit un taux de déforestation annuel net de 0,02%. Il faut noter que ce taux de déforestation annuel net était estimé à 0,03% dans l'Etat des forêts 2006 du bassin du Congo, soit une récente légère amélioration.

Ces résultats sont issus d'une comparaison d'images LANDSAT TM (1990) et LANDSAT ETM+ (2000) à l'échelle régionale, sur un échantillon de placettes espacées de 10 km (soit un taux d'inventaire de 3,3%) effectué par l'Université catholique de Louvain (UCL) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE). Compte tenu de l'enneigement des forêts du Sud, il est probable que ces estimations soient sous-évaluées.

²³ <http://www.fao.org/forestry/fra/2000/report/en/> et <http://www.fao.org/forestry/fra/fra2005/en/>

²⁴ http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpqlulucf/degradation_contents.html

²⁵ http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2008/FR/Etat-des-forets_2008-06.pdf

Enfin, il convient de noter que dans le cadre de la prochaine Analyse des ressources forestières mondiales (FRA 2010), la FAO a lancé, en collaboration avec l'UCL, l'Université d'Etat du Sud Dakota, le CCR-CE, l'OFAC et le projet FFORAF, une enquête par télédétection. Elle s'appuie toujours sur des images satellites. L'objectif principal est de suivre systématiquement et à l'échelle mondiale la distribution des changements d'utilisation des forêts entre 1990, 2000 et 2005.

Enfin, deux projets de suivi des forêts sont en cours de formulation, (i) Projet du bureau d'études GAF-AG avec l'appui de l'Agence spatiale européenne (ESA) et (ii) Projet de l'Institut des ressources mondiales (WRI) avec l'appui du CBFF.

2.5. Les données brutes d'inventaire à pied

2.5.1. Inventaire forestier national

Les données existent partiellement car l'inventaire est toujours en cours, avec l'appui de la FAO. Le plan d'échantillonnage se base sur des unités d'échantillonnage (UE) distantes entre elles d'environ 25 km. Chaque UE fait 2 ha et comprend 4 parcelles de 0,5 ha chacune où les arbres sont inventoriés et identifiés à partir d'un diamètre de 10 cm. Les UE sont géo-référencées, donc mesurables périodiquement. Les arbres sont mesurés en diamètre à hauteur de poitrine, hauteur jusqu'à la première grosse branche et hauteur totale.

Une centaine d'UE ont été inventoriées sur les 450 prévues. Après un arrêt, les travaux ont été relancés depuis février 2010 et environ 60% des UE auront été inventoriées d'ici la fin de l'année. Il faudrait 18 mois pour finir la collecte des données et publier les résultats. Une discussion est en cours avec la COMIFAC pour doubler la densité des UE.

2.5.2. Inventaires d'aménagement forestier

Ils fournissent des données récentes sur 11 concessions forestières soit un peu moins de 5 millions d'ha de forêts, essentiellement dans le Nord du pays. Ils sont réalisés par les exploitants sur une grande partie de chaque concession, selon des normes nationales. Ces inventaires sont d'abord validés par le CNIAF, puis ensuite en concertation interministérielle.

Caractéristiques des inventaires d'AF	Observations
Echantillonnage systématique avec un taux d'inventaire % de la surface des strates forestières	Possibilité de contrôler les résultats par strates forestières
Précision de 10 à 15% pour des zones de 50 000 ha	Variation des stocks de carbone forestier potentiellement perceptibles
Volumes calculés par classe de diamètre de 10 cm en 10 cm	Calcul possible des stocks de carbone avec équations allométriques (voir 2.6.1 infra)
Tarif de cubage valable pour les diamètres supérieurs ou égaux à 40 cm	Nécessité d'élaborer un complément de tarifs pour les diamètres inférieurs à 40 cm
Planification à long terme des récoltes annuelles et de la déforestation due à la création de parcs et de pistes	Eventuellement utilisables pour estimer les émissions dues à la dégradation

Les forêts denses inondées de l'Est et les mangroves ne sont pas inventoriées. Les forêts denses sur terre ferme et les forêts claires du Nord Congo sont partiellement inventoriées.

Les forêts denses du Sud-Ouest sont beaucoup plus dégradées que celles du Nord, tout en étant moins inventoriées. Une étude comparant les inventaires forestiers des deux zones permettra de déterminer s'il faut les considérer comme deux strates forestières distinctes.

2.5.3. Inventaires de pré-investissement et d'exploitation

Les inventaires de pré-investissement sont réalisés pour estimer le potentiel en bois d'œuvre des essences exploitables et commercialisables, en vue de dimensionner l'investissement de base et d'établir les règles préliminaires de gestion des arbres exploitables sur le court et moyen termes. Cet inventaire statistique est basé sur un échantillonnage systématique effectué le long des layons équidistants de 2 à 10 km les uns des autres.

L'inventaire d'exploitation permet une évaluation plus précise du potentiel de bois d'œuvre immédiatement exploitable. Il porte sur le comptage systématique des arbres exploitables de l'assiette annuelle de coupe (AAC). Cet inventaire est réalisé sur la base d'un dispositif de sondage établi au moyen des layons équidistants ouverts sur l'ensemble de la zone à étudier. C'est un inventaire en plein qui porte sur le comptage systématique des arbres exploitables de l'assiette annuelle de coupe (AAC).

2.6. Les données traitées d'inventaire à pied : les stocks de carbone forestier

On s'intéresse ici aux 5 réservoirs de carbone forestier suivants : biomasse aérienne, biomasse souterraine, bois mort, litière et carbone du sol. Des données sur la biomasse existent sur l'ensemble du bassin du Congo (NASI *et al.* 2008 ; MUGNIER *et al.*, 2009).

2.6.1. Le carbone forestier aérien

Il existe deux méthodes alternatives, dont les niveaux de précision ont été comparés à l'échelle régionale sans que l'une ou l'autre soit privilégiée (MUGNIER *et al.* 2009) :

- (i) L'équation allométrique de CHAVE *et al.* (2005) permet d'estimer le stock de biomasse aérienne à partir des diamètres, voire des hauteurs, d'arbres. Ces données brutes, diamètres et hauteurs, pourront provenir de l'inventaire forestier national congolais ;
- (ii) L'équation de BROWN et LUGO (1997) permet d'estimer le stock de biomasse aérienne à partir du volume de bois commercialisable. Cette donnée, volume de bois, pourra provenir des inventaires d'aménagement. Les effectifs sont disponibles pour chaque classe de volume et ce pour chaque espèce commercialisable.

Les données de densité anhydre par espèce, utilisées dans les 2 méthodes, sont disponibles pour nombre d'essences. Le facteur d'expansion de la biomasse utilisé dans la formule de BROWN et LUGO devra être estimé au niveau de la sous région afin d'atteindre le tier 2. Actuellement, il n'existe pas de valeur ad hoc pour ce facteur dans le bassin du Congo.

Idéalement, dans les zones où co-existent des données d'inventaire national et des données d'inventaire d'aménagement, les précisions des deux méthodes pourraient être comparées. Cependant, afin de dépasser les conclusions de l'échelle régionale citée précédemment, il faudrait idéalement connaître la biomasse réelle par ha, ce qui n'est possible qu'après destruction, dessiccation et pesage du matériel végétal sur un échantillon de parcelles.

Une telle méthode est longue et coûteuse à mettre en œuvre et comporterait, en outre, une marge d'erreur minimale de 17 % (PUIG *et al.* 1989). Le facteur de choix entre les deux méthodes sera donc la facilité d'accès aux données brutes et leur coût de traitement.

2.6.2. Le carbone du sol

Ce réservoir est rarement mesuré dans les inventaires de carbone forestier. L'estimation du carbone du sol est souvent extrapolée à partir du carbone forestier aérien. C'est ce qui devrait également être fait au Congo, car les études nationales sur le carbone du sol sont peu nombreuses (SCHWARTZ et NAMRI, 2002 ; IFO, 2010). Des études in situ pourront être faites suivant un protocole à définir afin de préciser la corrélation entre carbone aérien et carbone du sol et pouvoir ainsi atteindre un tier 2.

2.6.3. Autres (sous-)réservoirs : lianes, épiphytes, litière, bois mort

Les autres sous-réservoirs de biomasse aérienne (lianes, épiphytes) seront estimés en utilisant les facteurs par défaut du GIEC. Pour le réservoir litière, certaines études nationales pourraient être utilisées (LOUMETO, 2002 ; GOMA-TCHIMBAKALA et BERNHARD-REVERSAT, 2006). Pour le réservoir bois mort, une étude spécifique devrait aboutir prochainement (IFO, 2010).

2.7. Les données traitées d'inventaire à pied : les émissions dues à la dégradation

Quelques données existent sur l'impact de l'exploitation sur les stocks de carbone des forêts de la République du Congo (BROWN, 2005). Les émissions y sont estimées en cas de dégradation perturbant « de façon significative » le couvert, sans qu'un seuil précis ne soit fixé, à l'instar de ce que proposait un rapport technique du GIEC en 2003 (voir 2.4 supra).

2.8. Conclusions à tirer concernant les données disponibles

La République du Congo dispose d'un montant considérable de données, que ce soit sur le volet "biomasse" ou le volet "surface" du MRV de GES forestiers - avec peut-être cependant plus de données à acquérir sur le volet "surface". Cependant, ces données sont souvent limitées sur les zones de forêt sous plan d'aménagement et les deux défis du développement d'un MRV de GES forestiers seront (i) d'extrapoler les données disponibles sur ces plans d'aménagements à d'autres zones à peu près similaires non couvertes par les plans d'aménagement et (ii) d'acquérir des données sur des strates forestières pas du tout couvertes par l'aménagement (forêts plus claires du centre du pays par exemple).

3. Axes de développement du MRV Congolais

3.1. Points forts

En ce qui concerne la situation actuelle en matière de monitoring, de reporting et de vérification, les points forts suivants ont été identifiés :

- (i) Service cartographique équipé et personnel qualifié et opérationnel, sous couvert de formations complémentaires spécifiques sur les lignes directrices du GIEC ;
- (ii) Données satellites déjà partiellement acquises ou acquises très prochainement ;
- (iii) Personnel qualifié et opérationnel pour mener des inventaires à pied ;
- (iv) Inventaire national en cours ;
- (v) Inventaires d'aménagement disponibles sur une partie de la forêt dense au Nord et création de placettes permanentes dans les nouveaux plans d'aménagement ;
- (vi) Stocks du réservoir de carbone forestier aérien assez facilement calculable.

3.2. Défis

En même temps, les analyses menées lors du développement de la R-PP ont identifié les défis majeurs suivants :

- (i) Définitions nationales à valider pour « forêt » et « dégradation » ;
- (ii) Données brutes d'inventaires à pied à acquérir pour les mangroves et les forêts inondées ;
- (iii) Paramètres d'estimation de la biomasse (densités de bois des principales espèces, facteur d'expansion de biomasse, coefficient d'expansion racinaire, etc.) et facteurs d'émissions (pour les brûlis) à identifier pour la République du Congo ;

- (iv) Choix à faire entre les méthodes de CHAVE et al. (2005) et BROWN et LUGO (1997) pour estimer les stocks de carbone aérien, selon les différentes strates forestières ;
- (v) Choix à faire entre les méthodes « différence des stocks » et « gains et pertes » pour estimer les émissions dues à la dégradation. Cette dernière méthode nécessite des données sur la croissance des arbres, ainsi que sur la récolte et la mortalité, d'où la préférence souvent donnée à la première dans les pays qui ne disposent pas de telles statistiques ;
- (vi) Choix à faire entre (i) une couverture exhaustive des superficies forestières (« mur à mur »), une approche conventionnelle et appropriée dans un contexte national, et (ii) un échantillonnage, moins coûteux et plus rapide à mettre à place. De bons résultats ont été obtenus avec les deux méthodes (Brésil, Inde, Guyane Française, etc.). Dans tous les cas la République du Congo s'orientera vers une approche de type 2 ;
- (vii) Images satellites récentes à acquérir (peut-être conventionner avec l'AGEOS-TECH au Gabon pour acquérir les images de la station de réception à Libreville) ;
- (viii) Matériels informatiques et logiciels à renouveler en fonction des méthodologies à développer et du volume d'information à traiter.

3.3. Actions transversales à mener

Lors du développement du système MRV il sera essentiel de maintenir une approche transversale. Les activités suivantes semblent particulièrement opportunes :

- (i) Analyser les projets de systèmes de MRV aux échelles mondiales et régionales pour mieux se situer et affiner les choix qui sont à faire pour le MRV congolais ;
- (ii) Mettre en place au sein du CNIAFF une équipe dédiée au MRV ;
- (iii) Former le personnel existant et les nouvelles recrues de l'équipe MRV aux recommandations du GIEC, du REDD Source book et aux logiciels ad hoc ;
- (iv) Définir et valider les définitions de « forêt » et « dégradation ». Pour cette dernière définition, cela sera probablement fait sur la base de la synthèse proposée par le GIEC – voir 2.4 supra. Des seuils, en terme de volume exploité et de taux de couverture de la canopée, pourraient être fixés pour déterminer différents niveaux de dégradation ;
- (v) Mettre en place un système d'analyse et de contrôle de la qualité (QA/QC) qui sera utilisé, une fois les calculs effectués, pour calculer leur précision ;
- (vi) Vérifier les méthodes et les résultats du niveau national auprès des projets REDD+ sous nationaux et des programmes REDD+ régionaux ;
- (vii) Faire le lien entre les composantes 2a et 2b du RPP afin de s'assurer que le MRV des GES forestiers permet de mesurer précisément l'efficacité des options stratégiques REDD+ retenues.

3.4. Actions spécifiques concernant le suivi de l'affectation des terres

Il s'agira tout d'abord d'évaluer les surfaces des différentes strates forestières à différentes dates (a priori, 1990, 2000, 2005 ou 2010), conformément à la définition de « forêt » qui sera retenue. Ceci passera donc par l'acquisition des images pour les années concernées, leur orthorectification et la suppression des zones nuageuses et brumes.

Ensuite, les mosaïques constituées pour chaque date seront classées (soit de façon exhaustive, soit de façon partielle via un processus d'échantillonnage) afin de déterminer les changements d'affectation entre strates forestières et autres terres, pour les différentes dates. Des missions de contrôle de la « vérité terrain » permettront de s'assurer de la bonne classification des images.

La reconstitution des changements d'affectation entre strates forestières et autres terres entre 1990 et 2005 permettra d'élaborer le scénario de référence historique (voir composante 3 supra). Puis, dans le futur, seront déterminés les changements réels d'affectation entre strates forestières et autres terres.

Les actions spécifiques prévues dans ce cadre sont les suivantes :

- (i) Choisir et valider la méthode de suivi des changements d'affectation (exhaustive ou échantillonnage) ;
- (ii) Acquérir les images satellites pour 1990, 2000, 2005 ou 2010 (et, éventuellement, conventionner avec l'AGEOS-TECH au Gabon pour acquérir les images de la station de Libreville) ;
- (iii) Traiter et interpréter les images satellite et créer des cartes de végétation avec une méthodologie standardisée et reproductible ;
- (iv) Mener des missions de vérification de terrain ;
- (v) Déterminer les changements d'affectations entre strates forestières et autres terres entre plusieurs dates de référence et en déduire les taux de déforestation (voire de dégradation si la distinction entre strates forestières est possible par télédétection).

3.5. Actions spécifiques concernant le suivi des stocks de carbone

3.5.1. Collecte des données brutes à partir des inventaires à pied

Il s'agira ici d'estimer chaque réservoir de carbone à partir de données brutes de terrain (inventaires forestiers au niveau national ou au niveau de plans d'aménagement ou dispositifs d'études) ou de mesures spécifiques. Les actions spécifiques sont les suivantes :

- (i) Acquérir du matériel d'inventaire (GPS, tronçonneuses, clisimètre pour estimer les hauteurs d'arbres, prisme relascopique pour estimer les surfaces terrières, etc.) ;
- (ii) Finaliser l'inventaire national (75% des UE restent à couvrir) ;
- (iii) Compiler les données d'inventaire d'aménagement déjà disponibles et s'assurer de la bonne mise en place des placettes permanentes dans les UFA ;
- (iv) Faire l'analyse corrélative des résultats d'inventaires d'aménagement par rapport aux strates forestières, notamment la distribution des effectifs, la représentativité de l'échantillon et sa précision, la comparabilité et la cohérence des résultats ;
- (v) Comparer les résultats des inventaires d'aménagement dans la partie Nord avec les résultats de l'inventaire national quand ceux-ci seront disponibles. Ceci permettra de valider le taux de sondage de l'inventaire national et donc les résultats pour la forêt inondée (strate pour laquelle il n'existe aucune donnée d'inventaire, à l'instar des mangroves – qui est cependant d'une taille très limitée - environ 5000 ha - et donc peu significative à l'échelle nationale) ;
- (vi) Organiser, le cas échéant, des études complémentaires pour les forêts inondées (qui seront a priori couverte par l'inventaire forestier national si tout se passe bien) et la mangrove (a priori couverte aussi, mais où la faiblesse du taux de sondage risque de ne pas apporter de résultats significatifs, cette strate étant très réduite).

3.5.2. Calcul des stocks de biomasse et suivi des stock de carbone

Il s'agit enfin ici de transformer les données brutes de terrains en stocks de biomasse, puis stocks de carbone. Les actions spécifiques sont les suivantes :

- (i) Identifier pour la République du Congo les paramètres d'estimation de la biomasse (densités de bois des principales espèces, facteur d'expansion de biomasse, coefficient d'expansion racinaire, carbone du sol, etc.) et les facteurs d'émissions (pour les brûlis) ;

- (ii) Faire un choix entre les méthodes de CHAVE et al. (2005) et BROWN et LUGO (1997) pour estimer les stocks de carbone aérien, selon les strates forestières. Si l'équation de CHAVE est utilisée, l'affiner en fonction de paramètres locaux (pluviométrie, strate, etc.) ;
- (iii) Faire un choix entre les méthodes « différence des stocks » et « gains et pertes » pour estimer les émissions dues à la dégradation ;
- (iv) Évaluer les stocks de biomasse et les stocks de carbone.

3.6. Actions spécifiques concernant le suivi des émissions dues à la déforestation et la dégradation et les absorptions dues au boisement ou la gestion forestière

- (i) Dans le cas de la déforestation ou du boisement : croiser les données de changements d'affectation des terres (passage de la classe forêt à une autre classe et vice versa) avec les valeurs de stocks de carbone correspondantes à la classe initiale (avant déforestation) et la classe finale (après déforestation) ;
- (ii) Dans le cas de la dégradation (baisse du stock de carbone) ou de la gestion forestière durable (maintien, voire augmentation du stock de carbone), il n'y a pas de changement d'affectation des terres. On a alors 2 options. Option 1 (très optimiste) : la télédétection permet de distinguer des changements d'affectation entre strates forestières (par exemple, forêt intacte vs très dégradée car en dessous de x% de couvert forestier), on revient au cas (i). Option 2 (plus réaliste) : il n'est pas possible de distinguer différentes strates forestières par télédétection, on estime les baisses ou augmentations de stocks de carbone via les inventaires à pied et on multiplie les valeurs par les surfaces concernées.

4. MISE EN ŒUVRE DU MRV

4.1. Rôles et responsabilités dans le MRV

La République du Congo prévoit la mise en place d'une équipe MRV qui sera hébergée au CNIAF et pourra accueillir des personnels du CERGEC. Sous la tutelle stratégique du Comité national REDD+ et la tutelle technique de la Coordination nationale REDD+, ses rôles seront de programmer et exécuter les activités du MRV et du QA/QC. Cette équipe MRV sera dotée des moyens humains et logistiques nécessaires à la conduite du MRV.

A côté de cette entité publique, il n'est pas exclu la possibilité de favoriser l'émergence d'un organe indépendant pour le MRV. Les programmes de renforcement des capacités en la matière concerneront les acteurs de l'ensemble des parties prenantes (secteur public, secteur privé, société civile, société savante, etc.). On pourrait ainsi demander à l'Observatoire indépendant des forêts de faire un contrôle de 1^{er} niveau du MRV congolais, contrôle de 1^{er} niveau qui pourra compléter par un contrôle de 2^{ème} niveau par des pays tiers, comme cela est déjà prévu par les revues d'inventaires de GES des Parties à la CCNUCC.

4.2. Calendrier de mise en œuvre

Actions à entreprendre	2010 sem 2	2011 Sem 1	2011 Sem 2	2012 sem 1	2012 Sem 2	2013 Sem 1	2013 sem 2
Actions transversales							
Analyser les MRV étrangers	■						
Mettre en place une équipe dédiée au MRV	■						
Former et recruter le personnel qui fera le MRV	■	■					
Valider les définitions de « forêt » et « dégradation »		■					
Mettre en place un système QA/QC		■					
Vérifier avec projets sous-nationaux et régionaux				■	■	■	■
2. Actions spécifiques sur le suivi de l'affectation des terres							
Choisir entre méthode exhaustive ou échantillonnage		■					
Acquérir les images pour 1990, 2000, 2005 ou 2010							
Traiter et interpréter les images satellites				■			
Mener des missions de vérification de terrain					■		
Déterminer les changements d'affectations des terres					■		
3. Actions spécifiques sur le suivi des stocks de carbone - Collecte des données des inventaires à pied							
Acquérir du matériel d'inventaire	■	■	■	■			
Finaliser l'inventaire national	■	■	■	■			
Compiler les données d'inventaire d'aménagement							
Faire analyse corrélative des inventaires d'AF							
Comparer résultats des inventaires d'AF vs national					■		
Mener études ad hoc forêts inondées et mangrove					■		
4. Actions spécifiques concernant le suivi des stocks de carbone - Calcul et suivi des stocks de biomasse							
Identifier paramètres nationaux pour la biomasse		■					
Choisir entre CHAVE et BROWN et LUGO		■					
Choisir entre « diff. des stocks » et « gains et pertes »		■					
Evaluer les stocks de biomasse et stocks de carbone			■				
5. Actions spécifiques concernant le suivi des émissions et les absorptions forestières							
Estimer émissions dues à la déforestation				■	■	■	■
Estimer absorptions dues au boisement et gestion for.				■	■	■	■
Estimer émissions dues à la dégradation				■	■	■	■

4.3. Etudes et renforcement de capacités à envisager

Les parties prenantes prises dans cette composante MRV étant de faire de la « formation par l'action », les activités de renforcement de capacités sont directement intégrées dans le plan d'actions de développement du MRV (voir 4.2 supra). Les études sont aussi mentionnées dans ce plan.

Le renforcement de capacités se fera soit :

- (i) par de l'assistance technique court-terme pour des sujets précis (par exemple : introduction aux lignes directrices du GIEC) ou de l'assistance technique moyen-terme (jusqu'à 6-8 mois) pour des sujets assez larges (par exemple : traitement et photo-interprétation d'images satellite ou création d'une base nationale des données d'inventaires avec procédures de traitement statistiques ad hoc). Cette assistance technique pourra être Nord-Sud mais aussi Sud-Sud, certains pays en développement ayant des compétences reconnues en terme de MRV des GES forestiers (par exemple : Brésil ou Inde au niveau international, mais aussi RDC qui est elle aussi engagé dans la création de son MRV de GES forestiers) ;
- (ii) par des formations à l'étranger d'experts congolais en MRV des GES forestiers (par exemple : auprès d'institutions scientifiques membres du consortium GOF-C-GOLD)

Le renforcement de capacités concernera :

- (i) les concepteurs et responsables du MRV de GES forestiers : personnels du CNIAFF et.ou CERGEC, membres de la task force MRV de la coordination nationale REDD+ ;
- (ii) les experts MRV de GES forestiers de l'Observatoire indépendant des forêts, si ce dernier fait un contrôle de 1er niveau ;
- (iii) les agents de terrain, mobilisés principalement sur le volet "biomasse" du MRV, mais aussi le volet "vérification de la vérité terrain" du volet "surface" du MRV ;
- (iv) les populations autochtones et communautés rurales qui pourraient être impliquées dans le développement du MRV (reconnaissance et comptage d'essences lors des inventaires à pied, relevé de points GPS, etc.).

5. Plan de travail et budget

Tableau 4a: Plan de travail et budget de la composante 4a						
Principales activités	Sous-activités	Budget (en k\$)				
		2010	2011	2012	2013	Total
Recrutement	Coordonnateur de la Cellule (1 cadre supérieurs: 100% . 1k\$/mois)	6	12	12	12	42
	Développement méthodo, traitement des données et archivage (1 tech: 0,5 k\$/mois)	18	36	36	36	126
	Gestion de l'information, base de données (3 ingénieurs: 1 k\$/ing/mois)	3	6	6	6	21
	Contrôle de terrain des inventaires forestiers (2 chauffeurs:),0,3 k\$/chauf/mois)	4	8	8	8	28
Equipements	Locaux, électricité, internet	1	1	1	1	4
	Achat et entretien d'outils de terrain	30	3	3	3	39
	4 ordinateurs + logiciels, imprimantes, consommables	10	1	1	1	13
	Achat 1 voiture (30 k\$) + carburant et entretien (15 k\$)	30	15	15	15	75
Formations au MRV	Frais de déplacement (billet d'avion, perdiem, visa)	5	10	10	10	35
Assistant Technique internat.	Honoraires, vols internationaux, frais de missions (forfait de 10 k\$/an)	5	10	10	10	35
Etudes et complément	Missions de terrain, analyses des pools carbone (sol, litière, ..), densité du bois sec, etc.	50				50
Terrain	IFN, contrôle thématiques et carto (forfait de 40 k\$/an)	20	40	40	40	140
QA/QC	Audit externe (forfait de 10 k\$/an)	10	20	20	20	70
Imprévus	10% du budget	20	16	16	16	68
Total		212	178	178	178	746
Gouvernement (2%)		4	4	4	4	16
Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)		64	53	53	53	223
Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)		144	121	121	121	507

Composante 4b. Autres bénéfiques et impacts

Au delà du seul carbone forestier, le système de MRV congolais incorporera des principes, critères, indicateurs et vérificateurs sur :

- (i) Les revenus ruraux dans les zones directement touchées par les options et activités REDD+ ;
- (ii) La conservation de la biodiversité et d'autres aménités environnementales (eau et sols notamment) ;
- (iii) La gouvernance de la stratégie REDD+ (fonctionnement des arrangements nationaux décrits dans la composante 1a et du cadre de mise en œuvre décrit dans la composante 2c)
- (iv) Les impacts institutionnels et économiques de la stratégie REDD+ dans le secteur forestier.

Le développement de ce système de MRV sur les autres bénéfiques et impacts s'appuiera sur :

- (i) Les consultations qui seront menées conformément aux prévisions de la composante 1b ;
- (ii) L'EESS mise en œuvre qui sera mise en œuvre conformément aux prévisions de la composante 2d ;
- (iii) Le Registre national REDD+ qui est décrit dans les composantes 1a et 2c ;
- (iv) Les activités de l'Observatoire indépendant des forêts qui devraient être soutenues dans le cadre de la Stratégie REDD+, comme expliqué dans la composante 2b ;
- (v) Les dispositifs régionaux d'observation du secteur forestier - notamment l'OFAC et FORAF – en cohérence avec toute approche régionale sur le sujet qui pourrait être arrêtée par la COMIFAC (ce qui aurait pour intérêt aux 10 pays de bénéficier d'économie d'échelle).

Le développement complet de ce système MRV se fera dès le début de l'année 2011. Le budget de son développement est inclus dans le budget de la composante 2d.

2. Calendrier et Budget

Tableau 4b: Plan de travail et budget de la composante 4b		Budget (en k\$)				
Principales activités	Sous-activités	2010	2011	2012	2013	Total
		Suivi pérenne des impacts et des bénéfices (MVR 4b)	Création du système de suivi des impacts et bénéfices - MRV 4b (experts nationaux et internationaux)	-	40	-
Mise en œuvre du MRV 4b (2 consultants ANE: 50% x 1 k\$/mois)	-		-	12	-	12
Désignation et exécution d'actions correctrices (2 consultants ANE: 50% x 1 k\$/mois)	-		-	12	-	12
Total	-		40	24	-	64
Gouvernement (2%)	-		1	1	-	2
Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)	-		12	7	-	19
Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)	-		27	16	-	43

Composante 5 : Calendrier et budget

1. Vue d'ensemble

Tableau 5a: Vue d'ensemble du budget de la préparation		Budget (en k\$)				
Composante	Objet	2010	2011	2012	2013	Total
1a	Dispositifs de gestion de la préparation à REDD+	377	480	480	480	1 817
1b	Consultation et participation des parties prenantes	277	487	180	165	1 109
2a	Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance	120	58	20	20	218
2b	Options stratégiques de REDD+	216	4 422	2 167	12	6 817
2c	Cadre de mise en œuvre de REDD+	33	60	124	-	217
2d	Impacts sociaux et environnementaux	45	110	15	-	170
3	Développement du scénario de référence	36	102	89	96	323
4a	Conception du système MRV	212	178	178	178	746
4b	Suivi des impacts et des autres bénéficiaires	-	40	24	-	64
Total		1 316	5 937	3 277	951	11 481
Gouvernement		27	119	66	19	231
Fonds de Partenariat du Carbone Forestier (FCPF)		394	1 782	983	286	3 445
Programme UN-REDD		895	4 036	2 228	646	7 805

Cette vue d'ensemble présente le niveau des besoins financiers qui aideront la République du Congo à se mettre en phase avec les préoccupations nationale et internationale. Il reste aux partenaires d'accompagner le pays par la mobilisation substantielle des montants sollicités pour la mise en œuvre de la feuille de route qui se décline dans le présent R-PP.

Les fonds sollicités auprès du FCPF et de l'UN-REDD pourraient éventuellement provenir des fonds fast starts établis dans le cadre du partenariat mondial REDD+ qui vient de se concrétiser à Oslo en Norvège.

2. Budgets détaillés des composantes

2.1. Composante 1a : Dispositifs de gestion de la préparation

Tableau 5a: Plan de travail et budget de la composante 1a		Budget (en k\$)				
Activité principale	Sous-activité	2010	2011	2012	2013	Total
		Organisation et fonctionnement du Comité National REDD+	Mise en place	4	-	-
Réunions du Comité (4 K\$/réunion x 4 réunions/an)	8		16	16	16	56
Equipements et fonctionnement (4 K\$/an)	2		4	4	4	14
Renforcement des capacités et assistance technique (10 K\$/an)	5		10	10	10	35
Organisation et fonctionnement des Comités Départementaux REDD+	Mise en place (2 K\$ x 12 Comités Départementaux)	24	-	-	-	24
	Réunions des Comités (2 K\$/réunion x 4 réunions/an x 12 Comités)	48	96	96	96	336
	Equipements et fonctionnement (2 K\$/an)	2	4	4	4	14
	Renforcement des capacités et assistance technique (4 K\$/an x 12 Comités)	24	48	48	48	168
Organisation et fonctionnement de la Coordination Nationale REDD+	Mise en place	2	-	-	-	2
	Salaires staff (7 personnes x 2 k\$/pers/mois)	84	168	168	168	588
	Salaires personnel d'appui (4 personnes x 0,5 k\$/pers/mois)	12	24	24	24	84
	Achat 2 véhicules 60 K\$ + Carburant et entretien 15 K\$/an	75	15	15	15	120
	Fonctionnement (4 K\$/an)	2	4	4	4	14
Organisation et fonctionnement de la Cellule Financière REDD+	Renforcement des capacités et assistance technique (10 k\$)	5	10	10	10	35
	Mise en place	2	-	-	-	2
	Salaires staff (2 personnes x 2 k\$/pers/mois)	24	48	48	48	168
	Salaires personnel d'appui (2 personnes x 0,5 k\$/pers/mois)	6	12	12	12	42
	Achat 1 véhicule 30 K\$ + Carburant et entretien 15 K\$/an	45	15	15	15	90
	Fonctionnement (2 K\$/an)	1	2	2	2	7
Renforcement des capacités et assistance technique (10 k\$)	2	4	4	4	14	
Total		377	480	480	480	1 817
Gouvernement (2%)		8	10	10	10	38
Fonds de Partenariat du Carbone Forestier (FCPF: 30%)		113	144	144	144	545
Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)		256	326	326	326	1234

2.2. Composante 1b : Consultation et participation des parties prenantes

Tableau 5b: Budget de la composante 1a		Budget (en k\$)				
Activité principale	Sous-activité	Budget (en k\$)				
		2010	2011	2012	2013	Total
Appui à la mise en œuvre de la composante 1 b	2 experts internationaux et nationaux	10	15	15	-	40
Equipements	Achat 1 véhicule 30 K\$ + Carburant et entretien 15 K\$/an	45	15	15	15	90
	Matériels (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, scanners, TV magnétoscope/DVD, caméscope, vidéo projecteur, etc.)	30	-	-	-	30
Supports de communication	Conception	10	-	-	-	10
	Production et reproduction des supports (10 k\$/Département)	20	100	-	-	120
Création des plates formes	1 K\$ x 3 plates formes x 12 Département	36	-	-	-	36
Renforcement des capacités et réunions des Plates formes	2 K\$ x 3 plates formes x 12 Département	36	72	-	-	108
Formation des formateurs	Consultants (01 international et 2 nationaux)	15	15	-	-	30
	Ateliers (2 ateliers départ x 12 Départements x 5 K\$/atelier)	-	120	-	-	120
Consultations	Forfait: 10 K\$/Département x 12 Départements	60	120	120	120	420
Actions de visibilité	Emissions (Radio, Télévision), articles de presse	15	30	30	30	105
	Total	277	487	180	165	1 109
	Gouvernement (2%)	6	10	4	3	22
	Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)	83	146	54	50	333
	Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)	188	331	122	112	754

2.3. Composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance

Tableau 5c: Plan de travail et budget de la composante 2a		Budget (en k\$)				
Activité principale	Sous-activité	Budget (en k\$)				
		2010	2011	2012	2013	Total
Etude agriculture	Consultants (25 hj x 4 consultants x 500 \$/hj)	50	-	-	-	50
	Atelier national de validation de l'étude (en commun avec étude bois énergie)	5	-	-	-	5
Etude bois énergie	Consultants (25 hj x 4 consultants x 500 \$/hj)	50	-	-	-	50
	Atelier national de validation de l'étude (en commun avec étude agriculture)	5	-	-	-	5
Etude infrastructures	Consultants (15 hj x 2 consultants x 500 \$/hj)	-	15	-	-	15
	Atelier national de validation de l'étude (en commun avec étude mines/pétrole)	-	5	-	-	5
Etude mines/pétrole	Consultants (15 hj x 3 consultants x 500 \$/hj)	-	23	-	-	23
	Atelier national de validation de l'étude (en commun avec étude infrastructure)	-	5	-	-	5
Appui suivi des exploit. forestières	Forfait annuel pour l'observatoire indépendant (20 k\$ par an)	10	20	20	20	70
	Total	120	58	20	20	218
	Gouvernement (2%)	2	1	0	0	3
	Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)	36	17	6	6	65
	Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)	82	40	14	14	150

2.4. Composante 2b : Options stratégiques de REDD+

Tableau 5d: Plan de travail et budget de la composante 2b		Budget (en k\$)				
Activités principales	Sous-activités	2010	2011	2012	2013	Total
		Appuyer le développement et la mise en œuvre de projets pilotes	Définition des besoins et des opportunités (consultants nationaux)	10	-	-
Détermination des procédures et principes (consultants nationaux)	5		-	-	-	5
Lancement des appels d'offres (national et international)	20		-	-	-	20
Développement et mise en œuvre et suivi des projets pilotes REDD+ sous-nationaux (environ 800 k\$ x 8 projets)	-		4 400	2 000	-	6'400
Développement et maintien de la base de données projets pilotes (consultants internationaux et nationaux)	31		12	12	12	67
Réalisation des études spécifiques	Détermination des zones prioritaires pour REDD+ (experts internationaux et nationaux)	15	-	-	-	15
	Analyse de l'option stratégique 1 (experts internationaux et nationaux)	25	-	-	-	25
	Analyse de l'option stratégique 2 (experts internationaux et nationaux)	30	-	-	-	30
	Analyse des mesures d'incitation nécessaires pour assurer la gestion durable des ressources forestières (experts nationaux et internationaux)					
	Analyse de l'option stratégique 3 (experts internationaux et nationaux)	30	-	-	-	30
	Analyse de l'option stratégique 4 (experts internationaux et nationaux)	25	-	-	-	25
	Analyse des mesures d'incitation pour la gestion durable des ressources forestières (experts internationaux et nationaux)	25	-	-	-	25
Finalisation de la stratégie nationale REDD+	Revue des résultats des études spécifiques par rapport aux options stratégiques (experts nationaux)	-	10	-	-	10
	Revue au niveau des projets pilotes des expériences faites par rapport aux différentes options stratégiques (experts internationaux et nationaux)	-	-	30	-	30
	Finalisation de la stratégie nationale REDD+ (experts nationaux, ateliers national et départementaux)	-	-	90	-	90
	Restitution de la stratégie nationale REDD+ (experts nationaux, atelier, communication)	-	-	35	-	35
Total		216	4 422	2 167	12	6 817
Gouvernement (2%)		4	88	43	0	135
Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)		65	1 327	650	4	2 046
Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)		147	3 007	1 474	8	4 636

2.5. Composante 2c : Cadre de mise en œuvre de REDD+

Tableau 5e: Plan de travail et budget de la composante 2c		Budget (en k\$)				
Activité principale	Sous-activité	2010	2011	2012	2013	Total
		Etude 1 : Développer un guide des projets pilotes REDD+	Consultation nationale (1 consultant national)	3	-	-
Atelier national de validation (1 consultant national)	5		-	-	-	5
Développer le guide (1 consultant international, 1 national)	20		-	-	-	20
Renforcement des capacités (1 consultant national)	5		-	-	-	5
Etude 2 : Développer une loi REDD+ et ses textes d'application	Consultation nat. et étude bibliographique (1 consultant national)	-	5	-	-	5
	Développer une première proposition (1 consultant intern., 1 national)	-	15	-	-	15
	Appui à la rédaction et à la présentation du projet de loi (1 consultant international, 1 national)	-	20	-	-	20
	Ateliers départementaux (pré-validation)	-	15	-	-	15
	Atelier national de validation	-	5	-	-	5
	Renforcement des capacités au niveau du parlement (2 consult. nat.)	-	-	10	-	10
Etude 3 : Développer un fonds national REDD+	Renforcement des capacités sur la loi REDD+ (2 consultants nation.)	-	-	5	-	5
	Consultation nat. et étude bibliographique (1 consultant national)	-	-	8	-	8
	Analyser les fonds existants et développer des recommandations pour le fonds REDD+ (1 consultant international, 2 nationaux)	-	-	25	-	25
	Ateliers départementaux (pré-validation)	-	-	10	-	10
	Atelier national de validation	-	-	5	-	5
	Formation des gestionnaires du fonds (1 consultant national)	-	-	10	-	10
Etude 4 : Développer des instruments de mise en oeuvre	Consultation nat. et étude bibliographique (1 consultant national)	-	-	6	-	6
	Ateliers départementaux (pré-validation)	-	-	10	-	10
	Atelier national de validation	-	-	5	-	5
	Sensibilisation de terrain (ONG et associations)	-	-	10	-	10
	Formation porteurs de projets (bureau d'études national)	-	-	20	-	20
Total		33	60	124	-	217
Gouvernement (2%)		1	1	2	0	4
Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)		10	18	37	0	65
Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)		22	41	85	0	148

2.6. Composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux

Tableau 5f: Plan de travail et budget de la composante 2d		Budget (en k\$)				
Activité principale	Sous-activité	2010	2011	2012	2013	Total
		Mise en place et mise en œuvre du cadre de gestion de l'EESS	Au niveau MDDEFÉ (1 consultant international et deux consultants nationaux)	5	-	-
	Au niveau de l'ANE (deux consultants nationaux à 1k\$ par mois)	-	25	-	-	25
Renforcement des capacités des acteurs concernés	Développer les outils de formation (consultants internationaux et nationaux)	5	-	-	-	5
	Organiser des événements de renforcement des capacités au niveau central (consultant international, 2 événements)	10	-	-	-	10
	Organiser des événements de renforcement des capacités au niveau départemental (consultants nationaux, 5 événements)	25	-	-	-	25
Réalisation de l'EESS	Développer le programme d'intervention (consultant int., cabinet nat.)	-	5	-	-	5
	Etablir l'état initial sans REDD+ (consultant internat., cabinet nat.)	-	10	-	-	10
	Analyser le cadre légal/institut. De l'EESS (consultant internat., cabinet nat.)	-	5	-	-	5
	Analyser les impacts potentiels sociaux et environnementaux de la stratégie nationale REDD+ (consultant internat., cabinet nat.)	-	15	-	-	15
	Analyser les impacts potentiels sociaux et environnementaux du cadre de mise en œuvre de REDD+ (consultant internat., cabinet nat.)	-	15	-	-	15
	Hiérarchiser et spatialiser les impacts potentiels environnementaux et sociaux (consultant internat., cabinet nat.)	-	10	-	-	10
	Développer le cadre de gestion socio-environnementale avec mesures d'atténuation et/ou de compensation (consultant internat., cabinet nat.)	-	10	-	-	10
Evaluation des résultats de l'EESS	Evaluation par le MDDEFÉ et l'ANE (cadres MDDEFÉ et ANE, Coord. Nat.)	-	5	5	-	10
	Présentation de l'EESS et évaluation par les parties prenantes (Comité national REDD+ et Coordination Nationale REDD+)	-	5	5	-	10
	Communication sur l'évaluation des résultats de l'EESS	-	5	5	-	10
	Total	45	110	15	-	170
	Gouvernement	1	2	0	-	3
	Fonds de Partenariat du Carbone Forestier (FCPF)	13	33	5	-	51
	Programme UN-REDD	31	75	10	-	116

2.7. Composante 3 : Développement du scénario de référence

Tableau 5g: Plan de travail et budget de la composante 3		Budget (en k\$)				
Principales activités	Sous-activités	2010	2011	2012	2013	Total
		Identification des variables après analyse des causes	10h/j sur la composante quantitative	6		
	10h/j sur la composante spatiale	6				6
	1 atelier national	5				5
Collecte de données existantes	K\$/an		10	10	10	30
Appui à l'équipe REDD+ du CNIAFF	2h à 100% (50% en 2010), 1 ing.+1tech à 1k\$/mois	12	24	24	24	84
	2ordinateurs, logiciels, reprographie		1	1	1	3
	Maintenance du matériel (1k\$/anx2personnes)	2	4	4	4	14
	Formation initiale du personnel	5				5
Mise en œuvre des approches 1 et 2	30h pour calibrer/valider modèles à 600\$/h/J		18			18
	1 atelier de présent. des résultats quant. et de déf. des simulations		5			5
	20h/j pour simulations et rapports associés à 600\$/h/j			12		12
	1 atelier de présentation des résultats			5		5
	Frais de mission		5	5		10
	10h/j pour modification après ateliers à 66\$/h/j				6	6
Obtention des résultats de l'étude IIASA au Congo	1 bourse de thèse à 0,5k/\$ par mois		6	6	6	18
	20h/j de IIASA pour déclinaison Congo		16			16
	Frais de déplacement		2			2
Construction du Modèle spatial	Atelier de présentation de résultats			5		5
	30h/j (construction+protocole mise à jour à 600\$/h/j		6	12		18
	Frais de mission (pour formation)		5	5		10
	10h/j pour modification après atelier				6	6
Validation nationale et départementale du scénario	3ateliers (nord, sud, sud ouest) à 5K\$/par atelier				15	15
	1 atelier national				12	12
Validation externe du scénario	10h/j d'expertise internationale externe				8	8
	Frais de mission				4	4
	Total	36	102	89	96	323
	Gouvernement (2%)	1	2	2	2	7
	Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)	11	31	26	29	97
	Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)	24	69	61	65	219

2.8. Plan de travail et budget

Principales activités	Sous-activités	Budget (en k\$)				
		2010	2011	2012	2013	Total
Recrutement	Coordonnateur de la Cellule (1 cadre supérieurs: 100% . 1k\$/mois)	6	12	12	12	42
	Développement méthodo, traitement des données et archivage (1 tech: 0,5 k\$/mois)	18	36	36	36	126
	Gestion de l'information, base de données (3 ingénieurs: 1 k\$/ing/mois)	3	6	6	6	21
	Contrôle de terrain des inventaires forestiers (2 chauffeurs:),0,3 k\$/chauf/mois)	4	8	8	8	28
Equipements	Locaux, électricité, internet	1	1	1	1	4
	Achat et entretien d'outils de terrain	30	3	3	3	39
	4 ordinateurs + logiciels, imprimantes, consommables	10	1	1	1	13
	Achat 1 voiture (30 k\$) + carburant et entretien (15 k\$)	30	15	15	15	75
Formations au MRV	Frais de déplacement (billet d'avion, perdiem, visa)	5	10	10	10	35
Assistant Technique internat.	Honoraires, vols internationaux, frais de missions (forfait de 10 k\$/an)	5	10	10	10	35
Etudes et complément	Missions de terrain, analyses des pools carbone (sol, litière, ..), densité du bois sec, etc.	50				50
Terrain	IFN, contrôle thématiques et carto (forfait de 40 k\$/an)	20	40	40	40	140
QA/QC	Audit externe (forfait de 10 k\$/an)	10	20	20	20	70
Imprévus	10% du budget	20	16	16	16	68
	Total	212	178	178	178	746
	Gouvernement (2%)	4	4	4	4	16
	Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)	64	53	53	53	223
	Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)	144	121	121	121	507

2. Calendrier et Budget

Principales activités	Sous-activités	Budget (en k\$)				
		2010	2011	2012	2013	Total
Suivi pérenne des impacts et des bénéfices (MVR 4b)	Création du système de suivi des impacts et bénéfices - MRV 4b (experts nationaux et internationaux)	-	40	-	-	40
	Mise en œuvre du MRV 4b (2 consultants ANE: 50% x 1 k\$/mois)	-	-	12	-	12
	Désignation et exécution d'actions correctrices (2 consultants ANE: 50% x 1 k\$/mois)	-	-	12	-	12
	Total	-	40	24	-	64
	Gouvernement (2%)	-	1	1	-	2
	Fonds de Part. du Carbone Forestier (FCPF: 30%)	-	12	7	-	19
	Partenariat mondial REDD+ (Fonds Fast start: 68%)	-	27	16	-	43

Composante 6 : Conception d'un cadre de suivi et évaluation

Tableau 1a - COMPOSANTE 1A

Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Indicateur de processus ou de produit
Organisation et fonctionnement du Comité nationale REDD+	Mise en place					Decret Ministériel signe
	Réunions du Comité					Au moins 1 PV trimestriel avec suivi des décisions
	Equipements et fonctionnement					Matériel acheté et fonctionnel
	Renforcement des capacités et assistance tech.					Représentants formés progressivement
Organisation et fonctionnement des Comités départ. REDD+	Mise en place					Decision prefectorale signée (si pertinent !)
	Réunions des Comités					Au moins 1 PV trimestriel par CD-REDD+
	Equipements et fonctionnement					Matériel acheté et fonctionnel
	Renforcement capacités / assistance tech.					Représentants formés progressivement
Organisation et fonctionnement de la Coordination nationale REDD+	Mise en place					Decision du MDDEF signée (affectation d'agents)
	Equipements et fonctionnement					Matériel acheté et fonctionnel
	Renforcement capacités / assistance tech.					Agents formés rapidement et informés en continu
Organisation et fonctionnement du Fonds REDD+ (2012-2013) et du Registre REDD+ (2010-2013)	Mise en place Registre (2010) puis Fonds (2011)					Décisions interministérielles prises (2010, puis 2012)
	Embauche 2 personnes + équipements/fonctionnement					Agents embauchés et opérationnelst
	Renforcement capacités / assistance tech.					Représentants formés progressivement

Tableau 1b - COMPOSANTE 1B

Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
Ressources Humaines	Embauches 1 agent @ 50% en 2010 et 13, 3 agents @ 100% en 2011 et 12					Experts consultations embauches et opérationnels
	Missions de terrain					CR de mission avec indicateurs de succès au vert
Equipement	Achat 1 voitures en 2010					Voiture achetée/entretenu, servant pour consultations
	Matériel (4 ordi, imprimante, photocopieur, scanner, TV/magnéto/DVD, etc.)					Matériels achetés/entretenus, servant pour consultations
Supports de Communication	Conception					Supports adaptés prêts à tirer
	Multiplication					Supports démultipliés et distribués dans les 12 Dpts
Création des plateformes	12 Départements x 3 plateformes					PV de 1ère réunion puis PV réunions régulières
Renf. de capacités	12 Départements x 3 plateformes					Représentants formés progressivement
Formation des formateurs	Design de la formation					Plan et calendrier de formation des formateurs arrêtés
	Ateliers (2 / Départements)					PV d'ateliers et CR pédagogique de formation
Consultations	Publics cibles, contenus et support adaptés suivant contexte départemental					CR trimestriels des CR-REDD+ et plateformes
Actions de visibilité	Emissions radio/TV, articles presse nat. ou internat., événements spéciaux					Supports et événements produits

Tableau 2a - COMPOSANTE 2A

Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
5.1. Etude agriculture	Etude proprement dite					Draft de rapport d'étude
	Atelier national de validation (en commun avec étude bois énergie)					Rapport d'étude validé
5.2. Etude bois énergie	Etude proprement dite					Draft de rapport d'étude
	Atelier national (en commun avec étude agriculture)					Rapport d'étude validé
5.3. Etude infrastructures	Etude proprement dite					Draft de rapport d'étude
	Atelier national (en commun avec étude mines/pétrole)					Rapport d'étude validé
5.4. Etudes mines/pétrole	Etude proprement dite					Draft de rapport d'étude
	Atelier national (en commun avec étude infrastructures)					Rapport d'étude validé
5.5. Appui suivi exploit. forestière	Appui de l'Observatoire indépendant (20 k\$/an)					Rapports indépendants publiés

Tableau 2b - COMPOSANTE 2B

Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
	Détermination des procédures d'appel d'offres					Procédures amontées par CN-REDD+
	Lancement des appels d'offres					Appel d'offres largement relayé
	Projets pilotes sous nationaux					Beaucoup de propositions et 16 projets en 2011, 8 en 2012
Réalisation des études spécifiques	Détermination des zones prioritaires pour REDD+					Rapport d'étude valide
	Analyse des coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité et fuites : option foncier					Rapport d'étude validé
	Analyse des coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité et fuites : option forêt					Rapport d'étude validé
	Analyse des coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité et fuites : option agriculture					Rapport d'étude validé
	Analyse des coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité et fuites : option bois énergie					Rapport d'étude validé
	Analyse des coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité et fuites : option autres secteurs					Rapport d'étude validé
Finalisation stratégie nationale REDD+	Revue des résultats des études spécifiques par rapport aux options stratégiques					Rapport d'étude validé
	Revue, au niveau des projets pilotes, des expériences par rapport aux options					Rapport d'étude validé
	Finalisation de la stratégie nationale REDD+					Draft de stratégie REDD+ actualisée
	Restitution de la stratégie nationale REDD+					PV prouvant que la Stratégie REDD+ a été validée en atelier

Tableau 2c - COMPOSANTE 2C						
Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
Etude 1 - Développer un guide des projets pilotes REDD+	Consultation nat.					CR des consultations menées
	Atelier national de validation					PV d'atelier
	Guide					Guide finalisé
	Renf. des capacités					CR pédagogique de formations sur le guide
Etude 2 - Développer une loi REDD+ et ses textes d'application	Consultations nat./Etudes biblio./revue des textes					CR des consultations menées
	Propositions					Propositions écrites
	Appui à la rédaction / présentation du projet de Loi					Projet de Loi
	Ateliers départementaux (prévalidation)					CR des ateliers régionaux
	Atelier national de validation					CR de l'atelier national
	Renf. capacités Parlem.					CR des auditions au Sénat et à l'Assemblée nationale
	Adoption de la loi et textes d'application					Loi et textes d'application
	Renf. des capacités sur Loi REDD+					CR pédagogique de formations sur la Loi REDD+
Etude 3 - Développer un Fonds REDD+	Consultation nationale					CR des consultations menées
	Etudes biblio.					CR bibliographique
	Analyser Fonds forestier & Envir.+ recommandations pour Fonds REDD+					Rapport de recommandations pour le Fonds REDD+
	Ateliers départementaux (prévalidation)					CR des ateliers régionaux
	Atelier national de validation					CR de l'atelier national
	Promulgation du décret portant création					Décret
	Formation gestionnaires					CR pédagogique de formations sur le Fonds REDD+
Etude 4 - Développer des instruments de mise en œuvre	Consultation nationale					CR des consultations menées
	Etudes biblio.					CR bibliographique
	Ateliers départementaux					CR des ateliers régionaux
	Atelier national de validation					CR de l'atelier national
	Sensibilisation de terrain					CR des consultations menées
	Formation porteurs projets					CR pédagogique de formations sur instruments d'incitation

Tableau 2d - COMPOSANTE 2D						
Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
Mise en place et mise en œuvre du cadre de gestion de l'EESS	Au niveau MDDEFE					Experts EESS identifiés et opérationnels
	Au niveau ANE					Experts EESS identifiés et opérationnels
Renforcement des capacités des acteurs	Développer des outils de formations adaptés					Outils de formation disponibles
	Ateliers de renforcement des capacités au niveau central					CR de l'atelier national
	Ateliers de renforcement des capacités au niveau départemental					CR des ateliers départementaux
Réalisation de l'EESS	Développement du programme d'intervention					Programme arrêté et validé par le CN-REDD+
	Etablir l'état initial sans REDD+					Draft de rapport d'EESS avant REDD+
	Analyse du cadre légal / institutionnel pour développer l'EESS					Draft de rapport d'EESS - volet cadre légal/institutionnel
	Analyse des impacts env. et soc. des options strat. REDD+					Draft de rapport d'EESS - volet options stratégiques
	Analyse des impacts env. et soc. du cadre de mise en œuvre					Draft de rapport d'EESS - volet impacts socio-envrtaux
	Hierarchiser / spatialiser impacts environnementaux et sociaux potentiels					Draft de rapport d'EESS - volet quantification/spatialisation
Evaluation de l'EESS conduite	Cadre de gestion socio-environnemental avec mesures d'atténuation/compensation					Draft de rapport d'EESS - volet mesures d'atténuation
	Evaluation par le MDDEFE et l'ANE					CR de revue par MDDEFE et ANE
	Présentation de l'EESS et évaluation par les parties prenantes					CR de revue par CN-REDD+ et Coordo-REDD+
Suivi pérenne des impacts et bénéf. (MRV 4b)	Communication sur l'évaluation de l'EESS					Rapport de revue
	Rapport présentant le MRV sur impacts/bénéfices					Rapport présentant le MRV sur impacts/bénéfices
	Mise en œuvre du MRV 4b					Mise en œuvre du MRV sur impacts/bénéfices
	Design/exécution d'actions correctrices					Mesures d'atténuation proposées/validées par CN-REDD+

Tableau 3- COMPOSANTE 3						
Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
Identification des variables après analyse des causes	10 hj sur la composante quantitative					Rapport de étude
	10 hj sur la composante spatiale					Rapport de étude
	Atelier national					CR de l'atelier national
Collecte des données existantes	Fonctionnement du CNSEE et services Ministères au niveau central et déconcentré					Jeux de données disponibles
Appui à l'équipe REDD+ du CNAFF	2 hommes à 100% (50% en 2010)					Experts scénario embauchés et opérationnels
	2 ordinateurs, logiciels, reprographie					Equipe REDD+ équipée et opérationnelle
	Frais de déplacements pour évaluation terrain					CR de missions de terrain
	Formation initiale du personnel					CR pédagogique de formation sur scénario de référence
Mise en œuvre des approches 1 et 2	30 hj pour calibrer/valider modèles					Modèles calibrés
	1 atelier de présentation des résultats quantitatifs et de définition des simulations					CR de l'atelier national
	20 hj pour simulations et rapports associés					Draft de rapport de modélisation
	1 atelier de présentation des résultats					CR de l'atelier national
	10 hj pour modifications après ateliers					Rapport de modélisation valide
	1 bourse de thèse					Thésard opérationnel
Obtention des résultats de l'étude de l'IASA au Congo	20 hj de l'IASA pour déclinaison Congo					Modèle régional désagrégé au niveau national
	Atelier de présentation des résultats					CR de l'atelier national
Construction du modèle spatial	30 hj (construction + protocole mise à jour)					Draft de rapport de modélisation spatiale
	10 hj pour modifications après ateliers					Rapport de modélisation spatiale validé
Validation nat. et dép. du scénario	3 ateliers (Nord, Sud, Sud Ouest)					CR d'ateliers départementaux
	1 atelier national					CR de l'atelier national
Validation externe du scénario	10 hj d'expertise internationale externe					Rapport de validation externe
Elaboration master*	2 hommes à 50% (mise en place janvier 2011 pour début de formation au 1 ^{er} sept)					Programme de formation arrêté
Mise en œuvre master* (hors coûts logistiques payé par la Rép. du Congo, les coûts sont divisés par les 6 pays voisins)	1 tronc commun					20 élèves suivent le tronc commun
	Spécialisation					20 élèves suivent une spécialisation
	Bourses de stage					20 élèves font un stage
	Matériel de bureau, salle avec 20 ordinateurs et logiciels					20 élèves ont des équipements adaptés

Tableau 4- COMPOSANTE 4						
Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
Recrutement	Coordinateur de la cellule					Chef de cellule embauché et opérationnel
	Développement méthodo, traitement des données					Experts embauchés et données traitées
	Gestion de l'informatique, bases de données et archivage					Experts embauchés et données archivées
	Contrôle de terrain des inventaires forestiers					CR de mission de vérité terrain
	Achat et entretien d'outils de terrain					Outils achetés
	4 ordinateurs + logiciels, imprimantes, consommables					Matériels achetés et entretenus
	Achat 1 voitures en 2010					Voiture achetée et entretenue, servant pour consultations
Formations au MRV	Frais de déplacement (billets d'avion, per diem, visa)					CR de mission à des ateliers internationaux sur le MRV
AT internationale	Honoraires, vols internationaux, frais de mission					CR de l'assistance technique
Etudes de complément	Missions de terrain, analyses sol, lières, densité du bois, etc.					Rapports des diverses études
Terrain	IFN, contrôle thématiques et carb.					CR de missions de terrain
QAQC	Audit externe					CR de QAQC

Annexes

Annexe 1b-1 : Consultations des parties prenantes tenues à ce jour sur la RPP

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la REDD+ et le RPP en général	
Atelier de lancement du processus d'élaboration du RPP, le 20 janvier 2010 à Brazzaville (voir compte rendu écrit infra)	information des parties prenantes sur l'engagement du pays dans le processus REDD+ Sensibilisation sur les enjeux du processus REDD+ au niveau international Collecte des attentes des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+
Atelier départemental à Kinkala dans le Département du Pool, les 12 et 13 mars 2010 (voir compte rendu écrit infra)	Information sur le processus REDD+ au niveau international et ses enjeux Information sur le niveau de préparation du RPP de la République du Congo Consultation en sous groupes des parties prenantes sur : <ul style="list-style-type: none"> o le cadre institutionnel de la REDD+ en préparation o le plan de consultation et de gestion participative o les causes apparentes et sous jacente de la dégradation et de la déforestation au niveau local
Atelier départemental des 16 et 17 mars 2010 à Ouessou dans le Département de la Sangha (voir compte rendu écrit infra)	Information sur le processus REDD+ au niveau international et ses enjeux Information sur le niveau de préparation du RPP de la République du Congo Consultation en sous groupes des parties prenantes sur : <ul style="list-style-type: none"> o le cadre institutionnel de la REDD+ en préparation o le plan de consultation et de gestion participative o les causes apparentes et sous jacente de la dégradation et de la déforestation au niveau local
Atelier départemental à Pointe Noire dans le Département de Pointe Noire, les 29 et 30 mars 2010 (voir compte rendu écrit infra)	Présentation des résultats préliminaires du plan de préparation de la République du Congo à la REDD+ Expérience de la REDD+ dans d'autres pays (Madagascar, RDC, Suriname) Importance du reboisement dans la REDD+ Consultation des parties prenantes sur toutes les drafts de composantes du RPP Cadre de la mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo Causes actuelles et futures de la déforestation et stratégie nationale REDD+ Plan de consultations
Visioconférence avec la BM, le 9 avril 2010	Appréciation du niveau de préparation des différentes composantes de la RPP

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la composante 1a	
Lambert IMBALO, Directeur de Cabinet au MDDEFE	Organisation et fonctionnement des organes de gestion REDD+ en République du Congo
Rosalie MATONDO, Directrice du Service national du reboisement au MDDEFE	Idem
Simon MABIKA, Ministère des affaires foncières et du domaine public	Idem
Bernard GOULOU, Conseiller à la politique agricole et à l'innovation technologique au Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Idem
Lorenzo ORIOLI, ENI Congo	Idem
Roch Euloge NZOBO, Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH)	Idem
Sylvie Nadège MFOUTOU BANGA, Organisation pour le développement et les droits humains au Congo (ODDHC)	Idem
Christian LOUBAKI, Présidence de la République	Idem
Jean-Pierre MACKITA, CONADEC	Idem
Havene Peut-être QUERET-MOUSSOUNDA, Chef du bureau de la prévention au Ministère des hydrocarbures	Idem
André SENGUELA, Ministère des mines et de la géologie	Idem
Donatien N'ZALA, Directeur général de l'économie forestière au MDDEFE	Idem
Alexis MINGA, Directeur général de l'environnement au MDDEFE	Idem
Léonard MOUBOUNDOU, Cabinet de la Présidence de la République	Idem
Joël LOUMETO, Université Marien NGOUABI	Idem
Bouya IBEAO, Vice-président de CARESCO	Idem
Anaclet M'VILA, ENI Congo	Idem
Orioli Lorenzo, ENI Congo	Idem

Antoinette NKABI, Cabinet du MDDEFE	Idem
Marguerite HOMB, Espace créateurs	Idem
Gervais LOUTINA, Société TRABEC	Idem
Adelaïde ITOUA, Attachée au Cabinet MDDEFE	Idem
Jean-Pierre KAMPE, Directeur du Centre régional de recherche agroforestière d'Oyo	Idem
Marie-Joseph SAMBA-KIMBATA, Université Marien N'gouabi	Idem

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la composante 1b	
Plate forme de la société civile sur la gestion durable des forêts, mis en place à la faveur de l'APV FLEGT, le 23 janvier 2010 à Brazzaville	Sensibilisation sur la REDD+ et ses enjeux et la nécessité de l'implication de la Société Civile
Réunion avec le Réseau national des peuples autochtones du Congo (RENAPAC), le 11 mars 2010 à Brazzaville au siège du RENAPAC	Sensibilisation sur la REDD et ses enjeux et la nécessité de l'implication de la Société Civile
Les trois ateliers départementaux ci-dessus dans le cadre des consultations générales	Validation de l'approche du plan de consultation pour les peuples autochtones. L'Administration publique, les Communauté, les Elus, les représentants du secteur privé ont tous approuvé le plan de consultation proposé

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la composante 2c	
Gilbert MASSOUEMA, Directeur de la coopération aux affaires foncières, Ministère des affaires foncières et du domaine public	L'immatriculation des terres rurales, le conflit droit foncier écrit et coutumier, la nature des crédits carbone, le rôle de l'Etat, l'approche intégrée dans la REDD+
Francis BEMBA, Conseiller au domaine public, Ministère des affaires foncières et du domaine public	Idem
N. WATHA-NDOUDY, Enseignant chercheur, Faculté des sciences, Université Marien NGOUABI	Le foncier au Congo, droit écrit et droit coutumier, risques liés au foncier en République du Congo

Marcel LEOUOBO, Député national et Conseiller départemental du Niari	Statut des crédits carbone, distribution des revenus, rôle de l'Etat dans les transactions
Marcel MOUTOU, Magistrat, Attaché administratif et juridique du MDDEF	Idem
Bienvvenu Parfait MATSALA, juriste, Président de l'Observatoire congolais du droit de l'envt	Idem
Virgile SAFOULA Responsable ONG EDIC	Idem
Guy Roger BAMB, Directeur des études au Lycée technique agricole	Impact environnementaux des systèmes agricoles-changement climatiques
Héliodore MASSAMBA, Directeur de la commercialisation, Ministère de l'agriculture	Impacts de la déforestation pour la mise en place des palmeraies
Gaspard NGOMA et Bernard OTIA, Direction de l'architecture, Ministère de l'urbanisme	Impacts environnementaux des grands travaux sur les écosystèmes
Emile KAMI, Chef de l'Herbarum national	Traitement de la question de la réduction de la déforestation par la recherche
Félix NTSIANGANA, Proviseur du Lycée technique agricole	Impacts environnementaux des systèmes agricoles - changements climatiques

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la composante 3	
Raphaël MOKOKO, Directeur général du plan et du développement, Ministère du plan	Modalités pratiques d'élaboration du DSRP et des autres plans et programmes de développement Etudes et analyses prospectives déjà menées au sein de la direction générale
Dominique KIMPOUNI, Directeur de la coordination et de l'harmonisation des statistiques à la DG-CNSEE	Analyse critique des modalités de collecte de l'information statistique; institutions responsables, méthodologies de collecte, données collectées Présentation du plan national de réforme du système statistique
Guecko OBAMBI, Directeur central du CNSEE	Données collectées dans le cadre de l'enquête nationale sur la pauvreté
Etaki Wa DZON, Chef de service modélisation macroéconomique au Secrétariat du DSRP	Présentation des modèles RMSX et Macro Congo Discussion autour de leur intérêt dans le cadre du REDD+
Hervé DIATA, Professeur, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Université Marien NGOUABI	Identification des capacités nationales en matière de formation et de recherche en matière de modélisation économique et spatiale Sources de financement de la recherche en République du Congo Comment lier recherche et aide à la décision politique ?

Evariste NOMBO, Groupe de recherche en sciences exactes et naturelles, anciennement géographe au CERGEC	Identification des missions et des capacités humaines et matérielles du CERGEC Inventaire des données disponibles Discussion autour des besoins en renforcement de capacités du CERGEC et en matière de production cartographique au Congo
Xavier BLANCHARD, Directeur de l'agence AFD à Brazzaville	Comment impliquer le secteur forestier privé dans le mécanisme REDD+ ? Comment garantir l'interministérialité du processus REDD+? Interventions de l'AFD en République du Congo en matière environnementale : étude prévue sur la collecte de bois de feu (mesure et nature du prélèvement, solutions, etc.) Evaluations des projets des bailleurs dans le secteur environnemental
Joël LOUMETO, Département de biologie et physiologie végétale, Université Marien NGOUABI	Evaluation des capacités nationales dans les différents champs disciplinaires d'intérêt pour REDD

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la composante 4	
Projet d'appui à la gestion forestière (PAGEF)	Disponibilité des inventaires d'aménagement au Sud (peu avancé, certains inventaires dans qqes mois)
Paul TELFER, Directeur de WCS Congo	Activités de WCS en matière de conservation
Lambert IMBALO, Directeur de cabinet au MDDEFE	Disponibilité des données d'inventaires forestiers au MDDEFE
François NTSIBA, Directeur du CNI AFF	Disponibilité des données d'inventaires au CNI AFF
Donatien NZALA, Directeur général de l'économie forestière au MDDEFE	Disponibilité des données d'inventaires forestiers au MDDEFE
Basile MPATI, Service des inventaires au CNI AFF	Avancement et méthodologie de l'inventaire national
Chérubins Brice OUISSIKA, Service de cartographie du CNI AFF	Méthodologies utilisées pour les calculs de déforestation déjà réalisés
	Cartes disponibles, images satellites disponibles
Patrice GOUALA, Chef du service des inventaires au MDDEFE	Disponibilité des documents / listing des inventaires d'aménagement déjà réalisés et en cours.

Type de rencontre, date et lieu		Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur les composantes 2a et 2b		
IMBALO Lambert	Directeur de Cabinet du MDDEFE	(i) Vision politique du Congo sur les arrangements institutionnels nationaux pour la REDD+ (ii) Analyse des forces et faiblesses des politiques forestières
AQUINO André	Expert forestier au FCPF - Banque mondiale	(i) Formation des experts (ii) Sensibilisation au processus REDD+ (ii) Analyse des drafts et conseils de rédaction
BAMANA-DANDOU Georgette	Directrice générale de l'agriculture, Ministère de l'agriculture et de l'élevage	(i) Analyses des forces et faiblesses des politiques agricoles, (ii) Projets en cours d'analyse, (iii) Concertation interministérielle pour l'utilisation du territoire rural
BLANCHARD Xavier	Directeur de l'AFD - Brazza	(i) Plans d'aménagement, acquis et difficultés actuelles (ii) Décentralisation et repartition des revenus REDD+ (iii) Coordination des bailleurs dans le cadre du DSRP
DOLAMA Virginie Euhrasie	ONG ACNL	(i) Société civile et programmes REDD+ : compréhension du processus, situation et perspectives (ii) Représentativité de la société civile dans les Départements
ELOMBILA Jean-Claude	Inspecteur général de l'agriculture	(i) Agriculture : productions, types d'exploitation, plantations industrielles, réduction des jachères, impact sur les forêts, impacts changement climatique sur les cycles agricoles (ii) Problématique du retour des jeunes dans leurs villages d'origine
GOULOU Bernard	Conseiller politique agricole au cabinet du Ministère de l'agriculture et de l'élevage	(i) Analyses des forces et faiblesses des politiques agricoles, (ii) Projets en cours d'analyse, concertation interministérielle pour l'utilisation du territoire rural
GUELELE KOUENE K. Arsène HOMB Marguerite ILOY Davy Sostène ITSOUA G. Fulgence KITEMO Gaston MACKITA J. Pierre MINIKORO César NDZOULA Honorine NSOSSO Dominique SAFOULA Virgile	ONG REJEFAC-Congo/AESI Point focal ONG Espace créateurs (Dpt du Pool) ONG CFC ONG CEDEV ONG ACEIE ONG CONADEC ONG ADUR ONG Amis du Parc d'Odzala ONG AMEA ONG EDIC / RIAT	(i) Société civile et programmes REDD+ : compréhension du processus et échanges sur la situation et les perspectives (ii) Représentativité de la société civile, notamment dans les Départements, suivi des études et force de proposition
KOMBO Germain	Conseiller Dvpt durable, cabinet du MDDEFE	(i) Politique du département et causes déforestation et dégradation (ii) Evolution récente du prélèvement des PFNL et du bois énergie

LOUMETO Joël	Enseignant-chercheur à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville	(i) Représentation de la société civile et représentativité des coordinations, forum et plateformes d'ONG dans REDD+ (ii) Rôle de l'Université dans la formation des cadres, recherche scientifique et possibilité de former des équipes pour des études
MAKAYA François	Point focal REDD+ au Ministère de l'énergie	(i) Société civile et programmes REDD+ : compréhension du processus et échanges sur la situation et les perspectives (ii) Représentativité de la société civile, notamment dans le départements, suivi des études et force de proposition
MAKITA-MADZOU Jean-Pierre	Botaniste	Dires d'expert sur les causes de déforestation et dégradation
MATONDO Rosalie	Directrice du Service national du reboisement au MDDEFE	(i) Situation des programmes de plantations forestières (ii) Nouveaux rôles du SNR (iii) Problèmes du foncier rural (iv) Place du reboisement dans la REDD+ (v) Rôle des femmes dans le secteur forestier
MBILE Peter	Projet carbonedu WRI	(i) Situation actuelle du secteur forestier (ii) RPP et premiers projets pilotes à mettre en œuvre
MINGA Alexis	DG de l'environnement du MDDEFE	Dires d'expert sur les causes de la déforestation et de la dégradation
MOKOKO Raphaël	Léon Directeur général au Ministère du plan	(i) Politique du plan : projets en cours et futurs, suivi-évaluation (ii) Réformes institutionnelles (budget et dépenses) (iii) Collecte des données auprès des Ministères sectoriels (iv) Préparation de la planification stratégique 2011-2016, vision prospective 2025 et modèles utilisés pour les études de prospective
MPATI Basile	Service inventaires aménagements - CNI AFF	Dires d'expert sur les causes de la déforestation et de la dégradation
N'ZALA Donatien	DG de l'économie forestière du MDDEFE	(i) Causes de déforestation et dégradation (ii) Evolution récente du rôle des services publics forestiers (iii) Prélèvement des PFNL et de bois-énergie
NGOLIELE Augustin	Point focal de la Convention sur la diversité biologique	(i) Etat des lieux de la CDB et ses liens avec processus REDD+ (ii) Rôles des ONG et des enseignant pour diffuser des messages sur la biodiversité, les changements climatique, REDD+, etc.
NGOUELE IBARA Jean	Représentant des peuples autochtones	(i) Peuples autochtones en République du Congo : situation et difficultés (ii) Représentation des peuples autochtones et discriminations
NKABI Antoinette	Cabine du MDDEFE	Dires d'expert sur les causes de la déforestation et de la dégradation
NTSIBA François	Directeur du CNI AFF	Dires d'expert sur les causes de la déforestation et de la dégradation
OSSEBI-MBILA Samuel	Chef du Service de la législation, DG de l'éco. forestière du MDDEFE	(i) Situation des forêts, des concessions forestières, de l'aménagement forestier dans le pays (ii) dire d'experts sur la déforestation et de la dégradation des forêts
OYO Pierre	Point focal climat, MDDEFE	(i) Changement climatique et processus REDD+ (ii) Bilan des exercices passés de planification (iii) Impact de la déforestation autour des villes

PENELON Alain	Assistant technique régional pour FLEGT	(i) FLEGT dans la Région et en République du Congo (ii) Gouvernance forestière (iii) Politiques des bailleurs de fonds dans le domaine forestier
SAMBA Pierre	Service droit à la DG de l'envrt du MDDEFE	Dires d'expert sur les causes de la déforestation et de la dégradation
TELFER Paul	Directeur de WCS Congo	Appui à la réalisation de la RPP
TURUNEN Léa	Chargée forêts-Commission européenne	Possibilité d'appui dans le Plan indicatif national 2008-2013 en cours et intégration dans la préparation du PIN 2014-2019
VIVIEN Catherine	Forest ressource management (FRM)	(i) Situation des forêts du Sud du pay (ii) Processus FLEGT (iii) Formation des cadres du Ministère
NGOUISSANI Adolphe	Directeur Départemental de l'agriculture dans le Pool	(i) Problème de l'agriculture dans le Pool (ii) Promotion et vulgarisation de systèmes agro-sylvo-pastoraux (iii) Mécanisation appropriée de l'agriculture (iv) Aaugmentation des superficies de production
MOUKISSI Marcel	Directeur Départemental de l'éco. forestière - Pool	Problème de la déforestation et la dégradation dans le département du Pool (le Pool est le principal pourvoyeur du bois énergie pour la ville de Brazzaville)
NSAKABOUEYA Albertine DIAFOUKA Bамbelela	Conseillère départementale Secrétaire général de la Préfecture du Pool	(i) Enjeux du développement du Département du Pool (ii) Implication du Conseil départemental au Comité Départemental REDD
MPOKOSSO Rodrigue MATINGOU Boniface AKOUELAKOUM Emmanuel KOUMBA Jean-Didier	Directeur départemental de l'agri. - Sangha Direction départementale de l'EF - Sangha Conseil départemental - Sangha Secrétaire général de Préfecture - Sangha	(i) Problème de l'Agriculture dans La Sangha (département très forestier) (ii) Implication du Conseil départemental dans le Comité Départemental REDD+

→ Points saillants issus des ateliers de consultation sur le RPP congolais

CONTEXTE

Un atelier national de lancement a eu lieu du 20 au 21 janvier 2010 à Brazzaville. Il a été suivi de 3 ateliers régionaux qui ont eu lieu respectivement dans le Sud les 12 et 13 mars 2010 à Kinkala (pour le Département du Pool), dans le Nord les 16 et 17 mars 2010 à Ouessou (pour le Département de la Sangha) et dans le Sud Ouest les 29 et 30 mars 2010 à Pointe-Noire (pour les Départements de Pointe-Noire et du Kouilou). Enfin, un atelier de pré-validation du RPP a eu lieu à Brazzaville le 15 avril 2010.

Ces ateliers ont connu la participation de représentants congolais des plateformes de la Puissance publique, du Secteur privé et de la Société civile. Y ont également participé des représentants des bailleurs de fonds, (PNUD, Banque mondiale, FAO), de WCS, d'ONFI, de Norvège et de la République Démocratique du Congo.

Trois temps forts ont marqué le déroulement de chacun de ces ateliers, à savoir : la cérémonie d'ouverture, les sessions plénières et la cérémonie de clôture. Toutes les cérémonies d'ouverture et de clôtures étaient placées sous le patronage des autorités : son Excellence M. Henri DJOMBO - Ministre du MDDEFE - pour l'atelier national de lancement et le pré-atelier de validation du RPP, les Secrétaires généraux des Préfectures pour les ateliers départementaux du Pool, de la Sangha, de Pointe-Noire et du Kouilou.

Tous ces ateliers ont permis d'améliorer de façon substantielle les composantes du RPP présentés par les experts commis à leur formulation. Les ateliers départementaux de Kinkala et Ouessou, ont été marqués par la participation de M. AQUINO de la Banque mondiale, ce qui a permis aux participants de lui soumettre directement leurs préoccupations.

L'atelier du 15 avril, placé sous le haut patronage du Ministre du MDDEFE a permis aux participants de pré-valider le RPP. Il a été convenu d'attendre les premiers commentaires du panel des experts du FCPF pour organiser l'atelier national qui planchera sur leurs commentaires en vue de les prendre en compte.

ATELIER DE LANCEMENT

Il a permis d'identifier les préoccupations pertinentes suivantes :

- (i) Absence d'une définition de la « forêt » spécifique à la République du Congo ;
- (ii) Manque d'harmonisation des positions des pays du bassin du Congo sur les questions du carbone, notamment le marché de carbone ;
- (iii) Nécessité de bien réfléchir le scénario de référence à retenir pour la République du Congo afin de trouver le meilleur parti dans la comptabilisation du carbone ;
- (iv) Nécessité d'impliquer la société civile et les communautés locales et peuples autochtones dans l'élaboration du RPP et la mise en œuvre des actions REDD+ ;
- (v) Besoin de renforcer les capacités des pays en développement, non seulement sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du RPP, mais aussi sur les outils REDD+, notamment le scénario de référence et le système MRV.

ATELIERS REGIONAUX

Les ateliers départementaux ont permis de soulever des préoccupations sur :

- (vi) L'éducation des populations qui sont engagées dans la déforestation ;
- (vii) Le fonctionnement des institutions du processus REDD+ ;
- (viii) Le principe du pollueur payeur ;
- (ix) La question de la séquestration du carbone par les cultures et l'agroforesterie ;
- (x) Le partage des responsabilités qui passent par la résolution du problème du chômage ;
- (xi) La taxe sur le reboisement ;
- (xii) La difficulté de relayer l'État pour commercialiser la production, comme au temps des offices agricoles ;
- (xiii) La plantation des arbres à croissance rapide ;
- (xiv) L'évaluation de la pratique de la journée de l'arbre ;
- (xv) L'estimation du manque à gagner du Département dans le secteur de l'agroforesterie ;
- (xvi) Le problème du manque d'aliment pour le bétail ;
- (xvii) La difficile obtention d'attestations de reconnaissance par les groupements pré-coopératifs ;
- (xviii) Les appuis financiers aux communautés ;
- (xix) Les énergies alternatives et renouvelables, comme le gaz, l'électricité et l'énergie solaire, qui devraient être à la portée de tous ;
- (xx) La promotion des foyers améliorés ;
- (xxi) La composition des Comités départementaux REDD+ et leur mise en place dès que possible.

Annexe 1b-2 : Plan de consultation et de participation

Rencontres à faire	Sujets à aborder et points saillants
Consultations à faire sur la composante 1a	
Cabinet du Président de la République	Structuration des organes de gestion de la REDD+ et textes organiques
Bureaux de l'Assemblée nationale et du Senat	Structuration des organes de gestion de la REDD+ et textes organiques
Bureau du Conseil Economique et Social	Structuration des organes de gestion de la REDD+ et textes organiques
Ministères	Structuration des organes de gestion de la REDD+ et textes organiques
Bailleurs de fonds	Financement de la REDD+
Commission Européenne	Financement de la REDD+

Rencontres à faire	Sujets à aborder et points saillants
Consultations à faire sur la composante 2c	
Parlementaires et société civile	Principes et contenu à donner à la loi REDD+
Cadres du Trésor public et de des impôts (Brazzaville et certains départements), membres de la commission anticorruption et de l'observatoire anticorruption	Gestion transparente des revenus REDD+ et fiscalité REDD+
Responsables des institutions bancaires	La finance carbone
Cadres des départements directement impliqués par la REDD+	Les principes et les enjeux de la REDD+
Autres pays ayant déjà une expérience en matière de REDD+	L'expérience (atouts, contraintes, et options de mise œuvre du RPP)

Rencontres à faire	Sujets à aborder et points saillants
Consultations à faire sur la composante 3	
Pour valider/approfondir le contenu du plan de travail sur le scénario de référence	
Directeurs généraux :	
de l'Administration des transports terrestres,	Plan national des transports (développement des corridors, du réseau routier et ferroviaire national dans les prochaines années)
des voies navigables, ports et transports fluviaux,	Projets d'interconnexion régionale et continentale en perspective
du chemin de fer Congo océan	Type de données collectées sur les infrastructures existantes et planifiées
Ministère de l'agriculture et de l'élevage - Direction des statistiques agricoles	Données collectées sur les quantités importées de produits vivriers Evolution historique des surfaces de cultures de rente et prévisions
Ministère du commerce	Données collectées sur les quantités importées de produits vivriers
Directeur général du CERGEC et Directeur général du CNIAFF	Discuter des modalités de création de la cellule REDD au niveau du CERGEC
RIFFEAC / COMIFAC	Inscription de la formation post master REDD+ dans le cadre du RIFFEAC
Coordination nationale REDD de RDC	Articulation de la formation post master REDD+ avec le Pôle intégré d'excellence climatique
Pour valider le scénario de référence une fois construit	
Coordination nationale REDD+	Validation des variables clés suite à l'étude des causes
Comité national REDD+	Validation du scénario de référence et des simulations
Comités départementaux REDD+	Validation du scénario de référence et des simulations

Rencontres à faire	Sujets à aborder et points saillants
Consultations à faire sur la composante 4	
CERGEC	Etablissement de cartes
Université Marien NGOUABI	Collaboration pour les calculs de biomasse et traitement des données, mise a disposition de stagiaires

Rencontre à faire		Sujets à aborder et points saillants
Consultations à faire sur les composantes 2a et 2b		
NKOUNKOU MIENANDI Martin	Attaché au cabinet du MDDEFE	Capitalisation des études et des données disponibles
MOUKILOU Georges	Cellule d'aménagement de TAMAN-INDUSTRIES	Appropriation de la problématique carbone par les entreprises Etat d'avancement des plans d'aménagement et de la certification
NZILA Jean de Dieu	Centre des sols	Carbone du sol en Répu. du Congo : état des lieux des études
TURUNEN Léa	Chargée programmes Forêts-Commission europ. - Brazza	Positionnement de l'Union européenne sur REDD+ Financements de la REDD+ en République du Congo
NTSIBA François	CNIAFF	Etat de réalisation des plans d'aménagement
MOUYANGOÛ Farel	CNIAFF	Moyens et résultats du suivi des aménagements forestiers
KOMBO Germain	Conseiller au cabinet du MDDEFE	Politique forestière dans le développement durable congolais
MPILLI Ludovic	Conseiller envrt du Chef de l'Etat	Politique forestière, place du Congo dans la dynamique REDD+
LOUBAKI Eugène	Conseiller au Ministère en charge des hydrocarbures	Politique sectorielle, exploration/exploitation on-shore
SAMBA Joseph Léon	Projet restauration des zones dégradées autour de Brazza	Filières bois de feu et charbon : besoins, freins, prospective
MOUMBOUILOU Joseph	Chef de Service études et projets au MDDEFE	Capitalisation des études et des données disponibles
ITOUA NGAPORO X TATY Jean-Pierre	Direction générale de la recherche scientifique, Ministère de la recherche	Recherche scientifique et REDD+ Coopération avec les autres pays du bassin du Congo
TELFER Paul	Directeur de WCS Congo	Activités de WCS sur aires protégées en République du Congo
BLANCHARD Xavier	Directeur AFD Brazzaville	Position de l'AFD sur le secteur et REDD+ Possibilités de financements des études
N'ZALA Donatien	Directeur général de l'économie forestière au MDDEFE	Politique forestière Place du Congo dans la dynamique REDD+
MOKOKO Léon Raphaël	Directeur général au Ministère du plan	Politiques sectorielles et rôle de coordination du Plan Mise en œuvre des méthodes de prospective et scénarios retenus
MINGA Alexis TATY Marcel	Direction générale de l'environnement au MDDEFE	Place de la REDD+ dans les programmes d'amélioration du cadre environnemental, en zones rurales et urbaines.
BAMANA-DANDOU Georgette	Directrice générale de l'agriculture	Politique sectorielle et coordination des politiques foncières
MATONDO Rosalie	Directrice du Service national du reboisement au MDDEFE	Rôle du SNR dans les activités de reboisement pour bois d'œuvre bois de feu et agroforesterie
PENELON Alain	Assistant technique régional pour FLEGT	Evolution de l'application de l'APV-FLEGT Problèmes posés par l'extension de FLEGT au commerce intérieur
AQUINO André	Expert forestier au FCPF	Elaboration du RPP

ELOMBILA Jean-Claude	Inspecteur général de l'agriculture	Politique sectorielle et coordination des politiques foncières
DJOMBO Henri IMBALO Lambert	Ministre du MDDEFE Directeur de Cabinet au MDDEFE	Politique forestière Place de la République du Congo dans la dynamique REDD+
MABIKA Simon	Ministère des affaires foncières et du domaine public	Evolution du foncier
QUERET-MOUSSOUNDA Havene	Chef de bureau prévention au Ministère des hydrocarbures	Prospection et projets de production on-shore
NKODIA Alfred	Observatoire indépendant des forêts	Actions de l'Observatoire indépendant, acquis et difficultés
NGOUELE IBARA Jean	Représentant des peuples autochtones	Peuples autochtones et REDD+
BOUKA-BIONA X	Expert en physique de l'atmosphère, Ministère de la recherche	Emissions de carbone dues à l'abattis-brûlis
NGOLIELE Augustin	Point focal de la Convention sur la diversité biologique	Convention de la diversité biologique et dégradation des forêts
OYO Pierre	Point focal de la Convention sur le climat	Changement climatique et relation avec programmes cultureux
MAKAYA François	Point focal REDD+ au Ministère de l'énergie	Avancement des projets de fourniture d'énergie alternative au bois
IBRAHIMA Midou	Représentant de la Banque mondiale à Brazza	Appuis de la BM au processus REDD+
SENGUELA André	Ministère des mines et de la géologie	Avancée du concept de REDD+ dans le secteur minier
KOGUIYAGDA Dieudonné	Représentant FAO	Position de la FAO sur REDD+
SAMBA Pierre	Service droit, Direction générale de l'environnement au MDDEFE	Droit et environnement : impact d'un PNAT sur le foncier agricole Déforestation périurbaine
LOUMETO Joël	Université Marien NGOUABI	Organisation de l'enseignement universitaire et de la recherche Sensibilisation et formation au REDD+
Préfet	Dans chaque département	Formation, sensibilisation à la REDD+ Situation générale spécifique dans le département Mesures à prendre, responsabilisation des échelons locaux décisionnaires
Conseiller économique		
Conseiller en charge du REDD+		
Directeur départ. eaux & forêts		
Directeur départ. agriculture		
Resp. des aires protégées		
ONG locales		
Exploitants forestiers		
Industries minières/pétrolières		

Annexe 2b : Options stratégiques de REDD+

→ Termes de référence des études de finalisation de la stratégie nationale REDD+

L'étude coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité, fuites sera réalisée sous forme unique, balayant toutes les options stratégiques retenues et les thématiques REDD+. Elle sera réalisée par des consultants nationaux appuyés par un consultant international, en collaboration étroite avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales. Le MDDEF assure le pilotage du processus. Les résultats attendus sont :

- (i) Des bilans concrets des coûts, des bénéfices, de la faisabilité, de la durabilité et des fuites potentielles des scénarii de la stratégie REDD+ ou des politiques en lien avec la REDD+ ;
- (ii) Un outil d'aide à la décision incluant un résumé non technique.

Méthodologie

- (i) Etablir un plan de travail contenant un plan de consultation pour les évaluations demandées en se basant sur les composantes 2a et 2b du RPP et un plan de renforcement de capacités des différents acteurs impliqués dans l'étude.
- (ii) Evaluer les coûts pour la réalisation des différents scénarii basés sur les options stratégiques définies dans ce document : les coûts d'opportunité, d'investissement et de transaction seront estimés avec précision, pour toutes les variantes des scénarios et pour chaque partie prenante impliquée dans le processus.
- (iii) Evaluer les bénéfices carbone et autres (économiques, sociaux et en terme de politique régionale) générés par la réalisation des différents scénarii basés sur les options stratégiques définies de ce document, pour toutes les variantes et toutes les parties prenantes impliquées dans le processus.
- (iv) Evaluer la faisabilité politique, sociale, économique et institutionnelle de chaque scénario en tenant compte des freins et des opportunités pour chaque partie prenante. La lutte contre la pauvreté sera au centre de cette évaluation, notamment pour éviter que les mesures prises dans le processus REDD+ crée des difficultés aux plus pauvres et aux peuples autochtones.
- (v) Evaluer de la durabilité des mesures proposées dans les différents scénarii dans le cadre de son intégration de la REDD+ dans les politiques du pays, dans tous les secteurs et dans tous les départements du pays.
- (vi) Evaluer les fuites potentielles : la mise en œuvre des stratégies REDD+ va permettre de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation, mais il y a un risque que déforestation et dégradation se déplacent, ce qui réduira bien entendu l'efficacité de la stratégie. Ces risques seront évalués par rapport à chaque option stratégique retenue et des mesures de diminution de ces risques seront en même temps proposées.
- (vii) Etablir une simulation des éléments analysés au cours du temps, selon plusieurs scénarii en se basant sur le RPP, les études et analyses existantes ou à initier et les observations faites au cours des travaux. Présenter l'évolution probable en absence de la REDD+.

Conclusions et recommandations : Cette partie résumera les principaux enjeux, les contraintes (politiques, institutionnelles), les défis à relever et les principales recommandations. Mettre en exergue les renforcements de capacités institutionnelles nécessaires.

➔ Termes de référence de l'étude sur les mesures d'incitation pour une gestion forestière durable

La gestion forestière durable sera un des éléments centraux de la stratégie nationale REDD+ en République du Congo, le principal objectif étant de contribuer à la conservation et l'augmentation des stocks de carbone à travers la gestion et l'utilisation durables et rationnelles des ressources forestières. Dans ce contexte, l'identification de mesures simples mais efficaces pour inciter les gestionnaires forestiers pour une gestion durable des forêts semble être particulièrement important. Ces propositions faciliteront par la suite la mise en place de mécanismes de motivation sur base des futurs revenus générés par la réduction des émissions de GES de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Les résultats attendus sont :

- (iii) Identification des principaux éléments qui pourraient mettre en question les stratégies de gestion durable des ressources forestières ;
- (iv) Proposition de mesures spécifiques permettant de motiver les acteurs de la gestion forestière d'adhérer à la gestion durable des ressources forestières.

Méthodologie

- (viii) Etablir un plan de travail de l'étude incluant notamment un plan de consultation auprès de principaux acteurs de la gestion des ressources forestières ;
- (ix) Analyser la situation actuelle par rapport à la mise en œuvre des mesures de gestion durable des ressources forestières (plan d'aménagement, certification forestière, etc.) par les gestionnaires forestiers ;
- (x) Identifier, dans le cadre des consultations avec les acteurs, les principaux facteurs économiques et techniques qui pourraient mettre en question l'application des mesures proposées favorisant la gestion forestière durable ;
- (xi) Proposer des mesures spécifiques qui adressent les facteurs identifiés, permettant d'inciter les gestionnaires à une gestion effectivement durable des ressources forestières ;
- (xii) Analyser le rôle potentiel que pourraient jouer les revenus générés par la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ dans l'application des mesures d'incitation pour une gestion durable des forêts.

➔ Termes de référence de l'étude sur les besoins et les opportunités de projets pilotes REDD+

Le développement et la mise en œuvre de projets pilotes REDD+ sera un des éléments essentiels de la préparation à REDD+ en République du Congo. A travers le test d'options, la collecte d'informations et la discussion de concepts et d'approches, ces projets pilotes contribueront de manière significative au développement de la stratégie nationale REDD+, au cadre de mise en œuvre de REDD+, au développement du scénario de référence, ainsi qu'à la conception du système de monitoring, de vérification et de rapportage (MRV).

Les résultats attendus de l'étude sont :

- (i) Analyse thématique des besoins et des opportunités pour des projets REDD+ (quels thèmes de la R-PP sont les plus prometteurs pour les projets pilotes REDD+) ;
- (ii) Analyse spatiale des opportunités et des besoins en projets pilotes (quels sont les zones prioritaires pour la mise en œuvre de projets pilotes REDD+).

Annexe 2c : Cadre de mise en œuvre de REDD+

→ Termes de référence des études de finalisation du cadre de mise en œuvre de REDD+

Etude 1 : Guide de bonnes pratiques pour les projets pilotes REDD+

Cette étude a pour objectif la préparation, la rédaction et la validation d'un tel guide. La République du Congo entend ainsi faciliter la mise œuvre des activités REDD+ en attendant l'adoption et la publication de la Loi REDD+. Cette étude fournira aux décideurs administratifs et politiques des standards et indicateurs pour la réussite des projets pilotes.

L'étude se déroulera en 3 temps : (i) revue des standards légaux pratiqués au Congo, (ii) analyse des standards légaux pratiqués dans les pays voisins impliqués dans processus REDD+, (iii) analyse de la cohérence des standards par rapport au droit interne (en construction) et au droit international.

Cette étude, qui prolonge un processus interne en cours en République du Congo, utilisera les compétences nationales. Les standards ou indicateurs seront élaborés sur la base d'un processus intégrateur impliquant toutes les parties prenantes à la REDD+.

Etude 2 : Préparation de la Loi REDD+ en République du Congo

Cette étude a pour objectif d'assurer une assistance juridique au Comité national REDD+ dans la préparation, la rédaction et la validation de la Loi REDD+.

Dans sa première phase de formulation de propositions, l'étude consistera en l'identification et la rencontre de toutes les parties prenantes concernées et de l'analyse bibliographique.

Dans sa deuxième phase de consolidation des résultats et de validation des propositions, seront organisés des ateliers départementaux et d'un atelier national impliquant toutes les parties prenantes. Les conclusions de ces ateliers permettront d'appuyer le Comité national REDD+ dans la rédaction de l'avant projet de loi au Secrétariat général du Gouvernement.

Dans sa troisième phase, un appui sera apporté au Comité national REDD+ pour la rédaction et la présentation du projet de Loi aux parlementaires (Assemblée nationale et Sénat), en vue de faciliter l'adoption et la publication de la Loi. Dans le même temps, des renforcements des capacités seront apportés aux parlementaires, via des auditions d'experts et des exposés de cas.

Etude 3 : Gouvernance du fonds REDD+

Cette étude a pour objectif de déterminer (i) les modalités de financement des activités REDD+ en application de la stratégie REDD+, (ii) la structuration et la gouvernance du Fonds REDD+ et (iii) les modalités de décaissement et de distribution des revenus REDD+ par le Fonds.

La méthode sera similaire à celle suivi pour l'étude 2 : dans sa première phase de formulation de propositions, l'étude consistera en l'identification et la rencontre de toutes les parties prenantes concernées et de l'analyse bibliographique.

Dans sa deuxième phase de consolidation des résultats et de validation des propositions, seront organisés des ateliers départementaux et d'un atelier national. Les conclusions des ateliers permettront d'appuyer le Comité national REDD+ dans la sélection des solutions prometteuses.

Etude 4 : Outils fiscaux et économiques d'incitation pour la REDD+

Cette étude a pour objectif d'identifier les instruments pertinents de mise en œuvre de la REDD+ : incitations fiscales (exonération ou crédit d'impôts), paiement pour services environnementaux, marchés du carbone volontaires ou réglementés, etc. La méthode sera similaire à celle des études 2 et 3 : dans sa première phase de formulation de propositions, l'étude consistera en l'identification et la rencontre de toutes les parties prenantes concernées et de l'analyse bibliographique.

Dans sa deuxième phase de consolidation des résultats et de validation des propositions, seront organisés des ateliers départementaux et d'un atelier national. Les conclusions des ateliers permettront d'appuyer le Comité national REDD+ dans la sélection des solutions prometteuses.

Annexe 2d : Evaluation environnementale et sociale stratégique

→ Termes de référence de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)

L'EESS permet d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans le processus de préparation à REDD à deux niveaux :

- (i) le niveau stratégique qui permet de faire les évaluations des insuffisances et les lacunes à combler ;
- (ii) la mise en place du cadre de gestion environnementale et social, après évaluation des impacts environnementaux et sociaux des actions spécifiques de la mise en œuvre de la stratégie REDD+ en établissant les liens avec les clauses de sauvegarde de la banque mondiale.

Sur la base de ces deux niveaux de préparation, l'EESS doit se faire avec des termes de références qui vont aider à ressortir les éléments environnementaux et sociaux découlant des activités de la mise en œuvre de la REDD. Les structures impliquées ont la charge de préparer et de valider les TDR, de commun accord avec la coordination REDD.

Les prestations de services sont faites par des consultants nationaux qui peuvent être des cabinets, des bureaux d'études, des associations ayant un agrément en cours de validité ou des consultants individuels ayant une expérience bien reconnue dans le domaine. Le tout sur la double coordination du Ministère du Développement Durable et de la REDD.

Objectifs

- (i) Analyse des conséquences potentielles des options stratégiques et du cadre de mise en œuvre de REDD+ sur les milieux environnemental et social.
- (ii) Propositions par rapport de la prise en considération des impacts potentiels lors de la finalisation de la stratégie nationale de REDD+ et du cadre de mise en œuvre y relatif
- (iii) Développement d'un cadre réaliste de gestion et d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux potentiels de la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

Résultats attendus

- (i) Les impacts et le degré d'atteinte des objectifs assignés du point de vue du rétablissement des activités économiques et de l'amélioration des conditions de vie des populations sont établis.
- (ii) Les recommandations pour approfondir et pérenniser les impacts du projet et améliorer la conception des projets à venir dans la mise en œuvre de la REDD+ sont formulées.
- (iii) Un programme de renforcement des capacités de l'Agence Nationale de l'Environnement, du Ministère du Développement Durable et des autres parties prenantes pour l'intégration des mesures dans la stratégie REDD+ sont renforcées.
- (iv) Des actions simples et efficaces économiquement permettant d'atténuer les impacts environnementaux négatifs et de renforcer les impacts positifs sont proposées.

Activités indicatives

- (i) Développer le plan de travail pour l'élaboration de l'EESS, incluant un plan de consultation des parties prenantes, ainsi qu'un programme pour le renforcement des capacités des principales parties prenantes.
- (ii) Etablir la situation de départ des domaines environnemental et social potentiellement affectés par la mise en œuvre de la stratégie REDD+, incluant notamment une analyse des efforts entrepris auparavant pour adresser les principales causes de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières.
- (iii) Analyser la cadre légal et institutionnel en relation avec lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, incluant les réglementations internationales et des organisations internationales, ainsi qu'une analyse de l'adéquation des outils juridiques et des structures actuels.
- (iv) Déterminer les impacts potentiels des différentes options stratégiques provisoires mentionnées dans la composante 2b et sur l'environnement et le milieu social par rapport à des critères nationaux et, le cas échéant, internationaux, plus particulièrement les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale.
- (v) Analyser l'importance des impacts potentiels de la stratégie REDD+ et leur disposition dans l'espace, afin de permettre une hiérarchisation et une spatialisation des effets de REDD+ sur l'environnement et le milieu humain.
- (vi) Proposer un cadre de gestion des impacts environnementaux et sociaux de la stratégie nationale REDD, intégrant des mesures concrètes pour éviter, atténuer et si possible compenser les impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs.
- (vii) Développer des propositions concrètes par rapport à l'échange et la communication des informations et des conclusions issues des évaluations environnementales auprès des différentes parties prenantes et ainsi d'assurer leur prise en compte dans la finlisation de la stratégie nationale REDD+.

Annexe 3 : Scénario de référence

→ Variables à prendre en compte dans l'option 2 de construction du scénario de référence

Causes de déforestation / dégradation actuelles et futures	Analyse qualitative	Variables détaillées potentielles et données sur ces variables
<p>Agriculture itinérante (vivrière et commerciale) Ex : manioc, maïs, arachide, etc</p>	<p>OFFRE -productivité agricole (accès aux intrants, pratiques culturales, facteurs biophysiques) et coûts de transport internes -importations de produits vivriers (productivité dans les pays exportateurs, coûts de transport internationaux et internes, prix des denrées importées sur le marché national)</p> <p>DEMANDE -besoins d'autoconsommation au niveau de la famille du producteur, qui dépend du bilan natalité/mortalité en zone rurale, et des opportunités d'emploi en zone urbaine -demande des villes les plus proches qui dépend des infrastructures de communication, du bilan natalité/mortalité en zone urbaine, du régime alimentaire (besoins en kcal, habitudes), de l'accès à un revenu salarié (indice de pauvreté)</p>	<p>Taille de la population en zone rurale et urbaine (Recensements de la population et de l'habitat, CNSEE, 1974-1984-1996-2006)</p> <p>Besoins alimentaires en kcal/personne en fonction des indices de pauvreté (enquête de pauvreté, CNSEE, statistiques internationales sur les besoins alimentaires)</p> <p>Rendements vivriers (enquête agricole, CNSEE, 2005)</p> <p>Projections sur les quantités importées de produits vivriers (Ministères du commerce, de l'agriculture - Direction des statistiques agricoles, bases de données internationales)</p> <p>→ Consultation pour vérifier existence / fiabilité des données</p>
<p>Agriculture permanente de rente (cacao, café, palmier à huile, fruitiers, etc.) ou vivrières (fruitiers, etc.)</p>	<p>OFFRE -productivité agricole (intrants, terroir) et coûts de transport -compétitivité des autres pays (productivité dans les autres pays et coûts de transport dans ces pays)</p> <p>DEMANDE -demande internationale : croissance démographique internationale, augmentation du PIB international (Cf. pays émergents), développement des biocarburants, etc. -demande nationale : dépendant du bilan natalité/mortalité en zone urbaine, du régime alimentaire (besoins en kcal, habitudes), de l'accès à un revenu salarié (taux de chômage)</p>	<p>Evolution historique des surfaces de café, cacao et palmier (Direction de la statistique agricole) à corréliser avec les variables ci-dessous, pour pouvoir établir des projections</p> <p>Indices d'évolution du prix mondial du café, du cacao et du palmier à huile en moyenne sur un cycle d'évolution du prix des matières premières considérées (bases de données internationales)</p> <p>Nombre de km de routes goudronnées, de chemins de fers, et de voies navigables (DGPD – Ministère des Transports, CFCO, Direction de la Navigation Fluviale)</p> <p>→ Consultation pour vérifier existence / fiabilité des données</p>
<p>Bois de feu</p>	<p>OFFRE -Coûts de transport (dépendant de la localisation des forêts par rapport aux villes – par ex : utilisation de rémanents d'exploitation ou de connexes de scierie comme bois de feu à Ouesso) -accès des populations à des techniques d'amélioration de l'efficacité énergétique (revenus, éducation)</p> <p>DEMANDE <i>NB : variable suivant zones urbaines vs rurales</i> -croissance démographique en ville, accès à un revenu salarié</p>	<p>Taille de la population en zone rurale et urbaine (Recensements de la population et de l'habitat, CNSEE, 1974-1984-1996-2006)</p> <p>Volumes demandés de bois de feu en fonction du profil énergétique des villes (ex : 3 profils de conso. énergétique : déterminer annuellement le % de population par profil)</p> <p>Déterminer la part de bois de feu qui est conjoint à l'exploitation agricole et celui qui ne l'est pas (<i>pour éviter tout double comptage</i>), à la fois en zone rurale et urbaine</p>

	<p>accès à d'autres sources d'énergie en ville (qui dépend de la capacité de fournitures d'énergie à un prix raisonnable)</p> <p>-part de bois de feu/charbon dans la consommation des ménages</p>	<p>Déterminer la part du bois de feu qui provient des rémanents d'exploitation et connexes de scieries</p> <p>→ 3 études à réaliser sur le bois de feu</p>
Exploitation forestière	<p>OFFRE</p> <p>-productivité liée à l'exploitation et aux infrastructures de transport ;</p> <p>-augmentation de la valeur ajoutée à travers la politique de transformation locale des produits ligneux</p> <p>-existence et efficacité du contrôle mené par l'Etat (AVP/FLEGT)</p> <p>DEMANDE</p> <p>-prix du bois sur les marchés internationaux (qui dépend de la compétitivité avec les autres pays, et des coûts de transport) ;</p> <p>-demandes nationale et transfrontalière</p>	<p>Scénario de dégradation : calcul des émissions liées à l'exploitation forestière dans le massif du Sud et dans celui du Nord (et estimation des émissions si poursuite du taux de dégradation). Estimation des volumes exploités illégalement (données éparses recueillies dans le cadre du programme FLEGT et de la revue mondiale de l'exploitation illégale réalisée par WWF)</p> <p>→ 2 études à réaliser sur l'exploitation forestière</p>
Mines et pétrole sur terre ferme (futur : pour l'instant, surtout prospecti° et peu d'exploitat°)	<p>OFFRE</p> <p>-rendement d'exploitation (coût d'exploitation vs prix. Pour pétrole offshore, coût est élevé en mer très profonde)</p> <p>DEMANDE</p> <p>-prix internationaux</p> <p>-compétitivité internationale suivant coûts de transport)</p> <p>Pas d'historique d'exploitation : utilisation des prévisions du Ministère des mines et des hydrocarbures en matière d'exploitation (considération des concessions d'exploitation déjà accordées).</p>	<p>A terme si historique d'exploitation : établir une corrélation entre la surface d'exploitation avec les prix des minerais et les km de routes goudronnées, de chemins de fers, et de voies navigables)</p>
Infrastructures (dans le futur)	<p>Investissements étrangers</p> <p>Planification nationale (moyens, priorités)</p>	<p>Nombre de km de routes goudronnées, de chemins de fers, et de voies navigables prévues (DGPD – Ministère des Transports, CFCO, Direction de la Navigation Fluviale)</p>
Barrages hydroélectriques	<p>OFFRE :</p> <p>Efficacité coût du barrage</p> <p>DEMANDE</p> <p>Coût des autres énergies et démographie</p>	<p>Utilisation des prévisions du Ministère de l'énergie en ce qui concerne le nombre de barrages (plan de développement sectoriel) et la surface inondée par barrage (résultats des études d'impact environnementales)</p>
Expansion urbaine	<p>Migration vers les zones urbaines :</p> <p>-Augmentation démographique</p> <p>-Opportunités d'emploi</p> <p>-productivité en milieu rural</p>	<p>Taux de croissance des villes (CNSEE)</p> <p>Surface moyenne d'une habitation (Direction de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat ou Direction générale du cadastre)</p>